

ENM

ÉCOLE
NATIONALE
DE LA
MAGISTRATURE

Bordeaux-Paris



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

ÉCOLE
NATIONALE
DE LA
MAGISTRATURE

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024**

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Conseil d'administration du 10/06/2024, Membres et invités du conseil d'administration de l'ENM.

Depuis sa création en 1958, l'École nationale de la magistrature constitue non seulement un établissement de formation des magistrats mais également un rouage essentiel de toutes les politiques publiques de la Justice.

L'année 2024, exceptionnelle à bien des égards tant elle a mis à l'épreuve les capacités d'adaptation de l'École, est venue confirmer que celle-ci représente un acteur majeur de la transformation de notre Justice.

Augmentation des effectifs, diversification du recrutement, développement de la culture de l'amiable, formation des attachés de justice... nombreux sont les exemples démontrant que, cette année encore, l'École s'est trouvée au cœur de tous les défis de l'institution judiciaire.

Comme toujours, elle a su y répondre en conjuguant le pragmatisme dans l'organisation et le maintien d'une réelle ambition dans les objectifs pédagogiques.

A cet égard, l'ouverture de deux sites, à Bordeaux et à Montreuil, qui conjugue nécessité de répondre aux enjeux de court terme et maîtrise des coûts budgétaires à long terme, constitue une remarquable réussite.

Un succès d'autant plus important qu'il s'est construit sur un impératif, celui de ne dégrader ni la qualité de la formation initiale, ni l'offre de formation continue.

En 2024, l'École a poursuivi sa politique d'ouverture en intégrant au sein de son équipe de direction et du corps enseignant des professionnels non-magistrats qui apportent toute leur expérience et leurs savoirs à la formation des magistrats d'aujourd'hui et de demain. Cette ouverture va de pair avec la variété des profils d'auditeurs formés à l'École, qui sont toujours plus nombreux à avoir connu une vie professionnelle antérieure, ce qui constitue une grande richesse pour notre corps.

Les actions destinées à renforcer la formation des magistrats, des juges non professionnels et des collaborateurs de Justice, ont en outre été mises en œuvre sans préjudice de l'action internationale de l'École.

Conformément à ses missions et à sa stratégie internationale, l'École continue ainsi d'œuvrer à la formation des magistrats étrangers, mais également à la promotion de standards internationaux en matière de formation judiciaire et à l'émergence d'une communauté internationale partageant des valeurs fondées sur le respect du droit.

Elle contribue donc, dans le contexte difficile que nous connaissons tous, au renforcement et à la défense de l'Etat de droit.

Actrice indispensable de la modernisation de notre justice, référence à l'extérieur de nos frontières, le champ d'action de l'École est particulièrement vaste, ce que reflète d'ailleurs la composition de son conseil d'administration.

Comprenant notamment des magistrats, des représentants des auditeurs et des personnels de l'École ainsi que du ministère de la Justice

et du ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, des universitaires, un avocat et des personnalités qualifiées, il se réunit trois fois par an pour participer à la définition des grandes orientations pédagogiques, budgétaires et stratégiques de l'École.

La diversité des expériences, la variété des parcours des membres du conseil d'administration, constituent sans conteste un gage d'ouverture et une immense richesse pour l'École.

Que cet avant-propos soit l'occasion de remercier tous les membres de ce conseil d'administration qui participent, par leurs réflexions et nos échanges, au développement de cette belle École à laquelle nous sommes tous profondément attachés.

Au nom de tout le conseil d'administration, qu'il nous soit également permis de remercier les personnels de l'École qui permettent à celle-ci de rester, année après année, une référence reconnue dans notre pays mais également à l'étranger.

Si 2024 fut à n'en pas douter une année particulièrement riche, l'année 2025 s'annonce également pleine de projets et de défis.

Organisation du premier concours professionnel, accueil en juridiction d'importantes promotions d'auditeurs... la modernisation de notre Justice passera une nouvelle fois par l'École.

C'est avec confiance que nous abordons ces défis, convaincus de la capacité de la direction de l'École et de ses personnels à les relever.



Christophe SOULARD

Président du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature



Rémy HEITZ

Vice-président du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature

L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE



Honneur et fierté de diriger l'École nationale de la magistrature, unique école en France chargée de former les juges et procureurs ainsi que l'ensemble de nos onze autres publics œuvrant au service de la Justice.

2024 a été une année inédite à bien des égards, marquée par l'accueil de la plus grande promotion en formation initiale de l'histoire de l'École, par l'ouverture de deux nouveaux sites, par la mise en œuvre de réformes majeures et par un dialogue renforcé avec celles et ceux qui font la Justice au quotidien.

Accueillir et former avec la même exigence d'excellence et d'adaptation, élèves-magistrats, magistrats et publics spécialisés, a été un défi que nous avons relevé collectivement. La montée en puissance de notre organisation s'est notamment traduite par l'ouverture des sites Archipel à Bordeaux et Arborial à Paris, afin d'offrir des espaces adaptés à cette croissance et de préserver la qualité pédagogique qui fait la force de notre École.

Cette année, l'ENM a poursuivi dans le cadre des relations avec la direction des services judiciaires et des échanges avec son conseil d'administration, la mise en œuvre des réformes issues de la loi organique du 20 novembre 2023, qui a redéfini les voies d'accès à la magistrature afin de gagner en lisibilité et susciter davantage de diversité et de représentativité dans le corps.

L'année 2024 a également été celle d'un dialogue renforcé hors les murs de l'École. Consciente des attentes des juridictions et des inquiétudes légitimes face à l'augmentation inédite de nos apprenants, j'ai souhaité aller à la rencontre avec l'équipe de direction de l'ENM, des chefs de cours et de juridictions, des coordonnateurs régionaux de formation, des directeurs de centre de stage et des maîtres de stage, tous acteurs de la formation sur le terrain de nos stagiaires.

Des rencontres fructueuses, des occasions de faire part du renforcement sans précédent des équipes chargées d'assurer le suivi de nos apprenants, mais également de détailler au sein des juridictions les priorités que nous portons et que vous découvrirez dans ce rapport d'activité.

Ces déplacements en juridiction sont aussi des opportunités pour mieux répondre au besoin de formation continue des magistrats tout au long de leur carrière. La sous-direction de la formation continue s'est adaptée aux exigences d'une formation continuée en proposant des parcours individualisés pour mieux accompagner les magistrats dans leurs fonctions juridictionnelles tout au long de leur carrière. Cette recherche de la performance pour chaque magistrat dans sa formation s'est accompagnée d'une démarche volontariste au sein de l'équipe pour obtenir la certification Qualiopi.

2024 a aussi été l'année de l'accueil d'un 11^e public pour le département des formations professionnelles spécialisées et d'ouverture de nos catalogues à des publics toujours plus divers et nombreux.

L'ENM est également une École en échange avec la société, et qui rayonne à l'international. Notre première journée portes ouvertes pour contribuer à favoriser nos recrutements et l'attractivité du métier de magistrat, notre participation à la 8^e Nuit du droit consacrée au narcotrafic international, illustrent les interactions de l'École avec la cité. Par l'action de son département international, l'École poursuit son engagement en faveur des valeurs de l'État de droit, en formant des magistrats étrangers et en développant des coopérations avec de nombreuses institutions judiciaires.

2024 marque aussi l'histoire de l'École par le recrutement au sein du corps enseignant permanent, de coordonnateurs de formation non magistrats pour mieux répondre aux besoins de formation identifiés par les États généraux de la justice et faciliter la mise en œuvre de la politique de l'amiable dans les juridictions.

Cette année a également permis d'intégrer dans nos formations les réflexions menées par notre département Recherche, dirigé depuis 2024 par un professeur d'Université, sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et l'office du juge avec toujours pour objectif de mieux valoriser les fonctions du magistrat.

Ce rapport d'activité 2024 illustre une année de mobilisation collective et de travail intense. Il témoigne de l'engagement indéfectible des équipes de l'ENM à notre École et à notre mission de formation.

2024 a été une année d'expertise, d'innovation et de fierté. Je souhaite que ce rapport d'activité nous en apporte l'illustration.

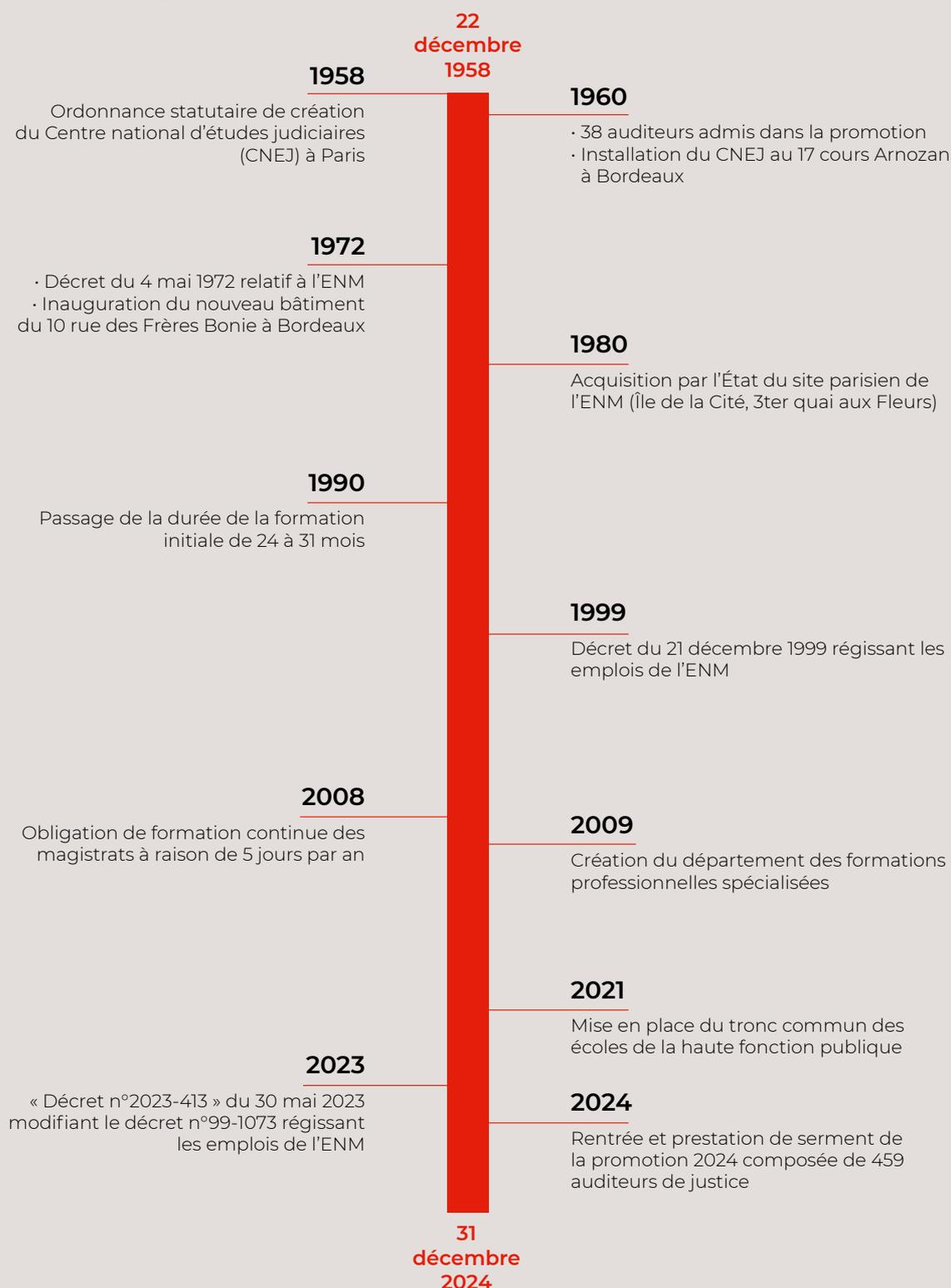
Soyez certaines et certains de notre engagement et de notre dévouement, au service de la Justice.

Nathalie RORET

Directrice de l'École nationale
de la magistrature

MISSIONS ET ORGANISATION

HISTORIQUE



ACTIVITÉS

L'École nationale de la magistrature assure 7 missions principales :

- ▶ L'organisation des concours d'accès ;
- ▶ La formation initiale des auditeurs de justice ;
- ▶ La formation continue des magistrats en fonction ;
- ▶ La formation de magistrats étrangers liés à la France par des accords de coopération ;
- ▶ La formation de juges ne relevant pas du statut de magistrat professionnel et de certains collaborateurs de justice ;
- ▶ La coopération internationale qui contribue au rayonnement de l'ENM à l'étranger ;
- ▶ La recherche.



Nathalie RORET
Directrice



Samuel LAINÉ
Directeur adjoint en charge des recrutements, de la formation initiale et de la recherche



Haffide BOULAKRAS
Directeur adjoint en charge de la formation continue, de l'international et des formations professionnelles spécialisées



Asmaa LAARRAJI-RAYMOND
Secrétaire générale



Guillaume PUYGRENIER
Chef de cabinet



Vincent BLÉRIOT
Sous-directeur des études



Émilie BODDINGTON
Sous-directrice du recrutement et de la validation des compétences



Gaëlle COLIN
Sous-directrice de la formation continue



Pauline GIRERD
Cheffe du département international



Julien HEUTY
Sous-directeur des stages



Tarik LAKSSIMI
Chef du département de la recherche et de la documentation



Raphaëlle SILVY-LELIGOIS
Cheffe du département des formations professionnelles spécialisées



Valérie JANCOURT
Secrétaire générale adjointe



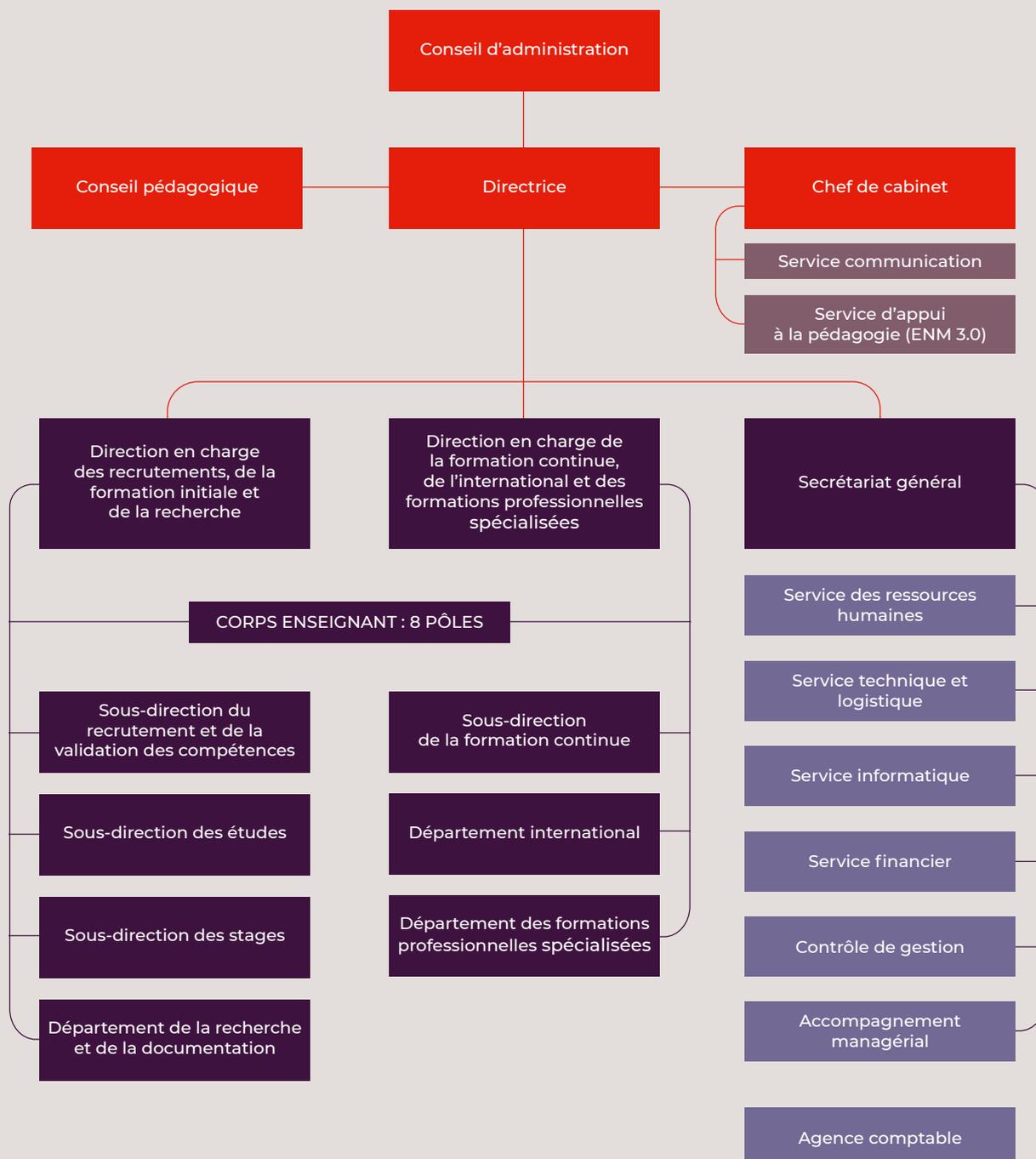
Henri-Pierre GODEY
Chef du service communication



Julien JAMBOU
Adjoint du chef de cabinet

Les membres du CODIR de l'ENM.

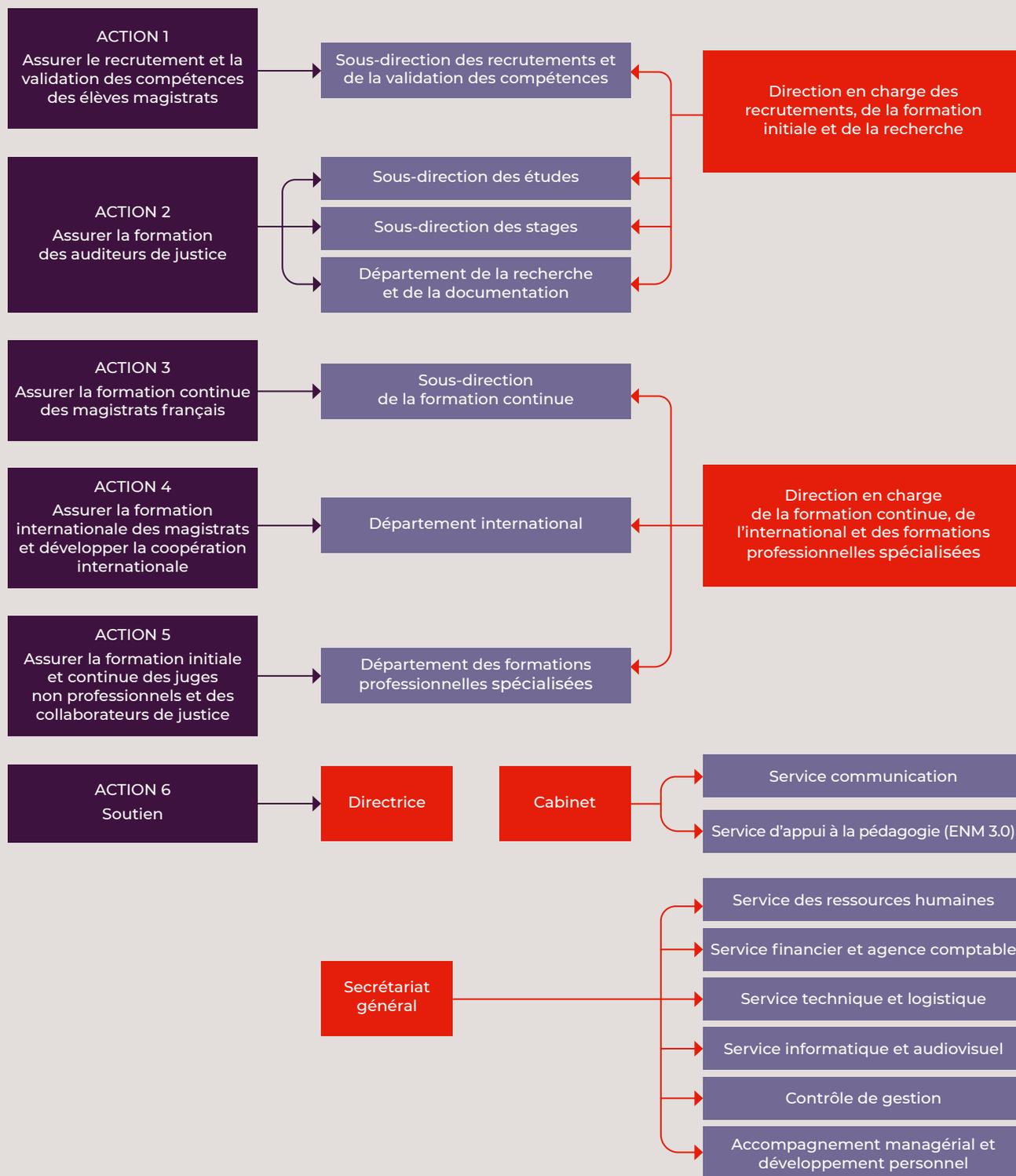
ORGANISATION GÉNÉRALE



La direction en charge des recrutements, de la formation initiale et de la recherche est basée à Bordeaux, tandis que la direction en charge de la formation continue, de l'international et des formations professionnelles spécialisées est localisée à Paris. Le cabinet et le secrétariat général, majoritairement présents à Bordeaux, disposent également de représentants à Paris.

ORGANISATION AU SENS DE LA LOLF

Le rapport d'activité 2024 de l'École nationale de la magistrature est présenté selon les 6 actions définies dans l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Les 5 premières actions retracent les grandes missions assignées à l'École. La sixième action regroupe les éléments transversaux, notamment la direction et le cabinet, ainsi que les services du secrétariat général.



RÉPARTITION DES MOYENS

	PERSONNEL		FONCTIONNEMENT		INTERVENTION		INVESTISSEMENT		TOTAL 2024	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N° 1 : Assurer le recrutement élèves magistrats	2 474 400	2 474 400	668 982	663 390	25 000	25 000			3 168 383	3 162 790
N° 2 : Assurer la formation initiale des élèves magistrats	10 043 793	10 043 793	5 907 745	5 895 901					15 951 538	15 939 695
N° 3 : Assurer la formation continue des magistrats Français	3 790 385	3 790 385	1 261 269	1 454 337					5 051 654	5 244 722
N° 4 : Assurer la formation internationale des magistrats et développer la coopération internationale	1 297 970	1 297 970	805 543	809 278	112 500	112 500			2 216 013	2 219 748
N° 5 : Assurer la formation initiale et continue des juges non professionnels	2 792 613	2 792 613	459 497	490 406					3 252 110	3 283 020
N° 6 : Action soutien	7 987 730	7 987 730	6 775 431	4 701 899	76 500	76 500	1 976 240	3 151 739	16 815 900	15 917 868
TOTAL	28 386 892	28 386 892	15 878 467	14 015 213	214 000	214 000	1 976 240	3 151 739	46 455 599	45 767 844

Les dépenses des actions 1 à 5 sont directement imputées aux services concernés, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'enveloppe de masse salariale. L'action 6 regroupe les budgets des services transversaux, notamment tous les budgets d'investissements, à destination de l'ensemble des services.

(AE : autorisations d'engagement ; CP : crédits de paiement)



TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

*Prestation de serment des auditeurs de justice au palais des Congrès de Bordeaux le 9 février 2024
en présence du Président de la République Emmanuel Macron.*

Records d'effectifs, réformes structurantes, défis organisationnels et évolutions pédagogiques : 2024 a été marquée par des avancées majeures, positionnant l'École nationale de la magistrature comme un acteur clé des transformations de la justice en France. Avec l'arrivée de la plus grande promotion de son histoire, composée de 459 auditrices et auditeurs de justice, l'ENM a relevé des défis organisationnels et pédagogiques d'une ampleur sans précédent. En parallèle, la mise en œuvre de réformes ambitieuses a profondément redéfini les voies d'accès à la magistrature et les parcours de formation, dans un esprit de concertation et de coordination entre les services de l'école et de la direction des services judiciaires du ministère de la justice. L'année 2024 a également été marquée par une ouverture renforcée vers les citoyens, illustrée par des événements portes ouvertes rassemblant plusieurs milliers de participants. Ces réussites témoignent de la capacité de l'ENM à fédérer ses équipes autour d'objectifs communs, à relever des défis structurels complexes et à contribuer activement à une formation judiciaire innovante pour s'adapter aux besoins des juridictions et répondre aux attentes des citoyens, tout en contribuant aux valeurs de l'État de droit.

L'ENM AU CŒUR DE LA CITÉ

Une prestation de serment hors norme

Le 9 février 2024 a marqué l'entrée de la plus grande promotion d'auditeurs et auditrices de justice au sein de l'institution judiciaire. L'audience de prestation de serment a été, pour la première fois, délocalisée au sein du Palais des congrès de Bordeaux pour rassembler plus de 2 000 participants. Le serment des auditeurs de justice a été reçu en présence du président de la République, avant que celui-ci s'exprime devant eux et les nombreux invités institutionnels. Pour faire de cette audience une manifestation à la hauteur de l'événement pour l'Institution judiciaire, et empreinte de solennité, l'ensemble des services de l'ENM s'est mobilisé pour réaliser ce défi organisationnel et logistique. Ce 9 février 2024, jour de l'annonce du décès de Robert BADINTER - comme un signe de l'histoire - restera une journée mémorable pour la Justice et pour notre École.



L'ENM ouvre ses portes aux citoyens

2024 a été aussi l'année de l'investissement par les citoyens des murs bordelais de l'École nationale de la magistrature. De nombreux événements d'ouverture au public ont été menés par le cabinet et le service communication. En janvier, la première édition des journées portes ouvertes s'est tenue sur le site Pey-Berland de Bordeaux avec plus de 600 participants aux différentes conférences, ateliers et procès fictifs. En septembre, la seconde édition des « Enfants du patrimoine » a elle aussi rencontré un vif succès avec plus de 560 enfants issus de 21 classes d'écoles primaires, de collèges et de lycées de Gironde, de Charente, de Dordogne et du Gers venus avec leurs enseignants à la découverte de l'ENM. Les Journées européennes du patrimoine enfin ont à nouveau battu un record de fréquentation avec près de 3000 visiteurs sur la seule journée du samedi. En octobre, la 8ème édition de la Nuit du droit, organisée par le cabinet de la directrice et le département international sur le thème de « la lutte contre le narcotrafic international, un enjeu pour la démocratie », en triplex Paris, Bordeaux, Fort-de-France a également rassemblé plus de 300 participants. Au total, ce sont plus de 6 200 citoyennes et citoyens qui auront franchi cette année les portes de l'ENM pour découvrir la Justice et la formation des magistrats, signe de notre attractivité et de notre volonté de contribuer à la restauration de la confiance en l'institution judiciaire.



1^{re} édition de la journée Portes ouvertes de l'ENM à Bordeaux en janvier 2024.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES VOIES D'ACCÈS À LA MAGISTRATURE

2024 est aussi l'année de la mise en œuvre de réformes fondamentales et structurante pour son activité. La loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire a suscité de l'École des réformes structurelles et ambitieuses.

Cette loi organique a profondément réformé les voies d'accès à la magistrature, notamment afin de poursuivre l'ouverture du corps judiciaire aux professionnels en reconversion. Une plus grande adaptation de l'accès à la profession de magistrat judiciaire aux profils des autres professionnels du droit est source de renforcement de l'attractivité du corps de la magistrature. Elle s'accompagne d'une amélioration significative du parcours de formation des futurs magistrats riches d'un passé professionnel dans le domaine du droit. La direction des recrutements, de la formation initiale et de la validation des compétences a été étroitement associée par la direction des services judiciaires aux travaux de réflexion des textes réglementaires (décrets en Conseil d'État et arrêtés) en vue de la mise en œuvre de la réforme. Ces travaux ont permis d'aboutir à la publication au début du mois de juillet 2024 du décret n° 2024-772 tirant les conséquences de la réforme, complété par quatre arrêtés également datés du 7 juillet 2024. C'est ainsi que la sous-direction a travaillé tout au long de l'année 2024 aux nombreuses adaptations organisationnelles nécessitées par la réforme afin d'anticiper la tenue en 2025 des premières sessions du concours professionnel pour le recrutement de magistrats des premier et second grades de la hiérarchie judiciaire, du troisième concours de recrutement d'auditeurs de justice réformé et du premier concours spécial « Talents » institué à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2026. En amont de la diffusion de l'arrêté d'ouverture de la session 2025 des concours de recrutement des auditeurs de justice, la sous-direction a également engagé avec le service communication un travail important de refonte des pages du site internet de l'ENM dédiées aux concours afin d'informer au mieux les futurs candidats souhaitant s'orienter vers la magistrature judiciaire sur les nouvelles voies d'accès proposées.

La loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire a d'autre part mobilisé l'activité du département des formations professionnelles spécialisées (DFPS). Cette loi a en effet modifié et enrichi la formation de 5 des publics existants. C'est ainsi que la formation des magistrats exerçant à titre temporaire a été profondément remaniée, subdivisée en quatre parcours de formation distincts. La formation des attachés de justice a bénéficié du déploiement d'une application numérique de micro-learning, AdAJ, développée par le service d'appui à la pédagogie de l'École, s'articulant autour de 3 thèmes : l'institution judiciaire, la juridiction et la création d'une communauté de pairs. L'application AdAJ donne aux attachés de justice et juristes assistants toutes les clés pour une intégration réussie dans l'équipe juridictionnelle et a enregistré plus de 950 connexions, soit plus de la moitié du public concerné. Ce projet illustre la réussite d'une collaboration interservices à l'École nationale de la magistrature pour innover en matière de pédagogie. Cette loi organique a également confié au DFPS la formation d'une nouvelle catégorie de juges non professionnels : les assesseurs exploitants agricoles. Nommés pour 4 ans par le ministère de la Justice, ils siègeront aux côtés des juges consulaires en matière de procédures collectives dans les tribunaux de commerce à compétence étendue que sont les tribunaux des activités économiques expérimentaux. Confrontés à des contentieux de nature économique d'une grande technicité, ces juges issus du monde rural devront maîtriser des notions juridiques complexes. Leur formation initiale, assurée par l'ENM et partiellement commune à celle des juges consulaires, vise à transmettre les principes fondamentaux de la justice. Elle comprend deux modules d'une journée en présentiel sur des sites régionaux, suivis d'un module en distanciel de deux jours.

DES ENJEUX ORGANISATIONNELS FORTS

Deux nouveaux sites inaugurés

Depuis plusieurs mois, les services de l'ENM se sont L'année 2024 a été marquée par l'accueil, en période d'études, de la promotion la plus nombreuse depuis la création de l'école, composée au total de 491 apprenants en incluant élèves-avocats et auditeurs du département international. Sur la même période, l'ENM a formé 78 lauréats du concours complémentaire et 121 candidats à l'intégration directe, portant à 690 le nombre d'apprenants formés à Bordeaux en 2024. Ces volumes sans précédent ont imposé la construction d'un second site d'enseignement à Bordeaux: Archipel, situé à moins de 30 minutes du site historique de Pey Berland et répondant aux critères de haute performance écologique. Cet investissement a permis d'augmenter le nombre de salles d'études de 16 à 35, dont un amphithéâtre de plus de 220 places. Ce bâtiment loué par l'ENM pour plusieurs années a ainsi permis d'accueillir simultanément et en alternance toutes les semaines la moitié de la promotion sur le site de Pey Berland et l'autre moitié à Archipel. Pour permettre à cette pédagogie de se déployer, les équipes des services audiovisuel, technique et logistique de l'ENM se sont pleinement mobilisées et investies. C'est d'abord grâce à l'intervention des services du secrétariat général et celle du service technique et logistique que les

opérations de réception de ce nouveau bâtiment ont pu être menées, outre les multiples prestations ayant permis la mise en service opérationnelle du bâtiment le 27 mai 2024. C'est ensuite un projet ambitieux d'interconnexion audiovisuelle entre les deux sites, avec une automatisation avancée qui a été mené, au moyen d'une refonte complète des équipements et l'intégration de nouvelles connexions. Concomitamment, la cour emblématique du site historique des Frères Bonie a été libérée des algécos installés dans la cour depuis 2019, après les opérations de démontage et d'enlèvement.

En avril 2024, l'ENM a également ouvert un nouveau site : Arborial. Situé dans le quartier Bas Montreuil, proche de Paris, accessible via la ligne 1 du métropolitain parisien, ce nouveau site est destiné à assurer la formation des publics, toujours plus nombreux, de la Formation continue et du Département des formations professionnelles spécialisées. L'ouverture de ce nouveau site permanent témoigne de l'engagement continu de l'École à offrir un environnement d'apprentissage optimal pour chacun des nombreux publics apprenants qu'elle accueille. Il répond à une volonté de regrouper et de rationaliser en un seul et même lieu de nombreuses sessions de formations précédemment dispensées sur plusieurs sites différents à Paris. Ce regroupement permet également d'accueillir les apprenants dans de meilleures conditions en mutualisant des espaces avec d'autres services publics de l'État. Au cœur d'un ensemble moderne de bureaux occupés par de nombreux opérateurs de l'État, ces nouveaux locaux bénéficient de 9 salles de cours modulables réparties sur plus de 750 m², d'espaces de réunions et de conférences. Les espaces de travail répondent à l'ambition de l'École de permettre une pédagogie innovante et facilitante, grâce à des dispositifs tels que des murs d'images, des micros-dalles intégrés aux plafonds, et des caméras-mobiles pour la tenue des visioconférences.



Déplacement du garde des Sceaux, ministre de la Justice, Didier Migaud, à l'ENM Bordeaux, site « Archipel », le 18 novembre 2024.



Accompagner pour avancer ensemble

Outre l'enjeu bâtiminaire, la croissance des missions et publics accueillis au sein de l'ENM a suscité d'importantes réformes de ses organisations. C'est ainsi que l'accompagnement de la croissance des effectifs et missions de l'ENM a induit la restructuration du service des ressources humaines. Le pôle Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines a désormais à sa tête un responsable, adjoint au chef de service, au service d'un accompagnement adapté et structuré pour l'ensemble des personnels. Pour relever le défi de leur intégration, deux journées ont été réalisées au mois d'avril et d'octobre pour accueillir au mieux 71 nouveaux membres de la communauté ENM. Dans



Vue du 2^e bâtiment parisien de l'ENM « Arborial » ouvert en avril 2024.

cette même perspective, et afin d'accompagner au mieux les managers dans l'exercice de leurs missions et dans la mise en œuvre de leurs responsabilités hiérarchiques, mais aussi dans le but de prévenir les situations conflictuelles et/ou managériales difficiles, le service RH a déployé un cursus de formation spécifique à destination des encadrants de l'ENM, sous la forme de coaching. L'objectif étant de les accompagner sur la thématique du management et de créer de la cohésion entre pairs. Cette démarche a concerné 44 agents assumant des responsabilités hiérarchiques : magistrats détachés, chefs de service, leurs adjoints et les chefs de pôles qui ont participé à 13 sessions de formation sur des thèmes transversaux, mais aussi sur des thématiques plus techniques comme la conduite d'entretiens professionnels, la gestion des conflits... La politique très volontariste du service des ressources humaines en matière de handicap s'est quant à elle concrétisée cette année par l'organisation d'un forum handicap dans une démarche partenariale avec le barreau et la ville de Bordeaux.

En mars 2024, l'ENM a inauguré une cellule dédiée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), marquant une étape essentielle dans son engagement pour un environnement de travail et de formation respectueux. Cette initiative découle des travaux d'un groupe de travail initié par la directrice de l'École en février 2023, confié à Audrey Darsonville, professeure de droit et personnalité extérieure à l'ENM, dont le rapport a servi de fondement à la création de cette structure. La cellule a pour mission

d'apporter une réponse rapide et adaptée à chaque signalement, tout en assurant une écoute et un accompagnement exemplaire des victimes. Pour garantir son efficacité, les membres de la cellule ont suivi un cycle de formations intensives axées sur l'écoute active, le recueil de la parole, le cadre réglementaire applicable aux VSS et les régimes de sanctions en fonction des statuts des différents publics de l'École. Ces sessions ont permis de doter la cellule des outils nécessaires pour agir avec rigueur, empathie, impartialité et indépendance. Depuis sa création, la cellule se réunit régulièrement pour traiter les saisines, recueillir la parole, élaborer des préconisations et consolider son cadre de fonctionnement. En parallèle, elle prépare son premier bilan d'activité pour 2024 qui sera présenté au conseil d'administration, destiné à informer l'ensemble de la communauté de l'ENM des actions menées et des résultats obtenus. Afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'ENM à cette démarche, des actions de communication ciblées ont été mises en place. Deux présentations ont été réalisées en 2024 auprès des promotions d'auditeurs 2023 et 2024, ainsi qu'une présentation spécifique lors de l'assemblée générale des personnels en décembre dernier. Depuis 2024, la cellule figure également au programme du parcours d'intégration des nouveaux arrivants, garantissant ainsi une prise de conscience généralisée dès leur arrivée à l'École. Ces initiatives reflètent la volonté de l'ENM de soutenir pleinement ses élèves et personnels face aux enjeux des violences sexistes et sexuelles, tout en renforçant une culture institutionnelle de respect et de vigilance.

UNE AMÉLIORATION DE LA FORMATION CONTINUE DES MAGISTRATS

Innover au cœur de la formation judiciaire

La formation dispensée par l'ENM à l'attention des magistrats en devenir et ceux déjà en exercice, ne cesse de s'adapter, au service de l'amélioration continue de sa qualité, pour constituer la réponse la plus fidèle aux besoins des publics, et pour anticiper les grandes évolutions de son environnement.

En 2024, l'École nationale de la magistrature a mis en œuvre une modernisation ambitieuse de ses approches pédagogiques, en renforçant ses outils numériques et en adaptant ses méthodes aux défis actuels. La transition vers Moodle 4.1, amorcée avec l'ouverture d'une plateforme pour les magistrats à titre temporaire, a permis d'améliorer l'expérience utilisateur et d'intégrer des référentiels de compétences essentiels pour une approche par compétence cohérente. Ce système, interopérable avec d'autres outils comme OpenPortal, assure une gestion optimisée des apprentissages et sera étendu à l'ensemble des publics en 2025 et 2026. Le service d'appui à la pédagogie, composée notamment d'ingénieurs pédagogiques, de conseillers pédagogiques ou de techno-pédagogues, a accompagné ces évolutions en harmonisant les grilles d'évaluation, en préparant l'expérimentation d'un portfolio numérique pour documenter l'acquisition des compétences, et en concevant des outils d'auto-évaluation adaptés aux besoins variés des apprenants.

Parallèlement, l'augmentation de l'offre numérique a enrichi les ressources pédagogiques disponibles, notamment via le portail documentaire, qui intègre désormais des rapports de l'IERDJ, la Revue Justice Actualité sur Cairn, et des contenus spécifiques au numérique. Ces efforts, combinés à des applications comme AdAJ pour les attachés de justice, témoignent de l'engagement de l'ENM à développer des outils pédagogiques adaptés aux défis numériques contemporains. En formation initiale, les enseignements sur les outils numériques métiers ont connu une transformation majeure, permettant aux auditeurs de manipuler des logiciels tels que Cassiopée, Vigie et le Bureau Pénal

Numérique dans des conditions proches de celles rencontrées en juridiction. Ces formations pratiques, intégrées dans le cursus, garantissent une meilleure préparation des auditeurs à leurs futures fonctions. L'introduction d'ordinateurs portables identiques à ceux utilisés dans les tribunaux dès le début de la formation des auditeurs de justice constitue une avancée significative pour leur préparation professionnelle. Grâce à un partenariat avec la direction du service judiciaire, ces équipements sont désormais remis aux auditeurs dès leur arrivée et conservés lors de leur prise de poste, supprimant ainsi la restitution et renforçant l'appropriation de ces outils indispensables. Cette initiative vise à garantir une transition fluide vers le monde judiciaire en dotant les auditeurs de justice d'outils flexibles et sécurisés, adaptés tant à leur formation qu'à leurs futures missions. Que ce soit en formation, en déplacement ou au tribunal, ces ordinateurs portables répondent aux besoins spécifiques du métier tout en respectant les normes de sécurité strictes pour le traitement des données sensibles. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'innovation pédagogique et de modernisation continue, démontrant l'engagement de l'ENM à accompagner ses auditeurs avec des solutions technologiques qui renforcent leur efficacité et leur adaptation aux réalités du terrain.

Certifier nos formations

En 2024, l'ENM s'est engagée volontairement dans une démarche de certification Qualiopi, remarquable pour une école de service public. Cette initiative vise plusieurs objectifs, dont l'amélioration de la lisibilité et la qualité de l'offre de formation, la structuration de l'ingénierie de formation. La mobilisation forte des équipes de l'établissement parisien de l'ENM permettra à cette démarche d'aboutir à la certification de l'établissement au cours du premier trimestre 2025. L'ENM vise au moyen de cette certification à renforcer sa position de référence en France pour les activités de formation judiciaire, à s'aligner sur les meilleures pratiques des Écoles de Service Public (comme l'ENSOSP, l'EN3S, l'ENAP ou encore l'ENSP) ainsi que de l'EFB et des IEP, et à répondre aux attentes des apprenants en renforçant davantage l'expertise pédagogique pour mieux répondre aux besoins des participants.

Se saisir des enjeux structurants pour la Justice

Le cycle CANUM (Cycle d'approfondissement du numérique), lancé pour la première fois en 2024, incarne cette dynamique de modernisation. Conçu pour aborder les défis numériques rencontrés dans les juridictions, ce programme s'est concentré sur des thématiques comme la découverte des grands enjeux portés par le numérique, la gestion de projets, la découverte de technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle dans le cadre judiciaire. En partenariat avec des institutions prestigieuses telles que l'École des Mines de Paris et le Campus du numérique public de la DINUM, le CANUM a permis à ses participants – magistrats, greffiers et directeurs de services de greffes judiciaires – d'explorer des solutions innovantes à travers des modules théoriques et des travaux pratiques. Ce cycle illustre également la convergence entre la recherche sur l'IA et les besoins concrets de formation, en intégrant des outils et réflexions issus des avancées scientifiques pour une mise en application dans le domaine judiciaire. Pour se saisir des enjeux technologiques d'avenir, l'École a mené une activité de recherche transversale sur le développement de l'intelligence artificielle générative. Ces recherches ont vocation à la fois à contribuer à la réflexion académique à travers des publications et participations à des colloques et

conférences (nationales et internationales) autour de l'IA en matière de justice et à alimenter les formations initiales et continue, tant par l'apport du fruit des recherches du département Recherche de l'École que par la réflexion sur les outils IA de documentation pertinents provenant, pour l'heure, des principaux éditeurs juridiques.

Ces innovations pédagogiques ont soutenu un enrichissement significatif des contenus des enseignements. La lutte contre les violences intrafamiliales a continué d'être une priorité, avec la création du parcours CAVIF, structuré autour de quatre sessions de formation approfondie et d'un stage immersif. Ce programme, soutenu par un livret pédagogique détaillant les concepts fondamentaux, illustre l'engagement de l'ENM à former des magistrats capables de traiter des problématiques complexes avec efficacité et sensibilité. De même, le développement de la politique de l'amiable a marqué un tournant dans les approches pédagogiques, avec des journées dédiées incluant des conférences et ateliers pratiques, et un accompagnement renforcé pour les coordonnateurs de formation.

Outre l'amiable, les relations avec les justiciables et l'organisation du travail avec l'équipe autour du magistrat sont autant de sujets structurants pour la Justice soulignés par le Comité des États généraux de la Justice. Pour se saisir de ces enjeux, les investir dès la formation initiale et les approfondir tout au



Clôture du 1^{er} cycle de formation dédié aux enjeux du numérique (CANUM) par Benjamin Deparis, directeur de session, Haffide Boulakras, directeur adjoint, et Nathalie Roret le 13 novembre 2024.



Intervention de la professeure de Droit Audrey Darsonville, présidente de la cellule d'écoute et de signalement violences sexuelles et sexistes (VSS), aux côtés de Julien Heuty, sous-directeur des stages.

long de la carrière, l'ENM a recruté en 2024 plusieurs coordonnateurs de formation non magistrats. Cette innovation marquante dans l'histoire de l'école a été permise par la réforme du décret du 21 décembre 1999 relatif aux emplois de l'ENM. Elle se traduit concrètement par une évolution d'ampleur dans l'offre pédagogique de l'École, qui s'adjoint l'expertise de nouvelles compétences issues de la fonction publique et du secteur privé, en ces domaines essentiels à l'efficacité de la justice ainsi qu'à la confiance qu'elle doit inspirer chez les citoyens. Cette valorisation des parcours et des compétences s'exprime de manière transverse dans les activités de l'École, qui a recruté un avocat professionnel de la médiation et formateur expérimenté dans ce domaine, en charge du développement des enseignements relatifs à l'amiable, une avocate en charge des relations entre l'ENM et la profession d'avocat, mais également dédiée à la meilleure prise en compte, dans les processus de formation, de la place des avocats et des attentes des justiciables dont ils sont les représentants quotidiens, et une administratrice de l'État en charge du développement des enseignements relatifs aux compétences managériales, particulièrement précieuses dans le contexte actuel du développement des équipes autour du magistrat. Cette réforme

règlementaire a également permis l'ouverture des emplois de direction de l'ENM à des professionnels non-magistrats. C'est ainsi qu'un nouveau sous-directeur du département de la recherche et de la documentation à l'ENM, Professeur de droit privé et sciences criminelles, met à profit son riche parcours universitaire pour faire évoluer la recherche au service de la Justice et de la formation des magistrats. À travers des projets axés sur les évolutions de l'office du juge, les pratiques judiciaires et l'impact de l'intelligence artificielle, il travaille à rapprocher le monde académique de la pratique judiciaire, avec l'ambition de valoriser la mission recherche dévolue à l'ENM depuis 2009, en totale complémentarité et interaction avec l'IERDJ ou l'Observatoire des litiges judiciaires de la Cour de Cassation. Ainsi, l'ENM s'adapte pour toujours plus et mieux répondre aux besoins concrets de la justice d'aujourd'hui et de demain.

En 2024, l'ENM a poursuivi ses efforts pour renforcer l'attractivité des fonctions civiles, suivant les recommandations du groupe de travail présidé par la professeure de droit Natalie Fricero. Les cinq grands chantiers identifiés ont donné lieu à des actions concrètes, telles que l'enrichissement des formations dédiées et la mise en lumière des compétences spécifiques requises pour ces

fonctions. Les enseignants du pôle justice civile ont ainsi, en formation initiale, renouvelé l'approche du juge civiliste pour la décentrer de la seule rédaction du jugement et l'ouvrir sur l'appréhension de la chaîne civile dans la perspective de politiques civiles. En formation continue, les enseignants ont élaboré un référentiel de compétences dédié aux fonctions civiles, faisant écho au répertoire des métiers et compétences élaboré par la direction des services judiciaires. Un colloque sur le travail en équipe dans les contentieux civils a été une étape marquante, permettant d'aborder les méthodes collaboratives, essentielles pour une gestion efficiente des services civils. Ce travail collectif a renforcé l'idée que la réussite des magistrats civilistes repose aussi sur une organisation structurée et une synergie efficace entre les différents acteurs, et en premier lieu avec les attachés de justice. Les interventions de ce colloque, qui a réuni plus de 150 participants, ont pu être filmées et retravaillées pour constituer le socle d'un e-learning, enrichi de trames et documents, et consulté avec succès depuis le mois de juin 2024 sur la plateforme pédagogique de l'ENM. Dans cette continuité, le Département des formations professionnelles spécialisées (DFPS) a contribué à renforcer cette organisation collective par la conception et le déploiement de modules dédiés

aux délégués du procureur et attachés de justice. Ces formations, adaptées aux besoins concrets des juridictions et couvrant des thématiques essentielles comme la rédaction de jugements civils, traduisent une volonté d'harmonisation et de soutien au travail d'équipe au sein des juridictions. Leur mise en œuvre auprès de 79 délégués du procureur de 16 cours d'appel différentes, y compris en outre-mer (Antilles) et au bénéfice de 80 attachés de justice de 7 cours d'appel différentes, reflète un engagement pérenne pour accompagner les évolutions des pratiques et des exigences judiciaires.

L'ENM HORS LES MURS

L'ENM poursuit une dynamique ambitieuse d'ouverture, d'innovation et de rayonnement, affirmant son rôle pivot dans la formation judiciaire, en France comme à l'international. Ces orientations traduisent une stratégie décloisonnée et intégrée, où les enjeux locaux et globaux se nourrissent mutuellement pour renforcer l'efficacité de la justice.



Conférence de Violaine Frumin, coordonnatrice de formation à l'ENM à l'occasion de la première Journée Portes ouvertes à l'ENM Bordeaux en janvier 2024.



Auditeurs de justice à l'occasion des Journées européennes du patrimoine à l'ENM Bordeaux le 21 septembre 2024.

L'ENM mobilise ainsi son expertise pour répondre aux défis croissants liés à l'augmentation des promotions, à la diversité des publics et à l'évolution des missions judiciaires, tout en promouvant les meilleures pratiques au sein des juridictions françaises et étrangères. Cette approche repose sur trois axes complémentaires : l'amélioration continue des dispositifs de formation et de suivi sur le territoire national, le renforcement des partenariats internationaux comme levier d'innovation et de diffusion des standards judiciaires, et la mise en réseau des acteurs pour favoriser une communauté judiciaire connectée et collaborative.

L'ensemble des initiatives, qu'elles relèvent de la formation nationale ou internationale, illustre une stratégie fondée sur la complémentarité et la transversalité. L'ENM croise les approches pour mieux répondre aux besoins des juridictions et pour renforcer son rayonnement à l'échelle globale. Les synergies développées entre ses différents départements et ses partenaires traduisent une gouvernance collaborative et adaptative, essentielle face aux mutations actuelles. Ainsi, le « hors les murs » de l'ENM dépasse les frontières géographiques pour incarner une vision intégrée de la formation judiciaire. L'innovation pédagogique, la proximité territoriale et la coopération internationale se nourrissent mutuellement, garantissant la diffusion des bonnes pratiques et l'adaptation aux enjeux contemporains. Grâce à cet engagement collectif, l'École affirme son rôle de pilier pour une justice efficace, connectée au monde et véhiculant les valeurs de l'État de droit.

Renforcer les liens avec les juridictions françaises : expertise et proximité

Face à la transformation des effectifs formés et à l'évolution des besoins locaux, l'ENM a repensé la cartographie de ses coordonnateurs régionaux de formation (CRF). Depuis septembre 2024, leur nombre est passé de 13 à 22, répartis sur 16 ressorts géographiques contre 12 auparavant. Ce redécoupage, fruit d'une réflexion collective, a permis une meilleure cohérence des zones couvertes et une proximité accrue entre les CRF et les juridictions. Cette organisation renforce le soutien apporté aux directeurs de centres de stage (DCS) et garantit un accompagnement individualisé des stagiaires. En outre, la répartition ajustée des CRF favorise une prise en compte affinée des besoins en formation continue déconcentrée, contribuant ainsi à diffuser les pratiques judiciaires adaptées aux réalités locales. Dans le prolongement de cette dynamique, l'ENM a instauré un format régionalisé des journées DCS. Ces rencontres participatives, organisées au niveau des ressorts par les CRF, ont permis d'instaurer un dialogue direct avec la sous-direction des stages et de traiter des problématiques concrètes des juridictions. À Bordeaux, par exemple, la journée du 13 décembre a abordé des thématiques structurantes telles que l'évolution des voies d'accès et l'augmentation exceptionnelle des effectifs d'apprenants. Ces échanges nourrissent les réflexions stratégiques et permettent de co-construire des solutions opérationnelles en phase avec les besoins des juridictions. L'élargissement des stages juridictionnels aux territoires ultramarins constitue une avancée significative pour diversifier les parcours de formation et intégrer pleinement les juridictions d'outre-mer dans la stratégie nationale. En février 2025, seize auditrices et auditeurs de



Hélène Davo, premier présidente, Jean-Jacques Fagni, procureur général, lors de l'accueil de l'équipe de direction de l'ENM à la cour d'appel de Bastia le 13 septembre 2024.



Première édition de la Nuit du Droit sur le thème « Lutter contre le narcotrafic international : un enjeu pour la démocratie » sur le site parisien de l'ENM le 3 octobre 2024.

justice effectueront leurs stages sur le ressort des juridictions de Cayenne, Fort-de-France, Pointe à Pitre, Basse-Terre, Saint-Denis de La Réunion et Saint-Pierre de La Réunion. Cette initiative inédite repose sur un dispositif rigoureux impliquant DCS, CRF et magistrats évaluateurs locaux pour garantir la qualité des apprentissages et valoriser l'expertise ultramarine dans le cadre de la formation judiciaire.

Promouvoir les bonnes pratiques judiciaires à l'international : expertise et coopération

L'expertise de l'ENM s'illustre également dans ses activités internationales, qui visent à promouvoir les standards judiciaires, renforcer l'État de droit et diffuser les meilleures pratiques. À travers des projets européens comme VICTI et JUST CHILD, l'École apporte des réponses concrètes à des problématiques transversales : le rôle des victimes dans les procédures pénales hors normes et la prise en charge des mineurs vulnérables. Ces projets, en réunissant des formateurs et professionnels européens, permettent un échange d'expertise durable qui enrichit à la fois les pratiques nationales et les collaborations internationales. Le jumelage avec l'École albanaise de la magistrature illustre cet engagement. En partenariat avec les écoles

néerlandaise et italienne, l'ENM contribue à structurer les programmes de formation initiale et continue, à renforcer les compétences des magistrats et à accroître la transparence judiciaire. Ce projet, financé par l'Union européenne, repose sur une méthodologie éprouvée, issue de l'expérience acquise lors de jumelages similaires au Maroc, en Côte d'Ivoire ou en Algérie. Il reflète la capacité de l'ENM à adapter son expertise aux contextes locaux tout en diffusant les meilleures pratiques judiciaires. Le réseau Eunomie, dont la visibilité a été améliorée en 2024, constitue un autre vecteur de diffusion des bonnes pratiques et de renforcement de la communauté judiciaire internationale. Grâce à une plateforme numérique modernisée, les membres du réseau – magistrats et professionnels du droit formés par l'ENM – bénéficient d'un espace d'échange et de collaboration renforcé. Ce projet s'inscrit dans une volonté de pérenniser les liens avec les anciens élèves, tout en favorisant leur accès à des formations innovantes comme celles dédiées aux enquêtes économiques et financières.



L'ACTIVITÉ DU CABINET DE LA DIRECTRICE

LE CABINET DE LA DIRECTRICE

Le cabinet assiste la directrice de l'École nationale de la magistrature dans l'administration générale de l'établissement et ce, dans toutes les activités et missions. Il assure l'accompagnement de projets initiés par la directrice et le suivi des décisions du conseil d'administration. Remplissant un rôle d'interface, il diffuse également l'information entre la directrice de l'École, ses services et ses partenaires extérieurs.

Le chef de cabinet, coordonnateur de ce service central, participe, par ses missions de conseil et d'analyse, à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'ENM, conduisant des projets transversaux qui lui sont confiés. Point de contact privilégié du ministère de la Justice et des différentes institutions en lien avec l'École, il dirige le secrétariat du cabinet et supervise le service de la communication et le service d'appui à la pédagogie.

Le service du cabinet n'a pas connu d'évolution d'emploi en 2024 et se compose de 4 ETPT dont 1 chef de cabinet magistrat, 1 agent de catégorie A adjoint au chef de cabinet, 1 secrétaire administrative de catégorie B et 1 adjointe administrative de catégorie B, ce poste ayant été requalifié de C en B cette année.

Missions

■ UNE MISSION DE PILOTAGE DES INSTANCES STRATÉGIQUES DE L'ÉCOLE

Le conseil d'administration de l'École

Le cabinet assure la préparation et le suivi des séances du conseil d'administration de l'École, organe qui délibère environ trois fois dans l'année sur les orientations générales de l'École, sa gestion budgétaire, ses programmes pédagogiques et son organisation et dont le président et le vice-président sont respectivement le premier président de la Cour de cassation et le procureur général près ladite cour.

Le conseil pédagogique

Le cabinet assure l'organisation, la préparation et le suivi des séances du conseil pédagogique de l'École, organe se réunissant deux fois dans l'année pour émettre à l'attention du conseil d'administration, des avis sur les grandes orientations pédagogiques, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes des sous-directions.

L'assemblée générale

En outre, en décembre et juin de chaque année, le cabinet se charge de l'ensemble de l'organisation de l'assemblée générale des personnels, instance fondamentale du dialogue social au sein de l'École.

Les comités de direction

Le cabinet réalise la préparation et le suivi des différents comités de direction s'assurant de l'effectivité des décisions arrêtées.

Composé de 15 membres (directrice, directeurs adjoints, secrétaire général et secrétaire générale adjointe, sous-directrices et sous-directeurs, chef de cabinet, chef du service communication), ce comité se réunit à une fréquence bimensuelle.

Un comité de direction spécifique se tient une fois par an sous un format élargi, avec l'ensemble des coordonnateurs régionaux de formation.

Le conseil de discipline des élèves-magistrats

Le cabinet est chargé du suivi et de l'organisation des procédures disciplinaires diligentées à l'égard des élèves-magistrats.

■ UNE MISSION DE RELATION AVEC LA TUTELLE, LES AUTORITÉS CONSTITUTIONNELLES, LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE MAGISTRATS

Point de contact identifié par le ministère de la Justice, que ce soit pour le cabinet du garde des Sceaux ou pour les directions du ministère, le cabinet organise des réunions de suivi avec la direction des services judiciaires (DSJ) et le secrétariat général.

Il coordonne les réponses aux demandes d'information des ministères ou d'autres institutions.

Il gère le suivi des distinctions honorifiques des personnels de l'établissement en lien avec la direction des services judiciaires et le cabinet du garde des Sceaux.

■ UNE MISSION D'ORGANISATION DES GRANDS ÉVÈNEMENTS DE L'ÉCOLE

Le cabinet organise également les grands événements qui rythment la vie de l'École et notamment :

- ▶ La prestation de serment des auditeurs de justice, dont la mise en œuvre chaque année mobilise une très grande partie du personnel bordelais de l'établissement.



L'équipe du cabinet de la directrice : Guillaume Puygrenier, chef de cabinet, Julien Jambou, chef de cabinet adjoint, Anne Sivadier et Sophie Rimonteil, assistantes de direction.

- ▶ La venue de délégations ministérielles, parlementaires et de toute haute autorité.

Il assure par ailleurs le traitement des demandes de mise à disposition ou de location de salles émanant de l'extérieur.

■ UNE MISSION DE SUIVI RH DES EMPLOIS DE L'ENM

Le cabinet organise, en lien très étroit avec la DSJ, le recrutement et le suivi des emplois relevant du décret n°99-1073 du 21 décembre 1999 régissant les emplois de l'ENM. Il s'agit essentiellement du recrutement de magistrats, en détachement à l'École, soit sur des emplois de direction, soit sur des emplois de formateurs.

Principales actions menées en 2024

■ AU TITRE DE LA GOUVERNANCE

Le cabinet de la directrice a continué en 2024 de renforcer son action en matière de pilotage des services qui lui sont rattachés et d'assurer le fonctionnement et la conduite des instances de gouvernance de l'École nationale de la magistrature. Il a ainsi organisé 3 conseils d'administration pléniers usuels (18 mars, 10 juin et 22 novembre). Un conseil d'administration restreint s'est réuni le 26 février 2024.

Le cabinet a également organisé la tenue des deux assemblées générales des personnels de l'ENM les 16 mai et 17 décembre 2024, temps forts de l'année pour l'ensemble des personnels de l'ENM et occasions de présenter et d'échanger sur les grands chantiers de l'École.

Le cabinet a, au cours de l'année, répondu aux 63 sollicitations des administrations centrales du ministère de la Justice, du cabinet du ministre et des instances européennes, pour apporter son expertise juridique et judiciaire sur la formation des magistrats sur des thématiques extrêmement variées.

Le cabinet a organisé le déplacement de la directrice et des membres de la direction de l'ENM au sein 8 cours d'appels en 2024, poursuivant ces visites initiées en 2023. Ces rendez-vous permettent d'exposer dans chaque ressort les grands enjeux contemporains de l'École et de recueillir le sentiment et l'analyse des professionnels, maîtres de stage, coordonnateurs régionaux de formation et magistrats délégués à la formation, notamment, de ceux qui constituent les relais locaux et pratiques de la formation judiciaire. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger avec les chefs de cour et de juridiction sur les attentes et enjeux et locaux de formation, en termes d'accueil des promotions historiques d'auditeurs de justice, de développement de la formation continue déconcentrée, et de formation des membres de l'équipe juridictionnelle.

■ AU TITRE DES RECRUTEMENTS

Le cabinet de la directrice a permis en 2024 la tenue de 4 commissions de recrutement pour 21 emplois de formateurs, et deux commissions de recrutement pour des emplois de direction, pour les emplois de secrétaire général et de sous-directrice de la formation continue.

■ AU TITRE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS ET DES ACTIONS

Le cabinet a poursuivi son activité afin de permettre la tenue de multiples événements. La prestation de serment des auditeurs de justice de la promotion 2024 a adopté un format inédit, délocalisée au Palais des congrès de Bordeaux le 6 février 2024. Elle a réuni plus de 2 000 participants, invités et équipes et constitué un défi logistique piloté par le cabinet de la directrice. En présence du Président de la République, des ministres de la Justice et de l'Intérieur, du ministre délégué chargé des comptes publics, et des plus hautes autorités judiciaires, les auditrices et auditeurs de justice, vêtus pour la première fois de leur robe de magistrat, ont prêté serment, jurant d'une même voix de garder le secret professionnel et de se conduire en tout comme un digne et loyal auditeur de justice.

Le 3 octobre 2024, l'ENM a organisé la 8ème édition de la Nuit du droit consacrée à la lutte contre le trafic international et ses enjeux relatifs à la démocratie. Cette manifestation a été organisée en triplex Paris, Bordeaux, Fort-de-France et touché un public jeune au sein des amphithéâtres des deux établissements, composé d'étudiants en droit et de lycéens. La conférence a été retransmise dans plusieurs ambassades et instituts judiciaires étrangers, ainsi que sur la page Youtube de l'École. La seconde partie de la soirée a consisté en un forum des métiers du droit permettant à l'assistance de rencontrer des magistrats et auditeurs de justice afin de répondre à leurs interrogations sur l'accès à l'ENM et le métier de magistrat.

Le cabinet de la directrice a contribué au rayonnement de l'École par l'impulsion et l'organisation de la réception de hautes autorités au sein des établissements parisiens et bordelais de l'ENM, parmi lesquelles M. Tabuteau, vice-président du Conseil d'État, M. Laurent Fabius, à deux reprises, président du Conseil constitutionnel, Madame Claire Hédon, Défenseuse des droits, M. Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et M. Didier Migaud, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Le cabinet poursuit son investissement dans le suivi et l'accompagnement de la vie étudiante de l'École, jouant pleinement son rôle de référent du bureau des auditeurs de justice.

LE SERVICE DE LA COMMUNICATION

Missions

Le service communication, placé sous l'autorité du chef de cabinet de la directrice, conçoit, développe et met en œuvre l'ensemble des actions de communication de l'École. Son périmètre se déploie sur plusieurs secteurs de la communication externe et interne et selon plusieurs niveaux :

- ▶ L'élaboration de la stratégie de communication globale qui définit les messages, les cibles, les canaux et les calendriers d'actions ;
- ▶ Le conseil auprès de la direction et des services de l'École.
- ▶ La réalisation de campagnes de communication externes et événementielles (insertions publicitaires, marketing numérique, diffusion de supports, présence sur des salons, organisation d'événements, etc.)
- ▶ La couverture en termes de communication, de l'activité et de l'actualité des services de l'ENM
- ▶ La mise en œuvre de la communication interne et de la marque employeur ;

Le service communication a disposé pour ces missions d'un effectif de 7,13 ETPT répartis entre Bordeaux et Paris. L'équipe est composée de 5 agents contractuels de catégorie A (4 en CDI, 1 en CDD) 2 agents de catégorie B (1 titulaire, 1 contractuel) et 2 étudiantes en alternance.



Visites de publics scolaires à l'occasion de l'opération Les Enfants du patrimoine à l'ENM Bordeaux.

Actions menées en 2024

L'année 2024 a été marquée par un niveau d'activité toujours très élevé de la part du service communication de l'ENM qui a poursuivi ses missions de production, de soutien et de conseil auprès de l'ensemble des services de l'École répartis à présent sur 4 sites.

Cette année le service s'est inscrit dans un objectif général de consolidation permettant de finaliser la phase de transition engagée depuis 2022, de maintenir la dynamique de transformation mais également de préparer les étapes importantes des années à venir. L'arrivée au sein des sites bordelais de la plus grande promotion d'auditeurs de justice de l'histoire de l'ENM a ainsi été l'un des enjeux les plus importants en 2024 tant pour la communication institutionnelle et médiatique que pour l'accompagnement de la cérémonie de prestation de serment, le suivi des activités pédagogiques ou encore pour le travail de communication réalisé sur le second site bordelais.

Au cours de l'année, le service a également renforcé sa stratégie de communication externe en faveur des publics cible : apprenants (FI / FC / DFPS) candidats, étudiants et prescripteurs (média, élus, parents). Le déploiement de nouvelles campagnes de communication autour des voies d'accès reformées, la production de contenus éditoriaux renouvelés, l'édition de supports comme la vidéo institutionnelle, l'after movie de la prestation de serment, l'Essentiel#4, la plaquette institutionnelle, les catalogues de formation, ou les flyers ont ainsi été des axes importants d'intervention.

Le développement de nos outils numériques et le maintien d'une posture innovante reste également un chantier quasi permanent pour le service communication qui a fait évoluer ses pratiques notamment en ce qui concerne la production de contenu vidéo (création de playlist YouTube, diffusion en direct, production d'interview filmée), le montage de courts formats adaptés aux réseaux sociaux (externe ou interne) ou encore la production de contenu web adaptés au jeune public. La mise à jour régulière des plateformes numériques de l'école constitue également un enjeu sur lequel s'est positionné le service tout au long de l'année avec la production d'un nouvel intranet, l'amélioration des performances du site officiel, la mise en place d'une file d'attente virtuelle pour les résultats des concours ou encore le développement d'applicatifs et de webapp spécifiques.

INDICATEURS

AUDIENGE DES RÉSEAUX SOCIAUX DE L'ENM EN 2024

	Nombre d'abonnés en 2024	Évolution sur 1 an	Évolution en % sur 1 an	Nombre de posts en 2024	Évolution en % sur 1 an	Nombre d'impression en 2024	Évolution en % sur 1 an
X (Twitter)	27 661	+ 1 117	+ 4,20%	nc*	nc*	1 318 600	-62,9%
Facebook	28 931	+ 2 031	+ 7,50%	161	-15,50%	3 662 039	-6,30%
Linkedin	55 154	+ 13 467	+ 32,30%	218	-10,10%	3 854 804	+ 32%
Instagram	12 600	+ 4 600	+ 57,50%	342	+17,90%	4 720 630	+ 532,40%
Youtube	2 476	+ 1 551	+ 167%	21	-14,20%	230 805	-6,30%

*(les données ne sont plus transmises depuis 2024, par le réseau social X dans la version gratuite)

AUDIENGE DES SITES WEB DE L'ENM EN 2024

	Nombre de Visiteurs 2024	Évolution sur 1 an	Évolution en % sur 1 an	Pages vues	Évolution en % sur 1 an	Nombre de publications	Évolution sur 1 an
Site internet	694 466	+ 128 514	+22,71 %	1 670 621	+22%	68	-11%
Intranet*	178 353	-88 756	-30%	654 931	+25%	110	-17

* les chiffres d'audience de l'intranet diffèrent de ceux de 2023 compte tenu du changement d'outil d'analyse en cours d'année

EMAILING DIFFUSÉS PAR LE SERVICE COMMUNICATION EN 2024

	Nombre	Destinataires en moyenne	Destinataires total	Taux d'ouverture en moyenne	Taux de clic en moyenne
Interne	11	288,9	288,9	36,89%	83,93 %
Programme JPO (janvier 2024)	1	662	662	84,4 %	55 %
Formation continue	6	9 925	9 925	8,37%	3,90%
Juge consulaire	2	4 983	4 983	62,39%	14,94%
Conciliateurs de justice	2	4 983	4 983	62,39%	14,94%
Délégué du procureur	1	4171	4 171	56,7 %	15,6 %
Experts judiciaires en charge de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme	1	1123	1 123	57,70%	15,76%
Experts judiciaires en charge de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme (décembre 2024)	1	504	504	47,54 %	3,77 %
Emailing "Éthique partagée : avocats / magistrats" (mars 2024)	1	4 779	4779	59,90 %	7,42 %
Juristes assistants – Inscription CAVIF (février 2024)	1	1 484	1484	35,9 %	24,6 %

SUPPORTS DE COMMUNICATION IMPRIMÉS EN 2024

Typologie	Détails	Quantité	Nombre d'exemplaires	Evolution sur 1 an
Formation et notoriété	Catalogues, Brochures...	13	15 279	-6%
Campagnes de communication	Dépliants, flyers, affiches, roll-up, bâches...	11	26 629	+160 %
Services métiers ENM et événements	Roll-up, affiches, dépliants, flyers, programmes, chemises, invitations, signalétique, attestations, diplômes, badges...	104	14 094	-68%
Institutionnel et Cabinet	Plaquette institutionnelle, rapports, bilans, tirage et encadrement de photos	34	5 906	+119%
Cadeaux protocolaires	Stylos, coffrets, carnets de notes, médailles...	0	0	-100%
Goodies institutionnels et événementiels	Mugs, bouteilles isothermes, tours de cou, sacs coton...	13	5 120	+61%
TOTAL		175	67 693	+30%

► Objectif : promouvoir l'ENM

Typologie	2021	2022	2023	2024	Evolution %
Com-1 Site institutionnel : nombre de visiteurs uniques	461 665	437 979	565 952	694 466	+ 22,7%
Com-2 Site intranet : nombre de visites	57 932	68 015	267 109	178 353	- 33%
Com-3 Page Facebook : total impressions (global)	1 626 649	2 200 766	3 909 809	3 662 039	-6%
Com-4 Compte Twitter : total impressions (global)	4 738 800	2 585 800	3 358 100	1 318 600	-60%
Com-5 Compte LinkedIn : total impressions (global)	2 108 000	2 486 817	2 918 524	3 854 804	+32%
Com-6 Compte Instagram : total impressions (global)	NC	1 094 071	746 450	4 720 630	+532%
Com-7 Site offre en ligne : nombre de visiteurs uniques	45 527	50 036	Nc	Nc	Nc
Nombre de candidats au concours Professionnel (ancien concours complémentaire)	nc	737	975	1 390	+42%
Nombre de candidats inscrits au 1 ^{er} concours d'accès	2 474	2 270	2 625	2 719	+3,58 %
Nombre de candidats inscrits au 2 ^e concours d'accès	520	630	646	696	+7,74%
Nombre de candidats inscrits au 3 ^e concours d'accès	244	241	240	239	0%

* les chiffres d'audience de l'intranet diffèrent de ceux de 2023 compte tenu du changement d'outil d'analyse en cours d'année

** la plateformes X ne fournit plus gratuitement les statistiques d'analyse

LE SERVICE D'APPUI À LA PÉDAGOGIE

Mission

Service transversal, sous l'autorité du chef de cabinet de la directrice, le SAP met en œuvre la stratégie de l'ENM en matière de formation en ligne, d'hybridation et d'accompagnement pédagogique. L'innovation est le moteur de toutes les productions pédagogiques à destination des services et publics de l'École.

Ses missions recouvrent 5 niveaux d'action :

- ▶ Accompagner et outiller les enseignants de l'École dans leurs pratiques pédagogiques
- ▶ Accompagner et anticiper les démarches d'innovation pédagogique des équipes ENM et promouvoir cette dynamique auprès des partenaires (REFJ, RESP)
- ▶ Poursuivre le déploiement de l'hybridation de la formation par la création et la mise en œuvre de modules de formation en ligne, jeu sérieux, vidéos pédagogiques, quiz, cartes mentales ou par l'accompagnement dans la démarche de transition numérique (dématérialisation des supports et procédures pédagogiques)
- ▶ Ancrer la formation en ligne dans un écosystème sécurisé et interopérable
- ▶ Contribuer à l'accessibilité numérique des ressources mises à disposition sur la plateforme pédagogique.

Piloté par une cheffe de service et une adjointe, le SAP compte **treize agents** répartis entre Bordeaux et Paris qui œuvrent pour développer l'innovation pédagogique et l'hybridation. Les outils sont administrés par un technopédagogue, un chargé de mission en développement et intégration numérique, un développeur d'application (alternant) et un gestionnaire de formation numérique. Les formations en ligne sont conçues par deux ingénieurs pédagogiques, une journaliste reporter d'images et une graphiste. Trois conseillères pédagogiques, une à Bordeaux et deux à Paris, assurent l'accompagnement individuel et collectif des formateurs.

Pour **accompagner les usages numériques** dans le périmètre pédagogique, le SAP mise sur la veille, l'expérimentation et des solutions adaptées, privilégiant l'intelligence collective, la personnalisation pour les utilisateurs et la structuration des ressources pédagogiques, alignées sur la démarche qualité engagée par l'École.

Dans cette dynamique, le renforcement du pôle conseil pédagogique, complété en mars 2024 avec l'arrivée de deux conseillères, joue un rôle central dans le positionnement du SAP comme **Lab d'innovation pédagogique**. L'entrelacement des objectifs pédagogiques et numériques souligne l'importance du travail transversal du service, essentiel pour garantir une interopérabilité efficace des données pédagogiques et optimiser l'intégration des différents outils au service des apprenants.

La migration progressive de la plateforme historique de formation en ligne vers les versions les plus récentes du dispositif (Moodle 4) est en cours comme en témoigne l'ouverture d'une plateforme en ligne dédiée à la Promotion 2024 des MTT (magistrats à titre temporaire), ainsi que la réalisation interne d'un site de formation et d'échanges dédié au réseau international des magistrats étrangers (Eunomie : ouverture 2025).

Actions menées en 2024

Le soutien à la certification Qualiopi a constitué une priorité majeure pour le service en étroite collaboration avec la chargée de mission qualité pour garantir l'alignement avec les objectifs stratégiques. Les conseillères pédagogiques ont assuré l'accompagnement, la formation et la conception de malettes pédagogiques à destination de tous les formateurs de l'école, y compris les DDS. Parallèlement, le reste de l'équipe a assumé la responsabilité de la dimension numérique. Ils ont structuré les espaces, créé des tutoriels et offert un accompagnement adapté aux outils numériques.

Le concept de **Collecte de mémoire pédagogique**, mené par les conseillères pédagogiques, consiste à réaliser un entretien avant le départ d'un CDF ou CRF. Cet échange recueille un bilan, des souvenirs marquants et une trace des expériences, mettant en lumière l'enrichissement mutuel des identités professionnelles et personnelles des magistrats formateurs. Ces retours alimentent la conception des formations des formateurs (FOFO).



L'innovation numérique-pédagogique est le fil directeur du SAP

Deux applications mobiles ludiques et performatives font rayonner l'ENM : de la pluie de flashes lors la prestation de serment des auditeurs de justice à l'intégration de l'équipe autour du magistrat.

En présence du Président de la République, au cours cette journée historique pour la Promo 2024, les auditeurs de justice et leurs proches ont expérimenté l'accès à un codeQR. Par un simple flash sur leur téléphone, ils ont découvert une mine d'information sur l'histoire de l'école, les symboles de la justice, les robes des magistrats... Et un grand quiz final sur lequel ils se sont défiés ! Testez-là !



950 nouveaux attachés de justice ont plébiscité leur appli ouverte en mai 2024, qui a favorisé leur intégration dans les équipes juridictionnelles.



Pour démystifier l'Intelligence Artificielle et ses enjeux, le SAP a conçu une capsule pour l'INSP, dans le cadre du RESP. Le module « Avantages et risques des IA génératives », disponible sur la plateforme MENTOR, explique en 10 minutes le fonctionnement des IA, leurs biais, leurs usages, ainsi que la réglementation et la sécurité des données. Ce travail, mené avec deux experts du Ministère de la Justice, positionne l'école au centre des réflexions stratégiques interministérielles sur le numérique.

L'amélioration continue des formations présentes, hybrides ou en ligne occupent quotidiennement le SAP : plus de trente créations et mises à jour ont été effectués pour tous nos publics, en formation initiale, en formation continue autant que pour le DFPS.

En formation initiale, le module sur le choix de la peine a été conçu en trois temps. Tout d'abord, les ADJ, accompagnés par le SAP, ont enrichi la conférence sur les troubles psychiatriques par la création de cinq capsules vidéo commentées par un expert psychiatre, ce qui apporte une dimension plus interactive. Ensuite, le module distantiel a été repensé avec un accès simplifié en trois clics et onze nouvelles vidéos de simulations d'audiences correctionnelles, qui illustrent diverses situations (genre, attitude du prévenu, sévérité des réquisitions). Enfin, une expérimentation sur les biais de jugement a conduit à l'élaboration d'un questionnaire à embranchements conditionnels. Cet outil automatisé structure les réponses possibles, sécurise les données, facilite leur analyse et encourage la réflexion collective, tout en renforçant la compréhension des biais.

L'amélioration continue des formations présentiels, hybrides ou en ligne occupent quotidiennement le SAP : plus de trente créations et mises à jour ont été effectués pour tous nos publics, en formation initiale, en formation continue autant que pour le DFPS.

En formation initiale, le module sur **le choix de la peine** a été conçu en trois temps. Tout d'abord, les ADJ, accompagnés par le SAP, ont enrichi la conférence sur les troubles psychiatriques par la création de cinq capsules vidéo commentées par un expert psychiatre, ce qui apporte une dimension plus interactive. Ensuite, le module distanciel a été repensé avec un accès simplifié en trois clics et onze nouvelles vidéos de simulations d'audiences correctionnelles, qui illustrent diverses situations (genre, attitude du prévenu, sévérité des réquisitions). Enfin, une expérimentation sur les biais de jugement a conduit à l'élaboration d'un questionnaire à embranchements conditionnels. Cet outil automatisé structure les réponses possibles, sécurise les données, facilite leur analyse et encourage la réflexion collective, tout en renforçant la compréhension des biais.

Le JAP au cœur de la cité. L'apprentissage des stagiaires intégrés directs (CID) et des élèves en reconversion a été repensé pour s'adapter à un temps contraint. À travers une immersion au cœur de la juridiction, le module offre une découverte ludique de l'application des peines. Dès le premier clic, l'apprenant incarne une JAP débutante explorant sa juridiction. Chaque bâtiment de la ville représente une étape : le tribunal et la prison pour les pratiques professionnelles, la bibliothèque pour les textes applicables, ou encore l'école pour maîtriser le langage spécifique du JAP. Une fois les lieux explorés, un centre d'examen final permet de tester les compétences acquises.



En formation continue, cinq vidéos enrichies, créées à partir d'une session filmée à l'ENM Paris, aident les civilistes à se projeter dans une « **politique civile** », alors que les attachés de justice renforcent les équipes dans les tribunaux. Le kit pédagogique Éthique et Déontologie, disponible en formation continue déconcentrée, a été enrichie de trois simulations de situation professionnelles relatives à la Laïcité et au harcèlement.



Pour les Juges consulaires, le module **Évaluation financière** a été repensé sous forme d'une simulation immersive. Grâce à *La Gazette du coin*, les apprenants découvrent les enjeux d'un écovillage et de son restaurant emblématique, Janus. Organisés en sous-groupes, ils analysent une demande de réparation, explorent des méthodes financières et identifient les éléments clés des pièces de procédure.

Cette approche innovante, conçue en collaboration avec la Conférence générale des juges consulaires de France, le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, deux magistrats du DFPS, une conseillère pédagogique, un ingénieur pédagogique, une graphiste et une journaliste, facilite l'appropriation de contenus complexes et renforce les compétences pratiques des juges consulaires.

Sollicité par le Département international, le SAP a pu mettre en avant son expertise en innovation pédagogique numérique auprès de l'ERA à Trèves, du REFJ en Croatie, et du CJC à Singapour, où il a contribué sur le thème Learning how to learn. Cinq agents du SAP ont accompagné le directeur de session de la Formation de Formateurs de magistrats étrangers (FOFO) afin d'enrichir les apprentissages en proposant exercices et échanges de pratiques. Le technopédagogue du SAP accompagne le Centre de formation juridiques et judiciaires du Mozambique pour installer une plateforme de formation en ligne (Moodle) : expertise technico-pédagogique sur place et accompagnement pour être opérationnel à l'administration des outils pédagogiques en ligne.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Le service d'appui à la pédagogie

► **Objectif** : rénover la pédagogie de l'ENM

Au 1^{er} janvier 2025, la plateforme de formation en ligne compte 51 310 inscrits.

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'apprenants inscrits	11 200	20 917	23 550	27 417	32 865	31 587	41 834	51 310
Formation Initiale	1 072	1 473	1 412	1 390	1 343	1 464	1 608	1 872
Jurys des concours	1 062	395	279	246	252	253	338	269
Formation Continue	8 536	8 958	10 228	12 320	15 507	16 598	19 421	24 510
Publics du DFPS	267	9 116	9 459	11 451	13 539	10 505	16 730	20 452
Publics du DI	963	575	653	1 367	1 932	2 577	3 522	3 971
Autre *		400	1 519	643	292	190	215	236

* autre : formation, veille, recherche en innovation, appui à la direction et à la communication

Répartition du temps de travail de l'équipe e-formation par sous-direction :

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes constituant l'effectif du SAP	5	6	8	9	11	10	10	14
Répartition de l'activité par sous-direction								
- FI	26%	37%	26%	34%	49%	48%	18%	22%
- FC	7%	17%	21%	27%	23%	20%	17%	11%
- DFPS	56%	28%	22%	26%	8%	11%	21%	26%
- DI	11%	18%	22%	6%	10%	8%	9%	17%
- Autre*			9%	8%	10%	12%	17%	24%

* autre : formation, veille, recherche en innovation, appui à la direction et à la communication



ACTION 1

ASSURER

LE RECRUTEMENT ET

LA VALIDATION DES

COMPÉTENCES DES

ÉLÈVES MAGISTRATS

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES

Les principales missions de la sous-direction des recrutements et de la validation des compétences sont :

- ▶ **Le recrutement des auditeurs de justice et des stagiaires issus du concours complémentaire ;**
- ▶ **La validation des compétences des différents publics en formation initiale à l'ENM.**

Le recrutement

La sous-direction met en œuvre l'organisation des trois concours d'accès à l'ENM et du concours complémentaire en étroite collaboration avec le bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales de la direction des services judiciaires.

À ce titre, elle assure la gestion des inscriptions des candidats sur le site internet de l'ENM, instruit les dossiers de candidature, organise les épreuves écrites d'admissibilité au sein des différents centres d'épreuves en France métropolitaine et outre-mer avec le concours des cours d'appel, ainsi que les épreuves orales d'admission qui se déroulent à Bordeaux.

La sous-direction est également chargée de la gestion administrative et matérielle des jurys, met en forme l'ensemble des sujets et assure leur distribution auprès des centres d'épreuves, prépare les réunions de délibérations des jurys et participe à la publication des résultats.

La validation des compétences

La mission du pôle est de soumettre tous les élèves magistrats au processus d'aptitude qui leur est propre en fonction de l'origine de leur recrutement.

Pour les auditeurs de justice, le pôle organise les différentes épreuves qui donnent lieu à l'établissement d'une note chiffrée (épreuves de fin d'études, évaluations en stage et épreuves d'aptitude et de classement) et constitue les dossiers dématérialisés des auditeurs de justice afin de les soumettre au jury qui se prononce sur leur aptitude à l'exercice des fonctions judiciaires et établit la liste de classement. S'agissant des autres publics, le pôle constitue les dossiers des stagiaires du concours complémentaire et des candidats à l'intégration directe regroupant les différents rapports sur leur aptitude pour transmission au jury, organise les entretiens individuels avec le jury d'aptitude et représente la directrice de l'ENM devant la commission d'avancement.

Afin d'assurer ces missions, la sous-direction est organisée en trois pôles (pôle des concours d'accès/nouveau pôle des concours de recrutement d'auditeurs de justice - pôle du concours complémentaire/nouveau pôle du concours professionnel - pôle de la validation des compétences) et compte 4 agents de catégorie B, 4 de catégorie C, une cheffe de service de catégorie A et une sous-directrice, magistrate.

ACTIONS MENÉES EN 2024

La participation aux travaux d'élaboration des textes d'application de la réforme des voies d'accès issue de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023.

La loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire a profondément réformé les voies d'accès à la magistrature avec comme objectifs principaux de :

- ▶ poursuivre l'ouverture du corps judiciaire aux professionnels en reconversion en adaptant davantage les voies d'accès à leurs profils et contraintes afin d'en garantir l'attractivité et en améliorant leur parcours de formation ;
- ▶ accroître la lisibilité des voies d'accès.

Ont ainsi notamment découlé de ses dispositions :

- ▶ la suppression de la majorité des voies d'intégration directe (art. 18-1, 22 et 23 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature) ;
- ▶ la suppression des concours complémentaires pour le recrutement de magistrats des premier et second grades de la hiérarchie judiciaire (art. 21-1 de l'ordonnance statutaire) ;
- ▶ des modifications importantes des conditions pour concourir et des épreuves du troisième concours d'accès ouvert aux professionnels en reconversion ;
- ▶ la création d'un concours professionnel pour le recrutement de magistrats des premier et second grades de la hiérarchie judiciaire (nouveaux articles 22 à 25-5 de l'ordonnance statutaire).

Dans la suite de la publication au *Journal officiel* de la loi organique le 21 novembre 2023, la sous direction a été associée par la direction des services judiciaires aux travaux de conception des textes réglementaires (décrets en Conseil d'État et arrêtés) en vue de la mise en œuvre de la réforme, sous forme d'ateliers thématiques hebdomadaires portant sur la nouvelle configuration des épreuves des concours, les programmes, les jurys et les formations qui se sont déroulés jusqu'à la fin du mois de janvier 2024.

Ces travaux ont permis d'aboutir à la publication au début du mois de juillet 2024 du décret n° 2024 772 tirant les conséquences de la réforme des voies d'accès à la magistrature issue de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 et portant dispositions diverses relatives à l'École nationale de la magistrature, complété par quatre arrêtés également datés du 7 juillet 2024 :

- ▶ tirant les conséquences de la réforme des voies d'accès sur les modalités d'inscription aux concours ouverts pour le recrutement d'auditeurs de justice ;
- ▶ tirant les conséquences de la réforme des voies d'accès sur l'organisation et le déroulement des épreuves des concours ouverts pour le recrutement d'auditeurs de justice ;
- ▶ fixant les modalités d'inscription des candidats au concours professionnel ;
- ▶ relatif aux modalités d'organisation, règles de discipline, programme, déroulement et correction des épreuves du concours professionnel.

Les échanges et réflexions en lien avec les textes réglementaires d'application de la réforme se sont poursuivis tout au long de l'année 2024 jusqu'à la publication au *Journal officiel* du 15 décembre 2024 de l'arrêté portant approbation du règlement intérieur de l'École nationale de la magistrature modifié, en vue notamment de l'intégration des dispositions nouvelles relatives au recrutement, au statut et à la formation des stagiaires du concours professionnel.

Cette réforme a également permis la modification, à la demande de l'École nationale de la magistrature, de dispositions diverses relatives au recrutement, au classement et à la déclaration d'aptitude des auditeurs afin d'adapter les textes existants aux contraintes et difficultés organisationnelles des concours et du processus d'aptitude et de classement révélées par la pratique et de tirer les conséquences des observations faites dans les rapports des présidents successifs du jury des concours d'accès à l'ENM.

La mise en œuvre de la réforme des voies d'accès à la magistrature issue de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023

L'entrée en vigueur des dispositions de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 du 20 novembre 2023 ayant été fixée au 1er octobre 2024, la sous-direction a travaillé tout au long de l'année 2024 aux nombreuses adaptations organisationnelles nécessitées par la réforme afin d'anticiper la tenue en 2025 des premières sessions du concours professionnel pour le recrutement de magistrats des premier et second grades de la hiérarchie judiciaire, du troisième concours de recrutement d'auditeurs de justice réformé et du premier concours spécial « Talents » institué à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2026.

L'arrêté d'ouverture de la première session du concours professionnel est paru le 18 octobre 2024. Dans sa suite, les inscriptions au titre de la session 2025 du concours professionnel se sont déroulées du 22 octobre au 22 novembre 2024, avec, au titre des avancées supplémentaires permises par la réforme, la mise en place d'un processus de transmission des dossiers des candidats entièrement dématérialisé. L'épreuve d'admissibilité du concours professionnel session 2025 sera organisée au siège des cours d'appel centres d'épreuves au niveau national le 2 avril 2025 et les épreuves d'admission, obligatoire et facultative, se tiendront au mois de juin 2025.

En amont de la diffusion de l'arrêté d'ouverture de la session 2025 des concours de recrutement des auditeurs de justice, la sous-direction a également engagé avec le service communication un travail important de refonte des pages du site internet de l'ENM dédiées aux concours afin d'informer au mieux les futurs candidats souhaitant s'orienter vers la magistrature judiciaire sur les nouvelles voies d'accès proposées.

Poursuivre l'augmentation des recrutements dans le cadre des concours

L'année 2024 a été marquée par le maintien de la hausse du nombre de postes offerts pour les trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature constatée dans le cadre de la session 2023, avec pour la deuxième année consécutive 353 postes offerts par arrêté du garde des Sceaux du 29 février 2024 (contre 285 postes ouverts pour les trois concours d'accès à l'ENM en 2022).

L'augmentation du nombre de postes offerts a également été confirmée dans le cadre de la dernière session du concours de recrutement de magistrats du second grade prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58 1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature avec 100 postes fixés par arrêté du 29 février 2024 (80 postes offerts pour la session 2022, 40 postes en 2021).

Les adaptations organisationnelles des concours qui avaient déjà été déployées dans le cadre des sessions 2022 et 2023 des concours d'accès et concours complémentaire (notamment, augmentation du nombre des examinateurs spécialisés adjoints aux jurys des concours d'accès et du concours complémentaire recrutés pour participer à la correction des épreuves écrites d'admissibilité et siéger sur les épreuves orales juridiques et de langues au stade de l'admission) ont été reconduites, les calendriers et modalités des trois concours d'accès à l'ENM devant être adaptés en considération du nombre de candidats admissibles arrêté à 504 par le jury au terme de ses délibérations intervenues le 16 juillet 2024. Les épreuves orales d'admission juridiques et de langues se sont ainsi de nouveau déroulées sur les quatre semaines du mois de septembre contre trois pour les sessions des concours d'accès à l'ENM antérieures à 2023. La durée consacrée au passage de l'épreuve de mise en situation collective et d'entretien avec le jury qui avait été portée en 2023 à 14,5 semaines a pu être réduite grâce à l'introduction, par la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 et le décret n° 2024-473 du 25 mai 2024 pris pour son application, des nouveaux articles 25-5 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 et 19 dernier alinéa du décret n°72-355 du 4 mai 1972, permettant au jury des concours d'accès de se constituer en plusieurs groupes composés d'au moins 5 examinateurs pour le passage de cette épreuve.

Le dédoublement du jury en deux sous-jurys autorisée par ces nouvelles dispositions lui a permis de siéger sur cette épreuve du 11 septembre au 5 novembre 2024, soit une durée réduite à 8 semaines avec un nombre d'admissibles plus important que dans le cadre de la session 2023.

A l'issue de ses délibérations du 6 novembre 2024, le jury a pourvu l'ensemble des postes offerts dans le cadre de la session 2024 des concours d'accès à l'ENM.

Concernant la session 2024 du concours complémentaire, 88 candidats ont été déclarés admis par le jury au terme de ses délibérations du 26 juin 2024 (contre 79 dans le cadre de la session 2023).

Organiser le processus d'aptitude et de classement pour les nouvelles promotions d'auditeurs de justice

Les adaptations des concours nécessitées par l'augmentation des recrutements ont été menées simultanément avec celles mises en œuvre dans le cadre de l'anticipation de l'organisation du processus de validation des compétences des auditeurs de justice des promotions 2024 et 2025.

Le nombre historique des auditeurs de justice composant ces deux promotions a de nouveau conduit les sous-directions des études, des stages et de la validation des compétences à adapter le séquençage de la formation initiale des auditeurs de justice afin notamment allonger le calendrier réservé en fin de formation au jury d'aptitude et de classement pour, d'une part, faire passer l'épreuve orale de classement de cas pratique de déontologie et d'entretien et, d'autre part, permettre les auditions des auditeurs de justice pour lesquels le prononcé d'une mesure restrictive à l'aptitude aux fonctions judiciaires est envisagée en application de l'article 48 alinéa 5 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972 relatif à l'École nationale de la magistrature.

Par ailleurs, l'équipe des magistrats évaluateurs adjoints chargés de seconder les coordonnateurs régionaux de l'ENM dans la réalisation des trois évaluations en situation d'exercice professionnel auxquelles sont soumis les auditeurs de justice durant leur stage juridictionnel a été une nouvelle fois renforcée pour la promotion 2024. 103 collègues de juridiction ont ainsi été recrutés pour exercer ces fonctions dans le cadre du stage juridictionnel des auditeurs de justice de cette promotion qui débutera au mois de février 2025 (contre 86 magistrats évaluateurs adjoints pour la promotion 2023).

INDICATEURS

► **Objectif 1** : recruter des auditeurs de justice répondant le mieux aux critères de connaissances juridiques et de capacités fondamentales exigées.

Indicateur	2022	2023	2024	Valeur cible
1-1-1 Nombre d'auditeurs exclus en fin de scolarité/ nombre de candidats admis par type de recrutement (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e concours) par promotion	2 auditeurs inaptes (2 auditeurs issus du 18-1) soit 0,66% de l'ensemble des auditeurs.	4 auditeurs inaptes (4 auditeurs issus du 18-1) soit 1,16 % de l'ensemble des auditeurs.	2 auditeurs inaptes (2 auditeurs issus du 18-1) soit 0,77 % de l'ensemble des auditeurs)	-
1-1-2 Nombre de candidats pour chaque concours : inscrits, présents, admis	Cf. annexes	Cf. annexes	Cf. annexes	-

► **Objectif 2** : contribuer à la diversification sociale dans le recrutement des auditeurs de justice.

Indicateur	2023	2024	Valeur cible
1-2-1 Pourcentage d'élèves boursiers admis en classes préparatoires	100%	99%	-
1-2-2 Pourcentage d'élèves boursiers reçus au 1 ^{er} concours	31%	39%	-
1-2-3 Nombre d'étudiants issus des classes préparatoires admis au 1 ^{er} concours / nombre moyen d'étudiants en classe préparatoire	16,6%	29,8%	-

CHIFFRES CLÉS

Recrutements

Session 2024

	1 ^{er} concours d'accès				Total
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Inscrits	498	18,3%	2221	81,7%	2719
Présents	349	16,8%	1728	83,2%	2077
Admissibles	89	22,3%	311	77,8%	400
Admis	76	27,0%	206	73,0%	282
Liste complémentaire	0	0,0%	6	66,7%	6

	2 ^e concours d'accès				Total
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Inscrits	175	25,1%	521	74,9%	696
Présents	90	25,3%	266	74,7%	356
Admissibles	22	23,9%	70	76,1%	92
Admis	15	24,2%	47	75,8%	62
Liste complémentaire	0	0,0%	0	0,0%	0

	3 ^e concours d'accès				Total
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Inscrits	62	25,9%	177	74,1%	239
Présents	14	21,9%	50	78,1%	64
Admissibles	1	8,3%	11	91,7%	12
Admis	1	11,1%	8	88,9%	9
Liste complémentaire	0	0,0%	0	0,0%	0

Concours complémentaire 2024

	2 nd grade concours complémentaire				Total
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Inscrits	234	24,0%	741	76,0%	975
Autorisés à concourir	132	22,0%	469	78,0%	601
Présents	60	18,4%	266	81,6%	326
Admissibles	21	13,8%	131	86,2%	152
Admis	14	15,9%	74	84,1%	88
Liste complémentaire	0	0,0%	0	0,0%	0

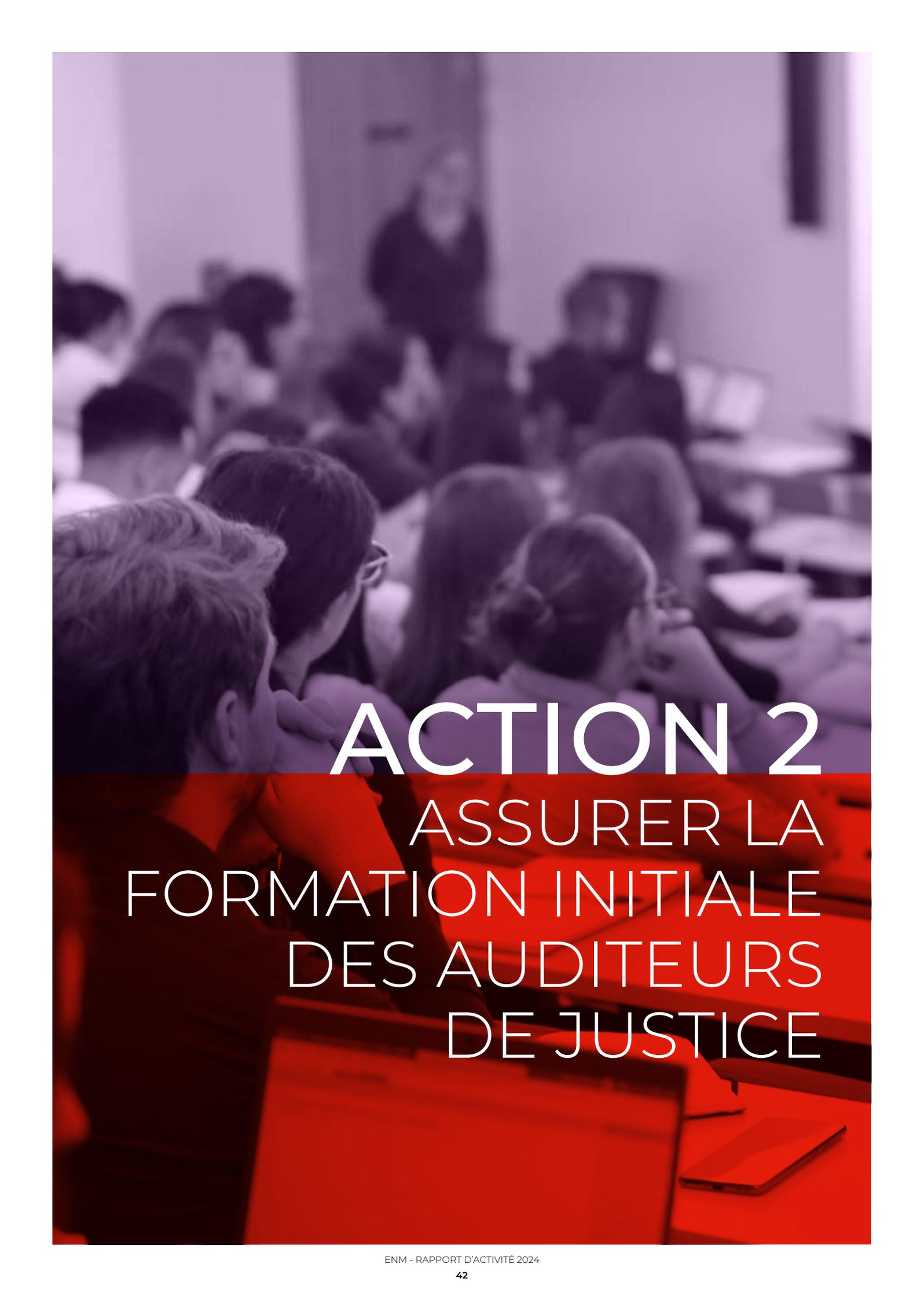
Validation des compétences

Auditeurs de justice						
Promotion	Nombre de stagiaires à l'issue de la formation	Aptes	% aptitude	Recommandation fonctionnelle restrictive	Redoublements	Inaptitudes
2012	213	203	95,3	1	8	2
2013	255	240	94,1	8	12	3
2014	281	268	95,4	7	8	5
2015	268	257	95,9	0	9	2
2016	371	359	96,7	1	11	1
2017	345	332	96,2	3	10	3
2018	356	341	95,8	4	11	4
2019	323	307	95,0	4	12	4
2020	299	290	97,0	4	7	2
2021	342	333	97,3	3	5	4
2022	259	248	95,7	5	9	2

Stagiaires issus des concours complémentaires				
Promotion	Nombre de stagiaires à l'issue de la formation	Aptes	% aptitude	Inaptitudes
2013 - 1 ^{er} grade	8	5	62,5	3
2013 - 2 ^e grade	45	41	91,1	4
2014 - 1 ^{er} grade	2	1	50	1
2014 - 2 ^e grade	42	34	81	8
2015 - 1 ^{er} grade	3	3	100	0
2015 - 2 nd grade	38	33	86,8	5
2016 - 2 nd grade	75	63	84	12
2017 - 2 nd grade	81	73	90,1	8
2018 - 2 nd grade	49	46	93,8	3
2019 - 2 nd grade	74	70	94,6	4
2020 - 2 nd grade	66	62	93,9	4
Pas de promotion 2021				
2022 - 2 nd grade	40	37	92,5	3
2023 - 2 nd grade	73	68	93,1	5
2024 - 2 nd grade	77	66	85,7	11

Candidats à l'intégration directe 2018 à 2024

		Nombre de stagiaires	Avis ENM				Avis jury				Avis CAV	
			Très favorable	Favorable	Réservé	Défavorable / Très défavorable	Très favorable	Favorable	Réservé	Défavorable	Admis	Non admis
Année 2024	TOTAL	43	0	38	0	5	0	37	0	6	38	5
	1 ^{er} grade	14	0	14	0	0	0	14	0	0	14	0
	2 nd grade	29	0	24	0	5	0	23	0	6	24	5
Année 2023	TOTAL	28	0	26	0	2	0	26	0	2	26	2
	1 ^{er} grade	9	0	7	0	2	0	7	0	2	7	2
	2 nd grade	19	0	19	0	0	0	19	0	0	19	0
Année 2022	TOTAL	29	0	24	0	5	0	25	0	4	24*	6
	1 ^{er} grade	9	0	7	0	2	0	8	0	1	7	2
	2 nd grade	20	0	17	0	3	0	17	0	3	17*	4
Année 2021	TOTAL	28	0	23	0	5	0	23	0	5	23	5
	1 ^{er} grade	6	0	4	0	2	0	4	0	2	4	2
	2 nd grade	22	0	19	0	3	0	19	0	3	19	3
Année 2020	TOTAL	33	6	25	0	2	0	33*	0	1	31	2
	1 ^{er} grade	7	0	7	0	0	0	6	0	1*	6	1
	2 nd grade	26	6	18	0	2	0	27*	0	1	25	1
<i>* pour 1 CID au 1^{er} grade le jury a émis un avis défavorable au 1^{er} grade mais favorable au 2nd grade</i>												
Année 2019	TOTAL	28	13	14	0	1	0	26	0	2	25	3
	1 ^{er} grade	7	3	4	0	0	0	7	0	0	7	0
	2 nd grade	21	10	10	0	1	0	19	0	2	18	3
Année 2018	TOTAL	53 (dont une démission après avis ENM)	21	24	0	8	6	42	0	4	44	8
	1 ^{er} grade	9	3	5	0	1	2	7	0	0	8	1
	2 nd grade	44	18	19	0	7	4	35	0	4	36	7



ACTION 2

ASSURER LA
FORMATION INITIALE
DES AUDITEURS
DE JUSTICE

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA SOUS-DIRECTION DES STAGES ET DU DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA DOCUMENTATION

Missions de la sous-direction des études

Cette sous-direction a en charge, à titre principal, la conception et la mise en œuvre du programme d'études de formation initiale des auditeurs de justice (études et préparation aux premières fonctions) et des publics en reconversion professionnelle.

Elle assure ainsi chaque année la formation de 3 promotions différentes d'auditeurs de justice (promotion de l'année N de juin à février de l'année suivante ; promotion de l'année N+1 durant deux semaines en février et promotion de l'année N -1 durant un mois en avril-mai) et de 3 promotions différentes de publics en reconversion professionnelle (une promotion de stagiaires issus du concours complémentaire en janvier et 2 promotions de candidats à l'intégration directe en mars et octobre).

Dans le cadre de ses missions, la sous-direction des études assure également la formation d'autres publics de pays étrangers avec lesquels l'ENM entretient des partenariats (auditeurs étrangers intégrant les promotions d'auditeurs, attachés de justice luxembourgeois pour lesquels une formation ad hoc est organisée par l'ENM...).

De même, elle accueille tous les ans, des élèves avocats qui réalisent leur stage « PPI » de 6 mois en intégrant la période de scolarité des auditeurs.

La sous-direction des études est composée :

- ▶ D'un(e) sous-directeur (rice), magistrat(e) en détachement (Catégorie A) assistée d'un adjoint(e) chargé(e) de mission

- ▶ D'une équipe de 35 coordonnateurs de formation dont :
 - 31 magistrats en détachement (catégorie A)
 - 1 directrice des services de greffe judiciaire en détachement (catégorie A)
 - 1 greffière
 - 1 professeur de langue (contractuelle)
 - 1 avocat CDF « Médiation »
- ▶ D'une équipe administrative composée :
 - D'une cheffe de service (Attachée principale d'Administration de l'État)
 - De 13 agents dont :
 - 3 agents de catégorie B
 - 10 agents de catégorie C
- ▶ D'une équipe de 8 assistants pédagogiques (contractuels)
- ▶ Des magistrats enseignants associés, en poste en juridiction, viennent compléter et renforcer l'équipe pédagogique dans les enseignements fonctionnels auprès des 16 directions d'études d'auditeurs de justice.

Pour assurer ses missions dans les meilleures conditions possibles, la sous-direction professionnalise ses équipes par des formations spécifiques à la pédagogie (formation de formateurs), obligatoires pour tout nouveau coordonnateur de formation et magistrat enseignant associé.

Missions de la sous-direction des stages

La sous-direction des stages a pour mission d'organiser et de piloter tous les stages réalisés par les élèves magistrats, qui représentent entre 70% et 90% de leur temps de formation.

Les auditeurs de justice, public numériquement majoritaire, réalisent plus de 10 stages différents au cours de leurs 31 mois de formation, en premier lieu en juridiction mais également auprès de partenaires de la justice ou d'institutions extérieures, en métropole comme outre-mer ou à l'étranger.

Dans ce cadre, la sous-direction des stages détermine les objectifs pédagogiques des différents stages effectués, élabore les documents pédagogiques à destination des stagiaires et des maîtres de stage, recherche les lieux de stage et y affecte les stagiaires. Le service assure ensuite le suivi pédagogique le plus individualisé possible des élèves magistrats en stage.

Elle offre également son expertise en matière de formation des formateurs afin de les soutenir dans la réalisation de leurs missions en stage (coordonnateurs régionaux de formation, directeurs de centres de stages).

De plus, la sous-direction organise les stages en juridiction des élèves d'autres écoles du service public partenaires de l'École (INSP, INTEFP, ENS Rennes, officiers des douanes judiciaires). Plus de 4 000 stages sont ainsi organisés chaque année par la sous-direction des stages de l'ENM.

Pour l'accomplissement de ces missions, la sous-direction s'appuie sur :

- ▶ 22 coordonnateurs régionaux de formation (CRF), magistrats détachés à l'ENM et localisés en région, chargés notamment de l'évaluation des élèves magistrats au cours du stage juridictionnel. Ces derniers sont secondés dans leur action par environ 60 magistrats évaluateurs adjoints (MEVA) qui, en plus de leur activité juridictionnelle, procèdent au maximum à une évaluation sur site par auditeur de justice conformément aux exigences du conseil d'administration ;
- ▶ 206 directeurs de centre de stage (DCS), magistrats en juridiction qui sont chargés en plus de leur activité juridictionnelle d'organiser les stages au sein des tribunaux judiciaires et d'assurer le suivi pédagogique des stagiaires ;
- ▶ Un grand nombre d'institutions et entreprises partenaires, et notamment près de 500 lieux de stage extérieur et plus de 800 avocats.

La sous-direction des stages est composée d'un sous-directeur, de 22 coordonnateurs régionaux de formation, d'un chef de service, et de 6 agents (24 catégories A, 2 catégories B, 4 catégories C).

Missions du département de la recherche et de la documentation

Les missions du Département de la recherche et de la documentation sont étroitement liées aux missions de l'établissement. Les moyens budgétaires d'un montant de 255 000 euros permettent de fournir des ressources papiers ou numériques, et de produire des services, sur place ou à distance, afin de répondre aux besoins et usages des différents publics : CDF, personnels de l'école, élèves magistrats, étudiants des CPT, magistrats en formation professionnelle ... Il contribue aux activités de formation, de recherche et de conservation de l'établissement.

Le département recherche de l'École Nationale de la Magistrature articule ses travaux autour de trois axes stratégiques essentiels :

D'une part, l'évolution contemporaine de l'office du juge : étude des transformations du rôle du magistrat, notamment dans sa fonction de protecteur des droits fondamentaux et son rapport aux autres institutions. Cet axe englobe l'analyse des nouveaux outils juridiques (contrôle de proportionnalité,

MARD, QPC) et l'évolution de la place du juge dans la société.

D'autre part, les mutations des pratiques judiciaires : analyse des changements structurels et procéduraux de l'institution, incluant la spécialisation des juridictions, les nouvelles formes de dialogue entre juges (questions préjudicielles, demandes d'avis), et l'adaptation des pratiques aux différents types de contentieux émergents.

Enfin, les enjeux de l'intelligence artificielle en matière de justice : étude de l'impact du numérique et de l'IA sur le processus judiciaire, tant dans ses aspects pratiques (utilisation d'outils algorithmiques) que réglementaires (RGPD, RIA, DSA, DMA), avec une attention particulière portée aux défis internationaux que ces technologies représentent.

Le département développe ces axes de recherche en partenariat avec le monde universitaire et a vocation à assurer la diffusion des travaux, notamment, via deux publications de référence : les Cahiers de la Justice et la revue Justice et Actualité. Cette mission contribue à la formation des magistrats et à la préparation des futurs juges aux enjeux de leur profession.

Par ailleurs, la bibliothèque met en œuvre une politique documentaire en adéquation avec les enseignements, élabore des bibliographies spécialisées pour permettre aux apprenants d'enrichir leurs connaissances des domaines étudiés, réalise des veilles pour suivre les évolutions en matière juridique (civil, pénal).

La mission archives collecte, conserve, communique et met en valeur l'ensemble des documents d'archives produits ou reçus par les différents services de l'école. Pour cela, elle effectue un tri et procède à l'élimination des archives qu'elle gère conformément aux règles et aux termes des durées légales de conservation.

Le département a également pris en charge le rôle de délégué à la protection des données de l'ENM afin de mettre en conformité d'établissement avec le RGPD en recensant notamment les données sensibles produites par l'établissement et en enrichissant le registre des traitements, en complémentarité avec les tableaux de gestion des services.

Le département est composé de magistrat, de juristes et de professionnels de la documentation et des archives.

L'effectif est donc constitué :

d'un chef du Département (professeur d'université), d'une magistrate chargée de mission, d'une cheffe de service (chargée d'étude documentaire principale), de 7 agents de catégories B (dont 1 contractuel), de 2 agents de catégories C (dont 1 contractuel), d'1 apprenti et de 2 assistants de justice.

ACTIONS MENÉES EN 2024

L'année 2024 est, dans l'histoire de l'école nationale de la magistrature, probablement une année charnière. Elle constitue en effet une période d'évolutions fortes s'agissant des voies de recrutement et des modalités de formation des futurs magistrats. Elle constitue, probablement avec les années 2025 et 2026, des pics inégalés de recrutement et formation de futurs magistrats, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation pour la justice du 20 novembre 2023. Elle fut aussi une année historique en termes de succès et développement des dispositifs égalité des chances.

Réforme en profondeur des voies de recrutements, mise en place du nouveau concours professionnel, construction de nouveaux parcours pédagogiques

La loi organique relative à l'ouverture, la modernisation, et la responsabilité du corps judiciaire du 20 novembre 2023 a profondément modifiée les voies d'accès traditionnelles au corps judiciaire. Mobilisée dès les débats parlementaires (accueil d'une délégation de la commission des lois du Sénat, audition de Madame la directrice par la commission des lois de l'Assemblée nationale), l'ENM a fortement contribué aux réflexions menées par la direction des services judiciaires sur les modalités de mise en œuvre de ces évolutions. Elle a aussi, dans une contrainte de temps importante liée aux conditions d'entrée en vigueur des dispositions du texte, préparer les séquençages pédagogiques de nouveaux publics (magistrats en service extraordinaires, stagiaires du concours professionnels). La réforme du règlement intérieur de l'école validé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2024 a permis d'ancrer ces réformes au cœur de l'ENM.

Cet investissement fort des services de l'ENM dans les évolutions souhaitées par le pouvoir législatif n'a pas entamé la capacité de l'école à maintenir à haut niveau d'efficacité ses missions classiques. Ainsi s'agissant du recrutement, ce sont 365 candidats qui ont été déclarés lauréats des premier, second et troisième concours d'accès à la magistrature. Ils participeront de la constitution d'une nouvelle promotion historique pour l'ENM.

Le défi du nombre augmenté tout en préservant l'excellence de la formation

2024 a vu l'ENM accueillir la plus importante promotion d'auditeurs de justice jamais rencontrée depuis 1958, année de création de l'école. 459 auditrices et auditeurs de justice ! Auxquels sont progressivement venus s'ajouter 26 élèves avocats effectuant leur stage PPI, et 7 magistrats étrangers recrutés par le département international de l'ENM. 491 élèves donc, pendant 6 mois de l'année 2024.

Les fruits du travail antérieur et de l'anticipation ont été recueillis. Le second bâtiment bordelais, loué par l'école, a été mis en service à temps. Les recrutements de formateurs et autres personnels supplémentaires de l'école afin de conserver les formats pédagogiques jugés efficaces dans la qualité de la formation a également été suffisamment anticipé pour permettre un déroulement adéquat de la première partie de scolarité de cette promotion historique. N'omettons pas de signaler, au rang des records, l'accueil, fin 2024, d'une promotion de plus de 100 candidats à l'intégration directe.

La sous-direction des stages a, avec les coordonnateurs régionaux de formation et tout le réseau des directrices-directeurs de centres de stage, beaucoup œuvré à la rationalisation de la répartition d'un nombre inégalé de stagiaires adressés par l'ENM dans les juridictions. Ces dernières font l'objet d'un accompagnement particulier de la part de la direction de l'école qui a, en 2024, entamé un tour de France des Cours d'appel. 9 d'entre elles ayant été visité (Poitiers, Lyon, Besançon, Douai, Rennes, Aix-en-Provence, Nîmes, Bastia, Toulouse). Autant d'occasions d'informer les juridictions des évolutions en cours, du défi quantitatif qui permettra une augmentation significative du corps judiciaire, et d'exposer les moyens mis en œuvre par l'école pour soutenir les juridictions.

Au-delà du défi du nombre, l'ENM continue, chaque année, à rechercher les voies d'amélioration de la qualité de sa mission de formation. Le développement d'enseignements transversaux dans les différentes fonctions auxquelles les sortants d'école peuvent prétendre, une plus grande sensibilisation à la place des modes alternatifs de résolution des différends ou encore à la lutte contre les VIFS et au management d'équipes ont ainsi été retenus comme axes prioritaires de formation. Pour ce faire, le recrutement de formateurs non-magistrats, spécialisés dans l'amiable, le management, ou au sein de la profession d'avocat contribue à cette amélioration de la qualité de la formation des futurs magistrats.



Les nouveaux membres de l'équipe des coordonnateurs régionaux de formation (CRF) à l'ENM Bordeaux.

Développement couronné de succès de nos parcours « Égalité des chances »

Les classes préparatoires « Égalité des chances » ouvertes à Paris (2008), Bordeaux et Douai (2009) participent avec succès à la diversification du recrutement des auditeurs de justice. Elles permettent à des étudiants méritants, issus des quartiers « politique de la ville » ou en « zones de revitalisation rurale », tous boursiers, de présenter le 1er concours d'accès à l'École nationale de la magistrature. L'effectif par classe est de 18 élèves depuis la rentrée 2015.

2024 s'est doublement inscrite dans les années précédentes. En créant une nouvelle classe prépa talent à Limoges. Elle porte à 118 le total du nombre de places offertes chaque année à près de 300 étudiants méritants qui aspirent à la magistrature sans bénéficier du soutien financier nécessaire à une longue et parfois coûteuse année de préparation. Début novembre 2024, les résultats d'admission aux deux premiers concours d'accès à l'ENM ont permis aux élèves et anciens élèves de nos 6 classes prépa talent d'atteindre le chiffre historique de 30 lauréats (28 au premier concours, 2 au second). L'ENM se félicite de ce succès qui permet au corps de la magistrature d'intégrer des juristes confirmés issus de milieux bien moins aisés que la majorité des élèves intégrant l'ENM par la voie du premier concours.

Enfin, 2024 a vu le dispositif des cordées de la réussite, mené par l'ENM de concert avec l'école des avocats du barreau de Bordeaux, la clinique du droit et l'école du notariat, s'étendre pour toucher pas moins de trois cents élèves d'établissements scolaires répartis dans la région Nouvelle-Aquitaine, tous très éloignés de la métropole bordelaise. Il consiste en la mise en place d'actions de présentation des différents parcours auxquels mènent les études juridiques auprès d'élèves de collèges ou lycées par des élèves d'école d'avocat, de la magistrature, étudiants en droit, ou en études notariales.

La place de la Recherche dans et hors de l'ENM

L'important travail d'introspection réalisé par l'ENM en 2021 avait pointé les possibilités importantes de structuration et de visibilité de la mission recherche de l'école. L'année 2024 est incontestablement celle d'un virage clairement engagé vers une recherche articulée autour d'axes stratégiques en adéquation avec les termes de la mission confiée à l'ENM depuis 2008. Mais aussi vers une mobilisation de tous les acteurs de l'école dans une volonté de meilleure visibilité des actions de recherches menées sous l'égide de l'ENM. 2025 sera l'année de réalisation de cette évolution.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

► S'assurer de la qualité du suivi de la formation dispensée à l'ENM

Indicateur	2023	2024	Valeur cible
2-1-1 Nombre d'apprenants déclarés aptes à l'issue de la formation / nombre d'auditeurs de la promotion :			
- Auditeurs de justice	335/346	248/259	-
- Concours complémentaires	68/73	66/77	-
- Candidats à l'intégration directe	18/24	38/43	-

► Assurer une recherche appliquée en matière judiciaire en soutien des activités pédagogiques

Nombre de produits documentaires réalisés : **166**

Recherches documentaires, bibliographies et dossiers documentaires : **124**

Veilles juridiques : **29**

Revue : RJA et Cahiers de la justice : **5**

Pages thématiques : **8**

Actions de médiation culturelle : **3**

3 Conférences Angle droit « Justice et crimes contre l'humanité », « Justice criminelle et jurés citoyens », « Justice et cyberharcèlement »

Chiffres clés des stages

Plus de **4 000** stages ont été organisés en 2024, pour les promotions 2022, 2023 et 2024 des auditeurs de justice, les promotions d'octobre 2022, mars 2023, octobre 2023, mars 2024 et octobre 2024 des candidats à l'intégration directe, et la promotion 2024 du concours complémentaire et notamment :

446 stages immersion/direction de greffe

434 stages en cabinet d'avocat

652 stages juridictionnels pour les promotions 2022 et 2023

753 stages partenaires extérieurs (SPIP/PJJ/commissaires de justice)

256 stages extérieurs

361 stages pénitentiaires

92 stages internationaux

248 stages en cour d'appel

248 stages de préparation aux premières fonctions pour la promotion 2022 des auditeurs de justice

161 stages probatoires et préalables pour les candidats à l'intégration directe

145 stages probatoires et préalables pour les stagiaires du concours complémentaire

Focus sur les stages proposés outre-mer en 2023 :

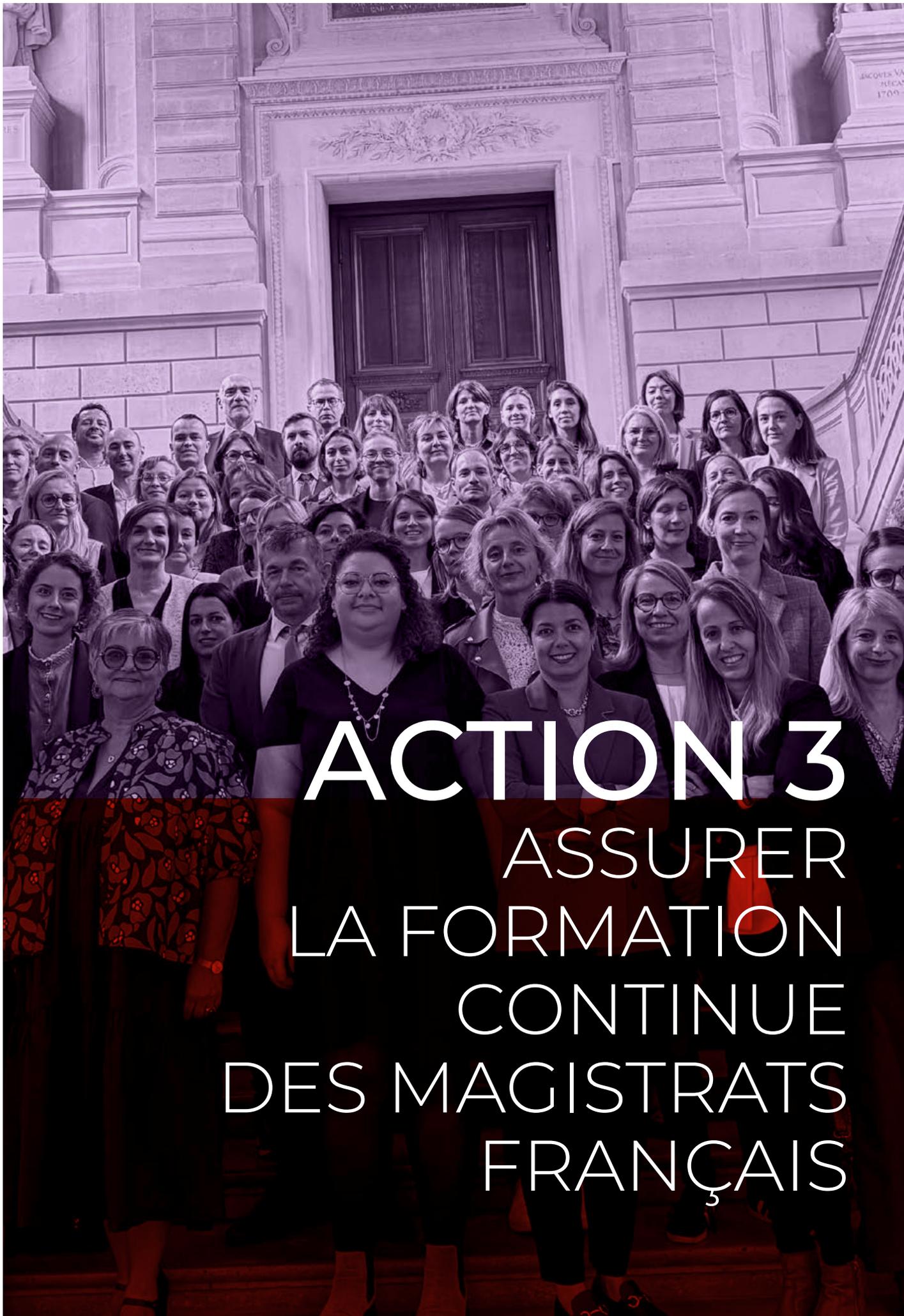
9 postes en stage extérieur

2 postes en stage international

13 postes en stage immersion / direction de greffe

2 postes en stage avocat

PPF : **6** stages en cour d'Appel



ACTION 3

ASSURER
LA FORMATION
CONTINUE
DES MAGISTRATS
FRANÇAIS

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE

La formation continue nationale des magistrats s'organise autour de 8 pôles de formation, outre un enseignement en langues étrangères. Instaurée par le décret du 4 mai 1972, elle revêt un caractère obligatoire à hauteur de 5 jours par an pour tous les magistrats professionnels de l'ordre judiciaire.

Depuis le 1er juillet 2017, la sous-direction de la formation continue (SDFC) doit satisfaire à l'obligation de formation continue de deux publics supplémentaires : les magistrats exerçant à titre temporaire (MTT) et les magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles (MHFJ). Depuis le 30 octobre 2024, elle est en outre tenue d'assurer la formation continue des attachés de justice.

La sous-direction se compose d'une sous-directrice, de 11 coordonnatrices de formation (CDF), d'une coordonnatrice pour l'enseignement des langues, d'une cheffe de service assisté d'une adjointe et de 12 gestionnaires et assistants pédagogiques.

La SDFC anime également le réseau des magistrats délégués à la formation (MDF) et des coordonnateurs régionaux de formation (CRF) dans leurs missions consacrées à la formation continue déconcentrée et délocalisée. La sous-direction bénéficie ainsi depuis 2024 de l'appui d'une équipe de CRF considérablement renforcée, outre le soutien du CDF médiateur chargé notamment de participer au développement des actions de FCD relatives aux modes de règlement amiable des conflits.

Élaborer chaque année un plan de formation continue nationale

Les principales missions de la SDFC résident dans :

- ▶ l'accompagnement des magistrats dans l'application des réformes normatives et des évolutions jurisprudentielles, ainsi que dans leur changement de fonction ;
- ▶ la préparation aux fonctions d'encadrement et la promotion d'une culture managériale ;
- ▶ la diffusion de bonnes pratiques professionnelles ;

- ▶ le développement de l'interprofessionnalité et la participation à l'ouverture du corps à son environnement institutionnel, économique, social et international.

L'offre de formation continue nationale est préparée de manière à répondre au mieux tant aux besoins des magistrats qu'à ceux de l'institution judiciaire. Cette évaluation est le fruit d'un dialogue constant avec les magistrats eux-mêmes, mais également avec les partenaires de l'École et le ministère de la justice. L'élaboration du plan de formation est enrichie par l'avis du conseil pédagogique avant d'être approuvée par le conseil d'administration de l'ENM. La formation continue se décline selon divers formats pédagogiques : sessions simples et polymodulaires, cycles, parcours, stages de changement de fonction, stages individuels et collectifs, colloques, MOOC, e-learning, etc...

Gérer les inscriptions et mettre en œuvre les formations

Les inscriptions aux différentes actions de formation s'effectuent de façon dématérialisée via le site de l'offre en ligne (OFL) et se déroulent en deux temps : d'abord au cours du mois de septembre de l'année N-1 pour les formations de l'année N, puis tout au long de l'année N après la réouverture du site de l'OFL au début de mois de janvier. Chaque candidat exprime au maximum 4 desiderata qu'il hiérarchise et qu'il peut étayer de commentaires ou pièces jointes. La SDFC affecte ensuite les magistrats



Intervention d'Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice devant les nouveaux chefs de cour à l'ENM Paris.

sur la ou les formation(s) sollicitées en s'efforçant de satisfaire les premiers et deuxièmes choix tout en prenant en compte les observations des chefs de cour et de juridiction, acteurs essentiels de la démarche d'accompagnement vers l'acquisition de nouvelles compétences. Les avis hiérarchiques sont recueillis via l'appliquatif métier de l'École. Ces avis, espérés toujours plus nombreux, sont analysés avec une attention particulière afin de permettre aux magistrats de bénéficier de la formation la plus adéquate à leurs besoins sans négliger les contraintes budgétaires des cours d'appel et la nécessité de préserver la continuité de l'activité juridictionnelle.

La hausse du taux de formation (ratio nombre de magistrats inscrits/nombre de magistrats en exercice) est à souligner puisqu'elle a dépassé en 2024 les 83 %. Il en va de même du nombre de magistrats présents à au moins 1 jour de formation continue, qui passe de 7 400 à 7 500.

Coordonner les actes de la formation déconcentrée et délocalisée

La formation continue déconcentrée (FCD) complète l'offre nationale en rendant la formation plus accessible aux magistrats grâce à sa proximité géographique. Son budget, délégué par la SDFC après approbation du conseil d'administration, permet la mise en œuvre des plans régionaux de formation, élaborés par les conseils régionaux sous l'égide des chefs de cour et validés par la SDFC.

En 2024, deux réunions nationales des CRF et MDF ont permis d'assurer la cohérence entre formation nationale et déconcentrée et d'affiner le soutien administratif de la SDFC. Le renforcement du nombre de CRF a favorisé le développement de la FCD, désormais envisagée comme un levier d'interprofessionnalité et un lien entre les acteurs judiciaires et parfois même avec les citoyens.

L'année 2024 a enregistré un record avec 614 actions de FCD (hors cours de langue), le plus haut niveau depuis 2017. Les formations délocalisées ont également progressé, avec 43 mises en œuvre basées sur 18 « kits » thématiques (ARA, médiation, fraude fiscale, VIF, éthique partagée, intervision, TEH, handicap). Au total, plus de 7 000 participants ont été recensés, dont environ 5 000 magistrats et 2 000 professionnels extérieurs.

ACTIONS MENÉES EN 2024

Face aux défis des politiques publiques en matière d'environnement, de numérique, de criminalité organisée, de violences intrafamiliales et de règlement amiable des litiges, ainsi qu'à la nécessité de renforcer l'attractivité des fonctions civiles et l'acculturation au management et aux droits européen et international, 2024 a marqué l'aboutissement de réflexions engagées en 2023 sur l'évolution de l'offre de formation. Cela s'est traduit par la création ou la mise en œuvre pour la première fois de plusieurs nouveaux cycles et parcours.

La formation des nouveaux chefs de cour et de juridiction a par ailleurs été totalement repensée pour accompagner ces magistrats encadrants dans l'acquisition des compétences mises en exergue par la loi organique du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, la modernisation et la responsabilité du corps judiciaire.

Cette refonte a été l'occasion de reconsidérer la présentation de l'offre de formation en matière d'administration de la justice et de management. Depuis 2024, cette offre est réunie pour une meilleure visibilité au sein d'un seul et même chapitre dédié au développement des compétences managériales et d'encadrement d'une juridiction ou d'un service.

Cette attention portée aux besoins de l'institution se conjugue aisément avec celle dirigée vers les attentes des magistrats eux-mêmes quant à une plus grande individualisation des parcours de formation. Ce travail d'ampleur – dont les premières manifestations figurent dans la création de parcours « à la carte » et l'intégration d'une première approche par compétences (APC) dans l'offre de formation continue (intitulés des chapitres du catalogue, moteur de recherche sur le site de l'OFL, élaboration de référentiels de compétences, etc...) – s'intensifiera en 2025 et 2026 au travers de la mise en œuvre de projets à dimension tant numérique que pédagogique.

L'approche par compétences est par ailleurs une composante essentielle des travaux actuellement menés par la direction des services judiciaires – auxquels l'ENM est associée depuis le début de l'année 2024 – sur la construction au sein du ministère de la justice d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Des compétences associées à des fonctions, une formation permettant l'acquisition de ces compétences en amont ou au plus près de la prise de poste, des choix de formation guidés par les CDF pour favoriser la concrétisation d'un projet professionnel, tels sont les axes guidant l'action de la sous-direction pour répondre aux besoins des magistrats.

Les nouveaux cycles et parcours

■ LE CAVIF (CYCLE APPROFONDI DÉDIÉ AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES)

Le pôle environnement judiciaire de la SDFC a élaboré un parcours qualifiant sur deux années, dans l'objectif de renforcer les connaissances des apprenants sur les spécificités de ces violences, leur impact sur les victimes, le profil des auteurs et le traitement judiciaire adapté. Il s'agit aussi de finaliser ce parcours par un stage immersif auprès d'une institution ou d'un organisme afin de s'enrichir d'expériences de terrain. Les stages dans les CIDFF (centres d'information sur les droits des femmes et des familles) sont particulièrement valorisés. Les magistrats apprécient de pouvoir confronter leur expérience et leur pratique avec les professionnels de terrain et le milieu associatif. 37 magistrats suivent le parcours 2024-2025.

■ LE CAEF (CYCLE APPROFONDI SUR LES ENJEUX AU SEIN DE LA FAMILLE)

Ce parcours propose d'acquérir un socle commun de connaissances et compétences à destination de l'ensemble des magistrats intervenants au bénéfice des mineurs. Développement et besoins fondamentaux de l'enfant, recueil de sa parole, identification des situations de danger et enjeux familiaux d'une séparation parentale sont les principaux axes de formation proposés.

■ LE CARA (CYCLE APPROFONDI SUR LES MODES DE RÈGLEMENT AMIABLE)

Ce parcours s'adresse aux magistrats civilistes ayant vocation à présider des audiences de règlement amiable (ARA) ou tenus de proposer des orientations procédurales adaptées aux litiges. Abordant de façon progressive les particularités des modes amiables de règlement des différends (MARD), puis de façon plus précise les aspects procéduraux, juridiques et de techniques de communication utiles à la présidence d'une ARA, ce parcours favorisera les temps d'échanges sur les pratiques émergentes et les politiques civiles propices au développement des MARD.

■ LE CPFCIV (CYCLE PRÉPARATOIRE AUX FONCTIONS CIVILES)

Le pôle Justice civile de la SDFC a pensé la création d'un parcours dédié à la préparation aux fonctions civiles. Ce parcours est destiné à la fois aux magistrats pénalistes (parquet et siège) ou ayant exercé en cabinet qui souhaiteraient s'orienter nouvellement vers le siège civil, et à ceux entrés dans la magistrature sans avoir suivi de formation initiale. D'une durée de 10 jours à 15 jours, il permettra de choisir entre des sessions correspondant aux fondamentaux de la

procédure civile, une nouvelle session consacrée à l'apprentissage des outils métiers, à la bureautique, à la construction de trames et aux recherches juridiques, ainsi que des sessions plus techniques.

Aux côtés de ce parcours réservé à des magistrats débutant dans ces contentieux, se concrétisera en 2025 la réflexion initiée en 2024 quant à la création :

- ▶ d'une série de podcasts dédiés aux politiques civiles de juridiction,
- ▶ d'un cycle destiné, sur le modèle du CADEJ, aux grands enjeux de la justice civile.

CARA, CPFCiv, podcasts et cycle de prestige : ces 4 actions de formation participent de la démarche initiée au sein du ministère de la justice visant à renforcer l'attractivité des fonctions civiles.

■ LE CADIEJ (CYCLE APPROFONDI SUR LA DIMENSION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE DE LA JUSTICE)

Issu de la fusion des anciens CADIJ et CEJUE, ce parcours de formation ouvert aux avocats entend favoriser le développement d'une communauté de juristes spécialisés en droit international et européen, dans un esprit d'ouverture et de partage des pratiques entre magistrats et avocats.

Les objectifs pédagogiques poursuivis sont les suivants :

- ▶ distinguer les institutions, procédures et règles juridiques européennes ;
- ▶ identifier les enjeux judiciaires selon les évolutions géopolitiques et internationales ;
- ▶ maîtriser les modalités d'intervention judiciaire à l'étranger ;
- ▶ appliquer les outils d'entraide et de coopération en matière civile et pénale.

La réforme de la formation des nouveaux chefs de cour et de juridiction

Ainsi que l'explique la note cosignée par la DSJ et l'ENM le 30 août 2024, la formation continue obligatoire des nouveaux chefs de cour et de juridiction organisée par l'ENM depuis 2011 sera entièrement réformée à compter du 1er janvier 2025.

Cette formation dite de changement de fonction s'articule désormais autour de trois axes :

- ▶ une formation compatible sur le plan logistique avec une prise de fonction de cette ampleur,
- ▶ une formation plus adaptée aux besoins individuels et aux compétences déjà acquises,

► une formation plus technique en référence, notamment, aux missions et compétences que le magistrat exerçant ces fonctions doit maîtriser ou approfondir en matière budgétaire et managériale.

La durée minimale des parcours de formation sera de 17 jours (non consécutifs), outre un stage pratique.

Cette formation, qui s'étale sur une année, s'organise en deux phases : l'une antérieure à la prise de fonction et l'autre postérieure. A l'issue d'un stage pratique, les chefs de cour et de juridiction devront, dans le mois suivant leur prise de poste, réaliser un bilan de compétences managériales, élaboré sur la base d'un test de personnalité et du référentiel élaboré par l'ENM et la DSJ. Dans les trois premiers mois suivant la prise de fonction, une session-socle visant à donner tant une vision stratégique que les premiers repères essentiels sera suivie par les encadrants. Enfin, entre le 6ème et le 12ème mois de la prise de fonction, les nouveaux chefs de cour et de juridiction se verront proposer un parcours individualisé, construit sur la base de sessions fondamentales s'agissant des compétences managériales et budgétaires, ainsi que de sessions optionnelles sélectionnées au sein de l'ensemble du catalogue de formation continue nationale. Enfin, un regroupement des nouveaux chefs de cour et de juridiction interviendra l'année suivant leur prise de fonction.

De nouvelles actions de formation

■ LE LANCEMENT DU MOOC « MAGISTRATS ET BIODIVERSITÉ »

Le 09 octobre 2024 a été officiellement lancée par Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Olivier Thibaud, directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB) et Haffide Boulakras, directeur adjoint de l'ENM, le MOOC « Magistrats et biodiversité ». Le magistrat joue en effet un rôle essentiel dans la lutte contre les atteintes à l'environnement, particulièrement face à l'érosion de la biodiversité. Toutefois, la technicité de la matière et le manque de moyens matériels et de personnels formés sont autant de freins à l'émergence d'une justice environnementale à la hauteur des enjeux contemporains. Le MOOC « Magistrats et Biodiversité » tente de répondre à ces attentes en proposant des supports pédagogiques variés.

■ UNE NOUVELLE SESSION DÉDIÉE AUX JUGES COORDONNATEURS

Destinée à tous les magistrats du siège en position de coordination d'un service, cette session, conçue comme un lieu d'échanges et de partage d'expériences, s'organise en deux temps :

► 2 jours pour évoquer les missions dévolues aux coordonnateurs quel que soit le service (rapport d'activité, relations avec le greffe, conduite de projets, gestion des conflits, ...);

► 2 jours en ateliers consacrés aux problématiques et spécificités de chaque fonction.

■ LE COLLOQUE « CORRUPTION ET CRIMINALITÉ ORGANISÉE » COORGANISÉ PAR L'ENM ET L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION (AFA) LE 02 DÉCEMBRE 2024

Plusieurs affaires judiciaires récentes ayant mis en lumière le risque de voir les organisations criminelles recourir de manière croissante à la corruption pour développer ou préserver leurs activités, l'AFA et l'ENM ont souhaité organiser, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre la corruption, un colloque rassemblant les différents acteurs mobilisés autour de ce sujet. Les échanges ont permis de dresser un état de la menace, le bilan des connaissances existantes et d'identifier les axes de travail pour y faire face tant dans le domaine préventif que répressif, au niveau national et international.

■ DES ACTIONS DE FORMATIONS DÉLOCALISÉES SUR LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS DANS LE CONTEXTE DE LA TENUE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Dans le contexte de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et de la venue, en France, de millions de personnes, des signaux sérieux venant des offices centraux, des inspections du travail et des associations, ainsi que des institutions internationales, alertaient sur la cible que des réseaux de traite faisaient de ces Jeux. Ce constat justifiait de coorganiser avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) des actions de formations permettant d'optimiser la collaboration entre tous les acteurs de la chaîne policière et judiciaire dans le but d'accompagner les victimes d'une part, et permettre une réponse pénale adaptée à l'encontre des auteurs d'autre part. Deux actions de formation à destination d'un public pluridisciplinaire composé notamment de magistrats et de leurs collaborateurs, de greffiers, d'avocats, de policiers et de gendarmes, d'inspecteurs du travail, de professionnels de la protection de l'enfance, de travailleurs sociaux, de professionnels de santé et d'acteurs associatifs ont ainsi été organisées à Paris et Marseille au printemps et à l'été 2024 en formation continue délocalisée. Une dernière action de formation est prévue à Bordeaux en janvier 2025.

Intelligence collective, communication, éthique partagée : vers une communauté judiciaire aux liens resserrés

Le Pôle Communication judiciaire a souhaité en 2024 étoffer l'offre de formation destinée à fluidifier la communication entre les membres d'une même communauté judiciaire, à renforcer le management d'équipe et à favoriser l'écoute bienveillante.

La session « L'intelligence collective ». Organisée les 26 et 27 mars 2024, cette session a rassemblé une vingtaine de magistrats et deux conciliateurs de justice. Ouverte à tous les magistrats, elle visait à sensibiliser à l'intelligence collective et à encourager la transversalité entre services. Des ateliers pratiques et des jeux de rôles ont permis d'expérimenter des méthodologies adaptées. Face à des retours très positifs, des dispositifs complémentaires ont été envisagés, comme des groupes de codéveloppement et des coachings collectifs.

La session « Bien communiquer à l'audience ». Tenu les 25 et 26 novembre 2024, cet atelier a réuni une quinzaine de magistrats du siège afin d'améliorer leur communication judiciaire. La formation s'est déroulée en deux temps : d'abord, un échange avec un journaliste judiciaire, un avocat pénaliste, une représentante d'une association d'aide aux victimes et un auteur d'infraction sur leurs attentes vis-à-vis du magistrat ; ensuite, des mises en situation dans une salle d'audience, sous la supervision de coachs professionnels.

Le webinaire sur l'intervision. L'intervision, reconnue comme formation continue depuis 2024, est un dispositif confidentiel et hors cadre hiérarchique permettant aux magistrats d'échanger sur leurs pratiques pour améliorer la qualité de la justice et rompre l'isolement. Le webinaire du 6 juin 2024, qui a réuni environ 150 magistrats, a permis de promouvoir cette méthode. Son succès a conduit à la programmation d'une nouvelle session en 2025.

Les sessions « Éthique partagée : magistrats et avocats ». Initiée en 2022, cette formation repose sur l'analyse de séquences filmées pour favoriser le dialogue entre magistrats et avocats sur les incidents d'audience. Afin d'enrichir les échanges, de nouvelles vidéos ont été tournées en janvier 2024. La formation a également été adaptée en un format d'une journée pour être intégrée aux plans régionaux de formation continue des CRF et MDF.

Une formation continue ouverte sur les partenariats

L'année 2024, comme les années passées, a démontré l'attachement de l'ENM à entretenir de très nombreux partenariats. Au-delà des échanges avec les partenaires historiques de l'École que sont l'ENG, l'EFB, le CNB, l'INSP, l'INFN, l'ENSP, l'AMGN, l'ENAP, l'ENPJJ, la DILCRAH, etc..., a été mise en œuvre en 2024 la convention unissant l'ENM à l'Agence de la presse judiciaire (APJ) permettant aux journalistes qui en sont membres de participer à certaines des actions de formation continue présentes au catalogue.

Un autre partenariat innovant a vu le jour en 2024 : celui unissant l'ENM à la Mission Management de la Ville de Paris, qui a ouvert avec succès à plusieurs magistrats encadrants l'accès en distanciel à deux formations à caractère managérial :

- ▶ « Savoir se positionner au travail : faut-il choisir entre stratégie et authenticité ? » ;
- ▶ « Empathie numérique : comment lutter contre l'infobésité ? ».

Renforcer les compétences linguistiques des magistrats

Depuis 2007, la section Langues de l'ENM accompagne les magistrats dans le renforcement de leurs compétences linguistiques afin de faciliter les échanges internationaux et la coopération judiciaire. Encadrée par une coordonnatrice et une assistante pédagogique, elle mobilise 13 enseignants associés et divers praticiens anglo-américains. En 2024, 258 magistrats ont bénéficié de formations intensives en anglais, complétées par 8 formations thématiques abordant des sujets variés comme le droit pénal international ou la procédure common law. Une nouvelle session, « Interview Techniques in English », a été introduite pour préparer les candidats à des postes internationaux.

Les résultats du Test TOEIC montrent une baisse du taux de magistrats atteignant le niveau B2 (63% contre 80% en 2023). Le nombre de magistrats formés en formation continue nationale reste stable : 258 en 2024 contre 264 en 2023, tandis que le pourcentage de magistrats formés par rapport au nombre d'inscrits est de nouveau à la hausse (76% en 2024 contre 63% en 2023) grâce à un taux de désistement en baisse (24% en 2024 contre 37% en 2023). La satisfaction des participants reste très élevée (99,5% contre 98% en 2023). En revanche, la formation en e-learning a bénéficié à 73 magistrats. Par ailleurs, l'ENM continue de jouer un rôle actif au sein du « Working Group Linguistics » du REFJ, contribuant à l'élaboration de formations adaptées aux magistrats européens.

ANNEXES

Annexe 1 - Actions de formation continue nationale

► **Objectif 1** : garantir une offre de formation en adéquation avec l'obligation de formation continue pour tous les magistrats.

Indicateur	2024	Valeur cible
Taux de présents parmi les magistrats en exercice sur des actions de FC	83,17%	100%
<i>Nombre de magistrats français en exercice (source : DSJ)</i>	9 054	
Nombre de magistrats présents à au moins une séquence de FC (sur tous les catalogues - magistrats comptés 1 seule fois)	7 530	-
Taux de magistrats ayant accompli 5 jours de formation annuelle obligatoire (sur tous les catalogues)	53%	75%
Nombre de magistrats ayant accompli 5 jours de formation annuelle obligatoire (sur tous les catalogues - comptés 1 seule fois)	4 773	

► **Objectif 2** : accompagner les magistrats dans l'évolution de leur carrière.

Indicateur	2024	Valeur cible
Taux de magistrats ayant suivi la formation obligatoire de changement de fonction par rapport aux magistrats ayant changé de fonction et soumis à l'obligation de suivre cette formation :	88,79%	100% des magistrats concernés par une formation de changement de fonction obligatoire
Nombre de présents / nombre d'inscrits d'office	618/696	
- Nouveaux chefs de cour	5/7	
	71%	
- Nouveaux chefs de juridiction	33/37	
	89%	
- Nouveaux secrétaires généraux	21/24	
	88%	

► **Évolution des inscriptions de 2020 à 2024**

	2020	2021	2022	2023	2024
Cumul des affectations sur les 1 ^{er} et 2 ^e choix (en septembre)	88,16%	84,10%	90,73%	88,59%	90,32%
Nombre de magistrats (chiffres du ministère)	8 692	8 773	8 822	8 943	9 054
Nombre de magistrats inscrits	6 768	7 057	7 440	7 392	7 516
Taux de formation (nombre inscrits/nombre magistrats)	77,86%	80,44%	84,33%	82,66%	83,01%
Nombre d'actions réalisées	204	512	625	663	608
Jours offerts	61 285	56 112	61 787	60 258	61 405
Jours de présence	14 565	32 382	41 521	38 908	39 683
Taux de fréquentation (jours présence/jours offerts)	23,77%	57,71%	67,20%	64,57%	64,63%

► Actions de formation continue

Année		Sessions	Sessions modulaires*	Colloques	Stages collectifs	Stages** individuels et formations diplômantes	Total
2020***	Distanciel	20	13	2	0	1	36
	Présentiel	70	25	2	8	63	168
2021	Distanciel	86	3	3	3	14	109
	Présentiel	173	38	8	37	147	403
2022	Distanciel	18	14	6	0	5	43
	Présentiel	292	42	17	59	172	582
2023	Distanciel	11	10	6	0	7	34
	Présentiel	313	33	21	62	200	629
2024	Distanciel	12	9	10	0	6	37
	Présentiel	260	34	16	63	198	571

* Sessions comprenant plusieurs modules (y compris le CADEJ et le PFC).

** Les stages individuels sont comptés avec les formations diplômantes.

*** En 2020, les sessions modulaires, en raison de la situation sanitaire, n'ont été réalisées que partiellement. Les formations diplômantes réalisées en 2020, ont été suivies en distanciel pour les modules sur la période de confinement.

► Évolution du nombre de magistrats présents aux sessions « Changement de fonction » de 2020 à 2024

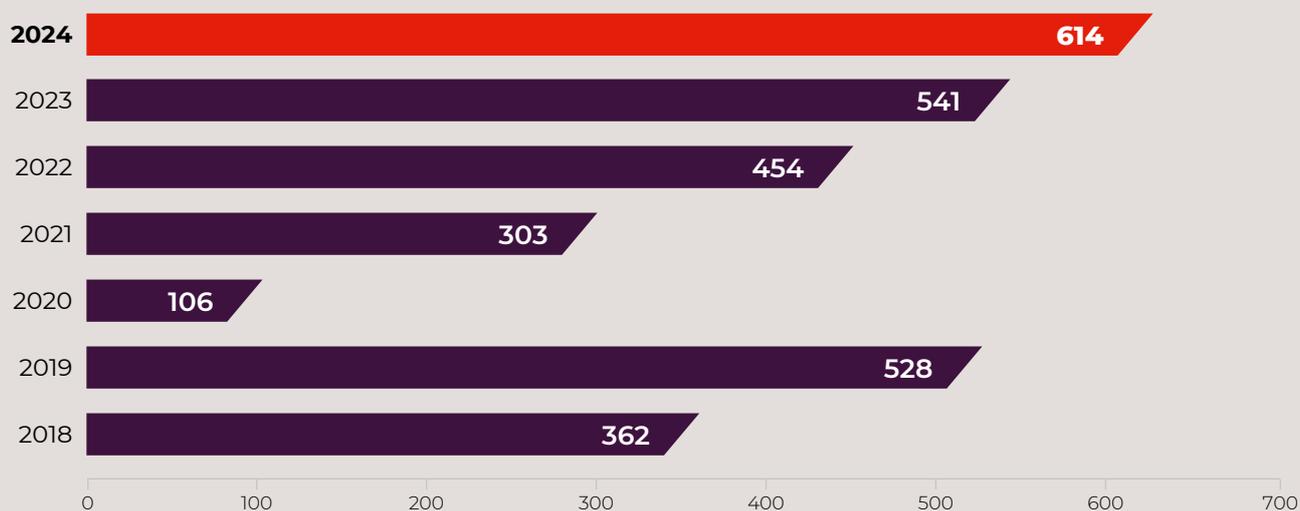
Sessions	2020	2021	2022	2023	2023
TRIBUNAL JUDICIAIRE					
Juges des libertés et de la détention*	10	35	46	48	46
Application des peines	39	52	62	72	62
Enfants	57	53	61	56	55
Instance**	76				
Juge d'instruction	56	67	65	67	63
Parquet	51	33	37	26	47
Siège tribunal judiciaire	146	124	148	141	160
Juge des contentieux de la protection*	5	86	91	71	91
Vice-Présidents et juges placés	25	34	34	35	29
TOTAL 1	465	484	544	516	553
COUR D'APPEL					
Président et conseiller de cour d'appel	127	121	137	141	124
Parquet général	39	24	36	47	30
Présidents et conseillers de chambre de l'instruction	18	17	20	20	15
TOTAL 2	184	162	193	208	169
TOTAL	649	646	737	724	722

* Création en 2020.

** Plus de changement de fonction instance en 2021

Annexe 2 - Actions de formation continue déconcentrée

► 1 - Évolution du nombre d'actions de formation continue déconcentrée entre 2018 et 2024



Sur les 614 sessions de formation ayant eu lieu durant l'année 2024 (541 en 2023), 13 sessions correspondent à des cours de langue et 62 (79 en 2023) sessions ne comportent qu'un seul stagiaire inscrit (il s'agit principalement de stages individuels, de colloques proposés par la Cour de cassation dans le cadre des cycles de conférence organisés sur 2 heures en fin de journée).

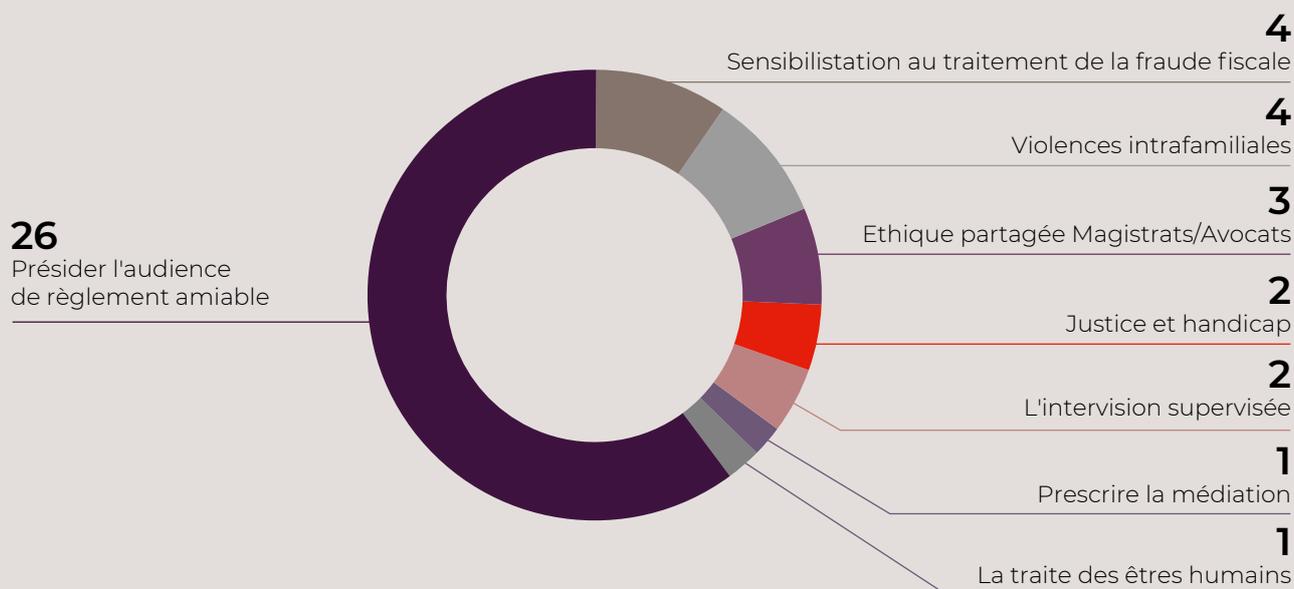
► 2 - Les sessions de formation sur l'année 2024

Nombre de sessions de formation	614 + 13 (cours de langue)
Nombre de participants inscrits sur les sessions de formation (magistrats et publics extérieurs)	6 556 + 110 (cours de langue)
Nombre de magistrats inscrits sur les sessions de formation	3 657 + 210 (cours de langue)

Ces nombres tiennent compte de la participation de 980 magistrats à deux formations voire plus.

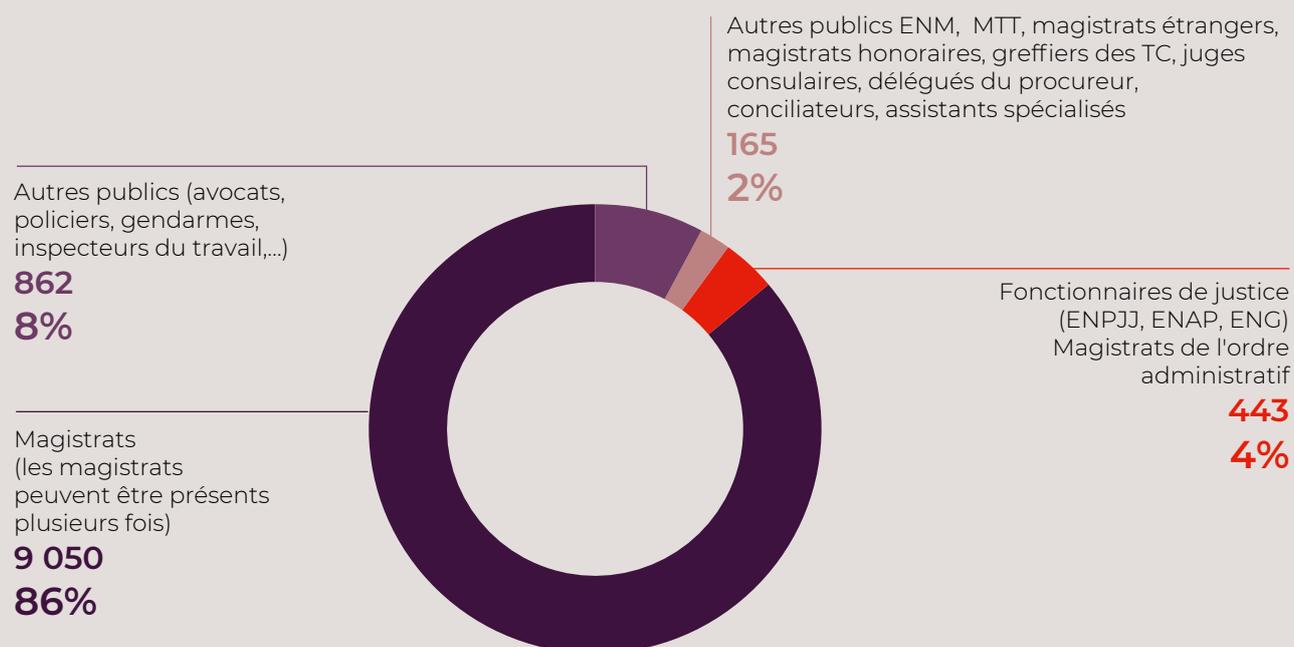
► 3 - Les formations délocalisées 2024

Sur les 614 sessions de formation ayant eu lieu durant l'année 2024 (541 en 2023), 13 sessions correspondent à des cours de langue et 62 (79 en 2023) sessions ne comportent qu'un seul stagiaire inscrit (il s'agit principalement de stages individuels, de colloques proposés par la Cour de cassation dans le cadre des cycles de conférence organisés sur 2 heures en fin de journée).



365 magistrats et **293** autres publics ont pu suivre ces actions.

► 4 - Répartition par public des participants présents aux actions de formation continue nationale en 2024



A photograph of four people standing in an office environment. From left to right: a man in a dark suit and glasses, a man in a grey blazer and glasses, a woman in a patterned dress, and a man in a dark suit. The image has a purple tint and a red gradient at the bottom. A circular logo is visible in the top right corner of the photo.

ACTION 4

ASSURER LA
FORMATION
INTERNATIONALE
DES MAGISTRATS
ET DÉVELOPPER
LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE

MISSIONS DU DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

Au même titre que la formation initiale et continue des magistrats français, l'article 1^{er}-1 du décret du 4 mai 1972, tel que modifié le 31 décembre 2008 place au cœur des missions de l'ENM « *la formation initiale et continue des magistrats et futurs magistrats d'États étrangers* ». La déclaration mondiale des principes de la formation judiciaire adoptée le 8 novembre 2017 avec le soutien actif de l'ENM rappelle combien la formation des magistrats constitue un enjeu essentiel de la construction et la garantie de l'État de droit, via le développement d'une justice indépendante et de qualité. C'est cette ligne directrice qui sous-tend les trois objectifs de la stratégie internationale adoptée par le Conseil d'administration de l'ENM le 21 novembre 2022 pour la période 2023-2027 :

- ▶ **Promouvoir les standards internationaux en matière de formation judiciaire,**
- ▶ **Contribuer à l'émergence d'une communauté internationale partageant des valeurs fondamentales,**
- ▶ **Enrichir la recherche et les formations dispensées par l'ENM.**

Ces objectifs s'inscrivent plus largement dans la dynamique de la Stratégie interministérielle d'influence par le droit lancée par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de la Justice le 21 mars 2023, dont l'ENM co-anime les travaux du sous-groupe « formation ». L'action internationale de l'École, ancienne et reconnue, s'exerce en pleine coordination avec son environnement institutionnel, tout en accompagnant l'enrichissement des missions de l'établissement, via des formations s'adressant à un public interprofessionnel, l'intérêt pour les modes amiables de règlement des litiges ou encore les enjeux de la constitution d'équipes juridictionnelles.

Cette action internationale s'exerce tant au profit des magistrats ou futurs magistrats français que de magistrats étrangers et prend les formes suivantes :

- ▶ **Une présence importante au sein de réseaux internationaux de formation judiciaire** tels que :
 - le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), l'ENM accueillera ainsi les 25 ans du réseau à l'automne 2025 ;
 - l'Organisation internationale de la formation judiciaire (IOJT), l'ENM a participé à la 11^e conférence internationale sur la formation judiciaire en novembre 2024 en Corée du Sud ;

- le Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ), l'ENM a été élue en décembre 2024 à la co-présidence du conseil d'administration de ce réseau ;

- ▶ **La création ou le renforcement d'instituts de formation initiale ou continue des magistrats** (organisation, management, structuration, programmes), généralement dans le cadre de projets portés par des opérateurs, en particulier Expertise France, via des financements issus de bailleurs internationaux ou des États bénéficiaires ;
- ▶ **La mise en œuvre de formations initiales et continues à destination des magistrats et du personnel judiciaire**, de dirigeants d'instituts ou de formateurs, en France ou dans les États bénéficiaires, selon des formats ad hoc ou sous forme de propositions de sessions à Paris figurant dans le catalogue international de l'École.
- ▶ **De multiples propositions de formations et stages à l'étranger offertes aux magistrats français** en formation continue, en particulier via le REFJ, ou en formation initiale via les stages internationaux offerts aux auditeurs de justice.

Les thématiques de ces formations font l'objet d'une réflexion approfondie, pour accompagner les bénéficiaires en pédagogie ou en management par exemple et répondre aux défis auxquels sont confrontés les partenaires de l'École : numérique et intelligence artificielle, lutte contre la criminalité organisée transnationale, la lutte contre la corruption, le droit pénal maritime, le terrorisme, la cybercriminalité mais aussi favoriser une meilleure appropriation par les praticiens du droit de l'environnement, de l'arbitrage international ou de la propriété intellectuelle.

Les zones géographiques d'actions du département international ont nécessité des adaptations dictées par les difficultés contexte géopolitique. Déployée prioritairement au sein de l'Union européenne et des États candidats, comme des régions francophones mais également sollicitée pour son expertise dans des régions telles que l'Amérique latine ou l'Afrique de l'Est, les activités de l'ENM en 2024 ont été marquées une nouvelle fois par la grande variété des États partenaires. Cette diversité géographique reflète le caractère universel des enjeux liés à la formation judiciaire et de sa contribution à l'État de droit.

Pour mettre en œuvre ses missions, le département international s'appuie sur une équipe composée de 16 personnes, réparties en 2 pôles, « Activités » et « Ressources » et orientés, pour l'un vers le développement des actions et projets internationaux et, pour le second, vers la mobilisation de savoir-faires et moyens administratifs et logistiques. Le profil varié des agents permet une hybridation des compétences via une logique de travail en équipe, notamment au sein du pôle activité qui fonctionne

en binôme entre magistrats et agents contractuels spécialistes de la gestion de projet international. Le service comprend 4 magistrats (la sous-directrice et 3 chargées de mission rattachées au pôle activités), 6 cadres supérieurs (2 adjoints à la sous-directrice et 4 chargées de coopération internationale), 3 cadres intermédiaires (chargés de projets) et 3 assistants administratifs. Le département international accueillera en stage, durant le premier semestre 2025, un élève avocat dans le cadre du projet pédagogique individuel (PPI).

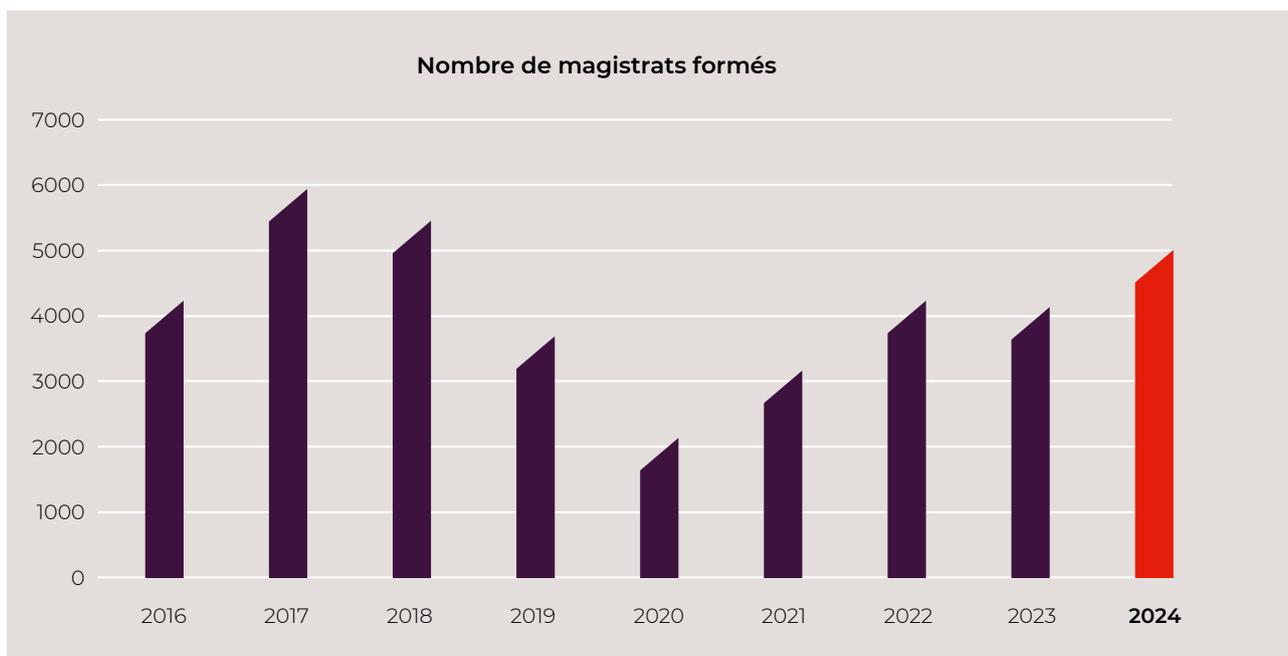
La mission de formation et d'intégration des nouveaux membres au sein de l'équipe s'est poursuivie en 2024 avec l'arrivée d'une magistrate, chargée de mission et de deux chargées de coopération internationale dont l'une d'elles spécialisée dans la gestion de projets entre États membres de l'Union européenne. Cette transmission de compétences et savoirs mais aussi la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé a constitué un enjeu important pour les encadrants et plus globalement pour l'ensemble de l'équipe, s'ajoutant au développement de l'activité soutenue du département. Le maintien d'un collectif de travail fondé sur la complémentarité des compétences, un engagement fort au service d'une mission riche et porteuse de sens, accomplie dans une recherche permanente de qualité et d'efficacité, figurent au rang des principales réussites du département international pour l'année écoulée.

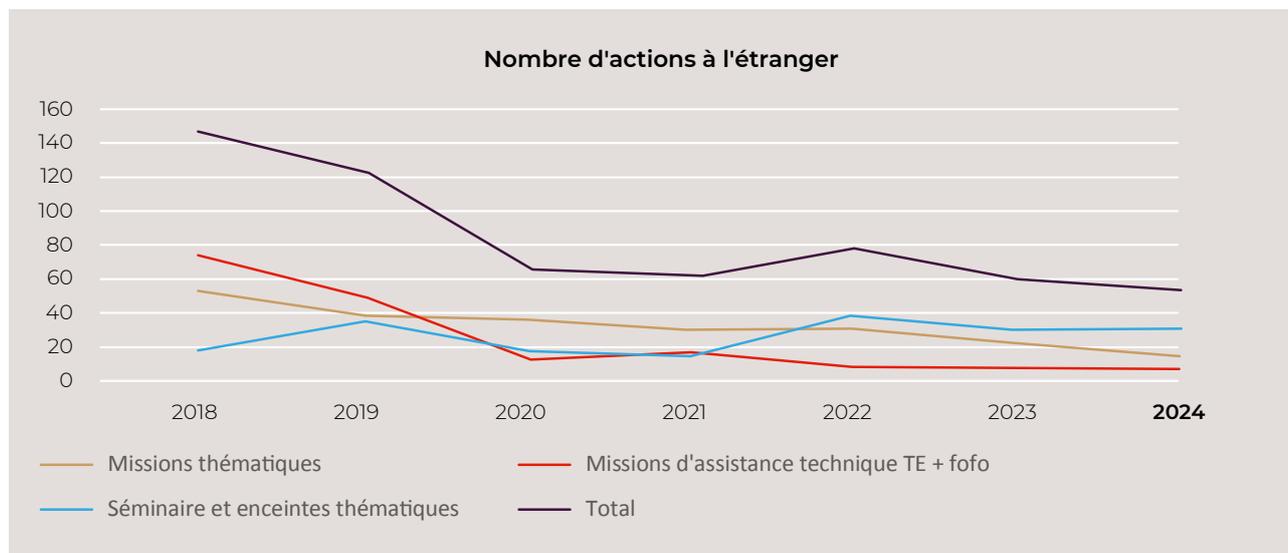
ACTIONS MENÉES EN 2023

En 2024, l'ENM a coopéré avec 124 pays et formé 5 061 magistrats dont 4595 magistrats étrangers.

Conformément aux priorités fixées par sa stratégie internationale pour la période, l'ENM vise à travers ces actions à promouvoir les principes de la formation judiciaire sur le plan international, contribuer à la création d'une communauté judiciaire, tout en plaçant son activité internationale au service de la recherche d'un enrichissement de ses formations nationales.

En comparaison de l'année 2023, ces graphiques font apparaître une hausse du nombre de magistrats formés et dans le même temps une baisse du nombre d'actions à l'étranger. Sont identifiés notamment comme éléments d'explication une activité multilatérale plus conséquente avec l'organisation et la participation à un nombre croissant de séminaires et stages. Le repli du nombre d'actions à l'étranger s'explique principalement en raison du contexte budgétaire plus contraint - notamment pour le réseau européen de formation judiciaire - et des cycles de vie de plusieurs projets (achevés ou en cours de clôture). Le contexte international et l'actualité géopolitique peuvent également constituer des éléments explicatifs de ces évolutions.





Enfin, certains projets à forts enjeux et nécessitant une mobilisation importante des équipes, notamment le projet Ethica (cf III), n'ont pas généré de données quantifiables en termes de magistrats formés. En effet, les événements organisés par l'ENM ont concerné la rédaction du guide de déontologie, la diffusion auprès de réseaux diplomatiques et universitaires, et non la formation du public cible des juges pénaux internationaux, qui n'ont été touchés à ce stade qu'indirectement via leur président de juridiction. Ce livrable de très grande qualité a déjà connu une diffusion bien au-delà de ce premier cercle, via une traduction en de nouvelles langues encore en cours et une visibilité sur les portails de plusieurs institutions dont la Cour pénale internationale. Ce phénomène est probablement appelé à monter en puissance en 2024, assurant au-delà des statistiques sur le public formé, une contribution intellectuelle durable aux réflexions conduites à un niveau international en matière de déontologie des magistrats.

Promouvoir les standards internationaux en matière de formation judiciaire

Les standards internationaux de formation judiciaire sont consacrés par deux déclarations européennes et internationales¹, rappelant qu'ils constituent un vecteur essentiel de soutien à l'État de droit.

■ ÉTABLIR ET SOUTENIR DANS LA DURÉE DES COOPÉRATIONS AVEC DES ÉCOLES DE FORMATION

Renforcer les capacités d'écoles via le soutien de bailleurs internationaux

En 2024, l'ENM a poursuivi ses projets de renforcement des écoles de formation judiciaire, seule ou avec Expertise France, en intervenant sur la gouvernance institutionnelle et l'amélioration pédagogique. Cette activité a représenté une part importante de son action internationale.

En Côte d'Ivoire, après dix ans de coopération, l'ENM a travaillé à l'élaboration d'un troisième projet visant l'évaluation des apprenants, la création d'un catalogue de formation continue et la mise en place d'une plateforme e-learning. Financé sous forme de contrat de désendettement et de développement (C2D), il débutera en février 2025.

(1) La déclaration mondiale des principes universels de la formation judiciaire adoptée en 2017 par l'Organisation internationale de la formation judiciaire (IOJT) et les principes européens de la formation judiciaire adoptés en 2016 au sein du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ).

Au Mozambique, suite à un projet sur la justice maritime, l'ENM a été sollicitée par l'école judiciaire (CFJJ) pour réformer ses programmes de formation initiale. Les premières activités ont débuté en février 2024, avec six sessions pédagogiques dès le premier semestre, dont une mission d'étude en France et un diagnostic pour la création d'une plateforme e-learning.

Enfin, l'ENM a remporté un jumelage européen en partenariat avec les écoles de magistrature néerlandaise et italienne pour accompagner la réforme de l'école albanaise. Le projet, démarré le 30 septembre 2024, est piloté scientifiquement par l'ENM, avec le soutien d'un magistrat français détaché à Tirana et l'appui logistique d'Expertise France.

Établir et faire vivre des coopérations bilatérales avec des écoles de formation

L'ENM a signé un accord bilatéral de coopération avec le Procureur général de la province de Buenos Aires en Argentine (à Paris, le 24 septembre 2024). Des discussions ont également été ouvertes quant à la signature d'accords bilatéraux avec le ministère de la Justice de la nation argentine qui souhaite assurer la participation annuelle de deux magistrats des juridictions fédérales argentines aux sessions de formation inscrites au catalogue du département international. En 2024, étaient également en cours de rédaction plusieurs accords bilatéraux avec le Tribunal supérieur de justice du Brésil, l'Institut judiciaire de Dubaï aux Emirats arabes unis et l'Institut judiciaire supérieur d'Oman.

Ces accords ont vocation à être suivi d'actions soutenues, néanmoins dépendantes des évolutions des conditions sécuritaires comme des fonds pouvant être mobilisés avec le soutien des ambassades françaises, très engagées au soutien de ces coopérations. Les actions pouvant être mises en œuvre prennent plusieurs formes, mission d'expertise sur place, participation à des sessions catalogues, entretiens à distance, visites d'étude en France sur des thématiques identifiées dans l'accord ou dans un plan d'action afférent.

En 2024, l'ENM a accueilli 20 délégations issues de pays différents, originaires d'Europe (7), d'Asie (6), d'Afrique (5) et d'Amérique (2).

Mise en œuvre des accords signés en 2022 avec les écoles ukrainiennes de formation des juges et des procureurs

En application des accords de coopération signés en 2022 avec les écoles ukrainiennes de formation des juges et des procureurs, l'ENM a poursuivi en 2024 son engagement auprès des magistrats et enquêteurs ukrainiens, confrontés à la question du traitement judiciaire en temps réel des crimes de guerre de grande ampleur commis sur leur territoire.

Grâce au soutien de l'ambassade de France, 3 sessions de formation ont été organisées à leur profit à l'ENM portant sur les crimes de guerre et la coopération internationale, le trafic de biens culturels (en collaboration avec l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels), et la criminalité organisée en temps de guerre. La directrice et le directeur adjoint de l'Académie du Parquet ainsi que le recteur de l'école des juges et son adjoint ont également participé à la session de formation relative à l'organisation d'un institut de formation judiciaire qui s'est déroulée à Paris du 9 au 13 décembre 2024.

Par ailleurs, la session proposée par le département internationale relative à la justice pénale internationale » (du 14 au 18 octobre 2024) a pu accueillir 10 participants ukrainiens avec le soutien de l'ONG Expedit Justice.

Enfin, l'ENM a organisé pour le REFJ des sessions de formation en ligne au bénéfice de l'école des juges sur les thèmes des saisies et confiscations des avoirs criminels et de la cybercriminalité.

■ PROPOSER DES FORMATIONS JUDICIAIRES EN FRANCE OU À L'INTERNATIONAL

Via des actions mises en œuvre à l'ENM : sessions du catalogue, accueil de visites d'étude, formations ad hoc

En 2024, le département international de l'ENM a poursuivi son programme de formation destiné aux magistrats étrangers, accessible à certains autres publics judiciaires. Ce programme a bénéficié à 217 participants issus d'une cinquantaine de pays, majoritairement d'Europe, d'Afrique de l'Ouest et centrale, du Moyen-Orient et d'Asie centrale.

L'offre couvre un large éventail de thématiques avec un fort accent sur l'interdisciplinarité et l'interprofessionnalité. Le droit et la procédure pénale occupent une place centrale à travers des formations sur le terrorisme, la criminalité

économique et financière, la cybercriminalité, la coopération judiciaire et la lutte contre la corruption. Des sujets transversaux comme la protection de l'environnement, les violences au sein du couple ou la justice pénale internationale ont également été abordés, aux côtés de thématiques civiles et commerciales comme la propriété intellectuelle. Une nouvelle formation sur l'enquête économique et financière, co-dirigée par un journaliste d'investigation, a connu un fort succès, notamment auprès du réseau Eonomie, qui a expérimenté un format hybride. Outre deux sessions généralistes sur la justice française, des formations spécifiques ont été proposées aux personnels des institutions judiciaires, portant sur l'ingénierie de formation, la gestion et l'organisation des juridictions. Ces formations intègrent des approches pédagogiques innovantes, comme les « jeux sérieux », combinant théorie, visites de sites et observations d'audiences.

Annulée en 2023, la formation « arbitrage international » a pu être organisée en 2024. À partir d'une présentation des différentes étapes de la procédure arbitrale, une dizaine de participants a pu réfléchir ensemble à l'adaptation de ce mode de règlement des litiges dans leur contexte national et international, ainsi qu'à leur rôle, en tant que juge étatique, dans le contrôle et la mise à exécution des sentences arbitrales. Leur réflexion a été également nourrie par différentes visites institutionnelles à la Cour de cassation ou à la cour d'appel de Paris, ainsi qu'à la Chambre de commerce internationale où les participants ont été invités à s'interroger sur des cas pratiques.

Via des sessions mises en œuvre à l'étranger : missions thématiques, séminaires et enceintes internationales

Le département international de ENM a contribué ou directement effectué **31 missions de formation à l'étranger** en 2024 via la mobilisation de son réseau d'experts internes ou associés. L'École intervient dans le cadre de projets structurés, mis en œuvre par des opérateurs tels qu'Expertise France ou Civipol, ou des missions ad hoc. Le déploiement d'une méthodologie de co-construction se poursuit, au travers de groupes de travail au long cours entre experts français et issus des pays bénéficiaires. Les missions sur site sont recentrées sur des formations préalablement conçues.

C'est ainsi que l'ENM a poursuivi son investissement au sein de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme, située en Côte d'Ivoire, via la mise en œuvre de 7 activités de formation au profit d'un public interprofessionnel issu de toute l'Afrique de l'Ouest.

Une coopération durable avec l'Académie Internationale de Lutte Contre Le Terrorisme (AILCT)

Financement : direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSC) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Institution franco-ivoirienne basée en Côte d'Ivoire, l'AILCT a vocation à renforcer les compétences en matière de lutte contre le terrorisme, des gestions de crise et du traitement judiciaire et carcéral du terrorisme dans la région.

Engagée depuis 2018 dans ce projet, l'ENM a développé de nouvelles formations en 2024, en présentiel ou en distanciel, dont un stage sur « la lutte contre la radicalisation en ligne », enrichi par l'intervention d'experts de haut niveau.

Quelques chiffres :

- 7 interventions ENM dans les activités de l'AILCT au total
- dont 4 missions d'expertise sur place

Ces missions permettent à l'ENM de déployer une expertise thématique dans des domaines et des zones diversifiées, dans des projets intégrant la formation judiciaire comme une composante essentielle. A cet égard, constituent de bons exemples de la diversité de ces domaines d'intervention les projets menés en Asie centrale au service de la chaîne pénale en matière de lutte contre le terrorisme, au Mozambique en faveur de la sécurité maritime ou encore en Amérique latine pour la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption ou la lutte contre le trafic de stupéfiants.



Signature d'une convention avec le Parquet général de Buenos Aires le 3 octobre 2024.

PANAMA – La répression contre le blanchiment et la corruption : outils de lutte contre le trafic de drogues au Panama

Objectif : renforcer les compétences des parquets panaméens en matière de blanchiment de capitaux issus du trafic de stupéfiants, en donnant aux participants des outils pratiques, techniques et juridiques pour prévenir, détecter et poursuivre les infractions en matière de corruption, et en les initiant aux mécanismes efficaces de coopération internationale en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et d'infractions liées à ce trafic

Financement : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Trois activités ont été programmées dans le cadre de ce projet :

- début 2024, un auditeur de justice de l'ENM a effectué un stage au Panama et rendu un rapport sur le sujet de la lutte contre les trafics de stupéfiants, permettant de rassembler les informations utiles à la préparation des activités de formation,
- en octobre 2024, un séminaire de formation s'est tenu au Panama sur la lutte contre le blanchiment dans le cadre du trafic de stupéfiants,
- en novembre 2024, des procureurs panaméens ont assisté à Paris à la session catalogue du département International de l'ENM « La corruption : détection, prévention, répression ».

Chiffres clefs :

- 45 procureurs et enquêteurs panaméens formés lors du séminaire à Panama City
- 10 procureurs panaméens accueillis à la session de formation à Paris

Contribuer à l'émergence d'une communauté internationale partageant des valeurs fondamentales en particulier au sein de l'UE

■ L'ACTION DE L'ENM AU SEIN DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX DE FORMATION JUDICIAIRE

En 2024, l'ENM a maintenu son action et sa présence dans les réseaux, en particulier **s'agissant du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)**. Depuis juin 2022, l'élection de l'ancienne sous-directrice du département international au poste de secrétaire générale du réseau a mené statutairement l'ENM à n'être plus que membre observateur au sein du Comité de pilotage. L'École demeure représentée dans l'ensemble des groupes et sous-groupes de travail, à l'exception du sous-groupe relatif à la justice administrative auquel participe le Conseil d'État. L'ENM coordonne également le groupe sur la numérisation créé à son initiative. Comme annoncé lors de la dernière Assemblée générale du REFJ, l'ENM organisera le 25ème anniversaire du réseau les 14 et 15 octobre 2025 à Bordeaux.

Concernant l'Organisation internationale de la formation judiciaire, au sein de laquelle l'ENM est membre du conseil d'administration, s'est tenue en Corée du Sud la 11ème conférence internationale sur la formation des professions judiciaires organisée en marge de l'assemblée générale du 3 au 7 novembre 2024. L'évènement a été l'occasion pour l'ENM d'annoncer l'accueil, à l'automne 2026, de la prochaine conférence internationale en France. Un groupe de travail a été mis en place au sein de l'ENM afin de préparer cet évènement.

En tant que membre du conseil d'administration du **Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ)**, l'ENM a élaboré et émis un questionnaire afin de recueillir les besoins en formation des membres du REAFJ. A partir des résultats recueillis en 2024, l'ENM projette de proposer des formations dans les pays partenaires sur les thèmes ressortant comme prioritaires. L'année 2024 a été marquée par l'élection de l'ENM à la co-présidence du REAFJ aux côtés des Émirats Arabes Unis, pour une durée de deux ans., lors de l'assemblée générale tenue à Amsterdam, du 2 au 4 décembre 2024.

Enfin, l'École a poursuivi le développement et la promotion du réseau international des magistrats et professionnels du droit formés par l'ENM, **EUNOMIE**. Le département international a profité de la réalisation d'une mission exploratoire au Bénin pour organiser le 21 juin 2024 le lancement du réseau dans

ce pays avec le concours de l'école de formation des professions judiciaires du Bénin, en présence de près de 80 magistrats. L'innovation de l'année 2024 a été d'associer plus étroitement les membres du réseau EUNOMIE à l'activité et aux manifestations de l'école, principalement la participation à la session de formation relative à l'enquête économique et financière et à la 6^e édition de la Nuit du droit.

■ ACCUEIL DES MAGISTRATS ÉTRANGERS EN IMMERSION DANS LE SYSTÈME FRANÇAIS (FI, FC, STAGES)

L'École nationale de la magistrature a poursuivi en 2024 sa proposition faite à des magistrats étrangers de suivre un cycle de formation d'un an au sein d'une promotion d'auditeurs de justice français, au terme d'un examen organisé en coopération avec les ambassades de France qui financent ce projet. 4 magistrats issus de Mauritanie, d'Égypte et du Liban ont mené cette scolarité à son terme en 2024, tandis que la promotion 2024 a accueilli 7 nouveaux magistrats de nationalité algérienne, marocaine, égyptienne, guinéenne, libanaise, malgache et thaïlandaise.

Par ailleurs, l'engagement fort du Japon en faveur d'une meilleure connaissance mutuelle de la justice s'est poursuivi : comme chaque année un jeune juge japonais francophone a suivi en 2024 un parcours de six mois de formations à l'ENM, alternant modules théoriques et stages en juridiction et au sein d'un cabinet d'avocat. Un quota de places a également été réservé aux magistrats francophones souhaitant participer aux sessions organisées par la sous-direction de la formation continue et du département des formations professionnelles spécialisées, notamment dans le cadre des conventions spécifiques en vigueur avec le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que les principautés d'Andorre et de Monaco, applicables à la formation continue mais aussi la formation initiale des magistrats.

En 2024, 167 participations de magistrats étrangers à des sessions principalement destinées aux magistrats français ont été enregistrées, réparties sur 91 actions de formation.

Enrichir la recherche ainsi que les formations dispensées par l'ENM

■ FAVORISER LES ÉCHANGES ET LES BONNES PRATIQUES

L'ENM a organisé en 2024 plusieurs activités bilatérales sous la forme de séminaires ou d'ateliers de travail dans le but de croiser les regards des professionnels de la justice sur leurs systèmes judiciaires respectifs, leurs pratiques professionnelles ou leurs méthodes de formation respectives. Le séminaire organisé chaque année en partenariat avec le Japon s'est tenu à Paris en 2024 et a permis à des magistrats français et japonais d'échanger sur « les infractions sexuelles et les notions de consentement et de conviction » dans leur droit pénal respectif. De la même manière, deux ateliers de travail avec l'école de Singapour (*Judicial College*) ont été l'occasion pour les différents services de l'école (formation initiale, formation continue, formations professionnelles spécialisées, département international et service d'appui pédagogique) d'échanger avec leurs homologues sur les formations mises en place dans les deux écoles.

Les sessions catalogues proposées par le département international constituent enfin un lieu privilégié d'échanges sur les bonnes pratiques en permettant aux participants de présenter des dossiers dont ils ont eu à connaître (par exemple, lors de la session sur l'enquête économique et financière) ou bien leur institut de formation lors de la session « organisation d'un institut de formation judiciaire ».

Au sein de l'Espace européen de liberté, de sécurité et de justice

Sur financement de la DG Justice de la Commission européenne, a **débuté le 1^{er} janvier 2024 le projet JUST CHILD** porté par l'ENM et l'école italienne (SSM) et l'école française du Barreau (EFB). Il vise au développement d'une justice efficace adaptée aux enfants, conformément aux directives et à la stratégie européenne sur les droits de l'enfant. Une attention particulière est portée aux mineurs non accompagnés, en tant que cible privilégiée des réseaux de criminalité organisée, en particulier de traite des êtres humains. Le projet réunit la France, les Pays-Bas, la Belgique, la Roumanie, l'Espagne, l'Italie, la Bulgarie, le Kosovo, l'Albanie, et la Bosnie Herzégovine.

Le projet a déjà donné lieu à deux séminaires en 2024 réunissant juges, procureurs, avocats, enquêteurs et éducateurs. Le premier s'est tenu à l'école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) à Roubaix du 19 au 21 juin, et portait sur les mineurs non accompagnés auteurs d'infractions commises dans le cadre de réseaux de criminalité organisée.

Le second à Naples du 13 au 15 novembre, avait pour objet les mineurs non accompagnés victimes ou témoins de telles infractions.

Sous la direction d'un comité scientifique associant les services de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), le DFPS et la FC, et en lien étroit avec le SAP et le SIAV, ont débuté en 2024 les travaux visant à la conception et la réalisation de supports vidéo à destination des mineurs d'une part, et des professionnels européens de la justice d'autre part, ainsi que de fiches de bonne pratique. L'ensemble de ces livrables sera présenté lors de la conférence internationale qui clôturera le projet à Paris en mai 2025.

Deux projets intra-européens également financés par la DG Justice ont pris fin début 2024 : le projet VICTI sur le respect des droits des victimes dans le cadre de procédures pénales dites « hors normes », et le projet J-CAP œuvrant au renforcement de la reconnaissance mutuelle en matière de mesures de probation et alternatives et à la mise en œuvre élargie de la décision-cadre 2008/947 du Conseil européen sur le sujet en impliquant l'ensemble des acteurs concernés (magistrats, avocats, agents des services de probation). L'ENM a accepté de poursuivre ces travaux en participant au projet **J-CAP Next** qui a débuté en décembre 2024 avec comme objectif la mise à jour du logiciel de probation européen dans l'ensemble des systèmes judiciaires de l'Union européenne. Ce travail d'actualisation sera réalisé en étroite collaboration avec le ministère de la Justice belge qui avait initialement développé le logiciel du Projet Européen de Probation (EPP) ainsi que les praticiens.

Enfin, l'ENM a remporté en 2024 le financement du **projet Just fAIr** par la DG Justice de la Commission européenne. Piloté par l'ENM, ce projet dont le démarrage interviendra en janvier 2025, aura pour but de sensibiliser et former les professionnels de la justice européens (juges, procureurs, avocats, greffiers, médiateurs, assistants juridiques, etc.) au recours à l'intelligence artificielle (générative ou prédictive) dans le respect des droits fondamentaux et du cadre légal défini par l'Union européenne. Associé à sa conception, le SAP sera un acteur important de la réalisation d'un kit de formation qui permettra l'appropriation des outils (existants ou à venir) de l'IA, développés par les secteurs public ou privé, pour répondre plus efficacement et plus rapidement aux saisines des justiciables, notamment face à des contentieux de masse engorgeant les juridictions.

■ CONTRIBUER À L'ÉLABORATION D'UNE DÉONTOLOGIE COMMUNE POUR LES JUGES PÉNAUX INTERNATIONAUX

Dans la lignée de la Déclaration sur l'efficacité de la justice pénale internationale adoptée à Paris le 16 octobre 2017, l'ENM a mené en 2023 un projet intitulé « ETHICA - Vers une déontologie commune des juges pénaux internationaux », aux côtés de l'Académie internationale des principes de Nuremberg et de l'Institut de Syracuse. Dans ce cadre, les présidents de cours et juridictions pénales internationales et des experts reconnus ont rédigé un recueil de 25 principes déontologiques pour les juges pénaux internationaux. Les principes « ETHICA » (disponibles en français, anglais, espagnol et ukrainien) ont été diffusés en 2024 auprès des délégations étrangères en visite d'étude à Paris sur la thématique de l'éthique du juge. Ils seront également présentés dans le cadre de la nouvelle session catalogue sur « l'Éthique du juge, en enjeu pour l'état de droit » programmée en 2025.



Remise des diplômes aux auditrices et auditeurs étrangers du département international en mai 2024.

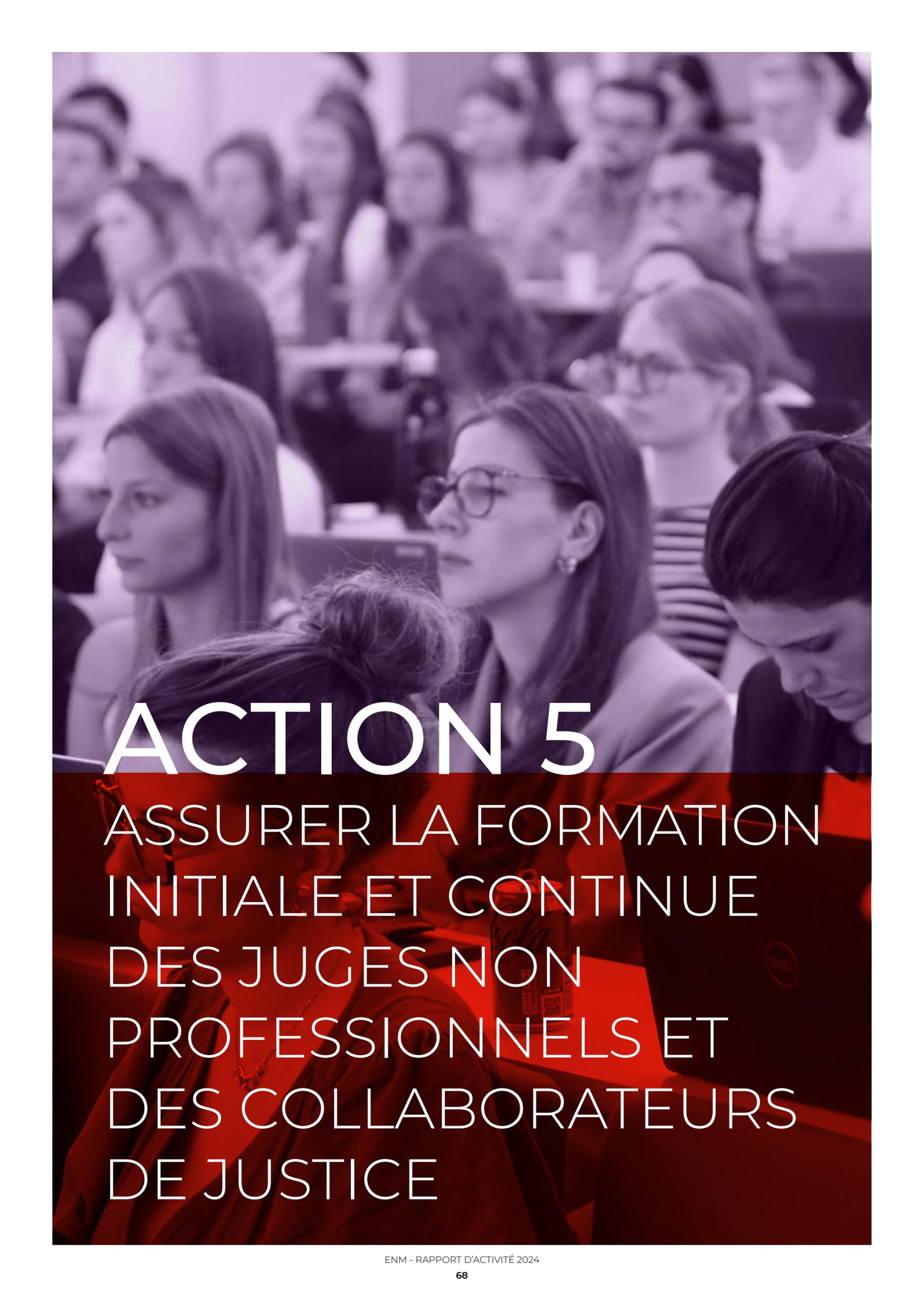
INDICATEURS

► **Objectif 1** : développer la coopération internationale en matière de formation judiciaire.

Indicateur	2023	2024
4-1-1 Nombre de magistrats étrangers ayant bénéficié d'une formation à l'ENM (FI ou FC)	832	532
4-1-2 Nombre de délégations reçues	18	20
4-1-3 Nombre de pays ayant participé à des enceintes internationales organisées par l'ENM	31	78
4-1-4 Nombre d'actions de formation organisées par le département	508	501
4-1-5 Nombre de personnes formées par le département	4 225	5 061
	Français	466
	Etrangers	4 595

► **Objectif 2** : contribuer au rayonnement de l'institution judiciaire française à l'étranger, par la promotion du droit et de l'expertise française.

Indicateur	2023	2024
4-2-1 Nombre de magistrats étrangers ayant effectué un stage en France (tout type de stage : juridiction, individuel, découverte, échanges de pratiques, en prolongement de séminaires, ...)	266	252
4-2-2 Nombre de missions « expertise école (pédagogique/institutionnelle)	7	7
4-2-3 Nombre de missions de formation thématique	22	15



ACTION 5

ASSURER LA FORMATION
INITIALE ET CONTINUE
DES JUGES NON
PROFESSIONNELS ET
DES COLLABORATEURS
DE JUSTICE

MISSIONS DU DÉPARTEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SPÉCIALISÉES

Au terme de l'article 1^{er}-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, l'ENM a également pour mission la formation de personnes n'appartenant pas au corps judiciaire et amenées soit à exercer des fonctions juridictionnelles dans l'ordre judiciaire, soit à concourir étroitement à l'activité judiciaire.

Le département des formations professionnelles spécialisées (DFPS), créé en 2009 au sein de l'antenne parisienne de l'ENM, a pour mission de former des professionnels exerçant des fonctions juridictionnelles, des membres de l'équipe juridictionnelle et des collaborateurs de justice. Ils représentent en 2023, 9 publics-cibles différents dont les dispositifs de formation sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Public formation obligatoire	Texte de référence	Cadre de formation fixé par les textes	Dispositif de formation mis en œuvre par le DFPS
Juges consulaires <i>formation initiale</i>	Art. L.722-17 C. com Art. D722-28 à D. 722-32, D 722-35 C.com	8 jours dans les 20 mois suivant l'élection sous peine d'être réputé démissionnaire	6 modules , animés en régions par des binômes de formateurs magistrat-juge consulaire.
Juges consulaires <i>formation continue</i>	Art. L.722-17 C. com Art. D722-34 à D. 722-35 C. com	2 jours par an	Catalogue annuel de formation continue : modules thématiques en régions + sessions régionales et nationales
Magistrats exerçant à titre temporaire <i>formation initiale</i>	Art 35-3, 35-3-1, 35-3-2, 35-4 du décret n°93-21 du 7/01/1993 pris pour l'application de l'ordonnance n° 58-1270 du 22/12/1958	Selon la décision du CSM : 10 ou 15 jours de formation théorique + stage probatoire de 40 à 80 jours ; ou stage préalable ; ou dispense de stage	Formation théorique : 10 ou 15 jours selon les fonctions de nomination Suivi des stages puis avis ENM motivé sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de MTT.
Conseillers prud'hommes <i>formation initiale</i>	Art. L 1442-1 et L 1442-2 C. trav Art. D 1442-10-1 à D1442-10-6 C. trav	5 jours dans un délai de 15 mois sous peine d'être réputé démissionnaire	3 jours d'auto-formation à distance + 2 jours d'atelier animé en régions par 1 magistrat-formateur
Assesseurs pôles sociaux TJ et CA Amiens <i>formation initiale</i>	Articles L218-12, D 218-13 à R218-17, R. 312-13-4 COJ	1 jour de formation préalable à l'entrée en fonction	1 jour d'auto-formation à distance
Conciliateurs de justice <i>formation initiale</i>	Décret n°78-381 du 20 mars 1978 modifié par le décret n° 2018-931 du 29 octobre 2018,	1 jour dans l'année de nomination Pris en compte pour le renouvellement du mandat	Module d'initiation à la fonction de conciliateur de justice , animé en régions par des binômes de conciliateurs-formateurs
Conciliateurs de justice <i>formation continue</i>	Décret n°78-381 du 20 mars 1978 modifié par le décret n° 2018-931 du 29 octobre 2018,	1 jour dans les 3 ans suivant le renouvellement du mandat Pris en compte pour le renouvellement du mandat	Catalogue annuel de formation : modules thématiques animés en régions + sessions nationales
Délégués du procureur		Formation non obligatoire	Catalogue annuel de formation : sessions dédiées + places ouvertes dans les sessions de la formation continue des magistrats

Public formation obligatoire	Texte de référence	Cadre de formation fixé par les textes	Dispositif de formation mis en œuvre par le DFPS
Experts chargés de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme	Article 34-1 du décret du 23/12/2004 modifié par l'article 9 du décret n°2020-1452 du 27/11/2020 Arrêté du 14 janvier 2021	4 jours proposés chaque année Pour la 1 ^{ère} fois en 2021 pour 60 experts	Formation théorique et pratique sur des cas cliniques 4 jours consécutifs en présentiel
Avocats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles <i>formation initiale</i>	Art. 3 loi organique n°2021-1728 du 22 décembre 2021 Décret n°2022-792 du 6 mai 2022 Arrêté du 25 mai 2022	2 jours préalablement à leur prise de fonctions comme assesseur de cours criminelles Pour la 1 ^{ère} fois en 2023	
Attachés de justice	Décret n°2024-965 du 30 octobre 2024 modifiant l'article R.123-37 du COJ	Aucune précision de durée dans les textes	- Journées d'accueil des nouveaux attachés de justice - Plateforme pédagogique dédiée - Places offertes dans les sessions de la formation continue - Atelier de méthodologie de rédaction de jugement civil - Application numérique AdAJ (2024)
Assistants spécialisés	Décret n°2024-965 du 30 octobre 2024 modifiant l'article R.123-48 du COJ	Aucune précision de durée dans les textes	- Places offertes dans les sessions de la formation continue - Plateforme pédagogique dédiée (courant 2025)
Assesseurs exploitants agricoles <i>formation initiale</i>	Art. 26 de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice Décret n° 2024-543 du 13 juin 2024 relatif à la formation initiale préalable des assesseurs exploitants agricoles siégeant au sein des tribunaux des activités économiques	4 jours préalablement à leur prise de fonctions	Pour les assesseurs nommés avant le mois de novembre 2024 : - 2 modules d'un jour, sur (organisation judiciaire - déontologie, et procédure civile) animés en régions par des binômes de formateurs magistrat-juge consulaire et suivis avec les juges consulaires du même tribunal des activités économiques. - 1 module de 2 jours d'initiation au droit des entreprises en difficulté organisé spécifiquement en janvier 2025 en distanciel.

Pour mettre en œuvre ses missions, le DFPS dirigé par une sous-directrice, cheffe de département, compte 24 emplois au total comprenant outre la sous-directrice, dix magistrats coordonnateurs de formation, une cheffe de service et son adjointe, quatre assistants de coordination pédagogique et sept gestionnaires pédagogiques.

ACTIONS MENÉES EN 2024

Enrichir et adapter l'offre de formation pour être au plus près des besoins des publics

Dans l'objectif de proposer à ses publics des formations toujours plus adaptées et innovantes, le DFPS a mené en 2023 plusieurs projets pédagogiques d'ampleur parmi lesquels :

■ POUR LA FORMATION DES JUGES CONSULAIRES

En **formation initiale**, le contenu des 8 modules de formation a été actualisé, en particulier au regard de l'expérimentation des tribunaux des activités économiques et de la mise en œuvre de l'audience de règlement amiable, et pour tenir compte des retours des apprenants et formateurs. L'équipe pédagogique a également poursuivi la formation des 62 formateurs en leur proposant 2 sessions de formation, en début et en milieu de cycle. Il s'agit de permettre aux

nouveaux formateurs recrutés d'identifier leur rôle et celui de l'ENM, à tous les formateurs de repérer les besoins des juges consulaires et des tous nouveaux assesseurs exploitants agricoles, de renforcer leurs compétences et d'échanger ensemble sur les modules et leur animation.

Compte tenu du nombre important des juges élus ou désignés dans les tribunaux mixtes de commerce de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane et de la hausse importante des prix des hébergements à Paris dans un contexte pré-olympique, la session annuelle de formation initiale des juges ultramarins a été exceptionnellement organisée à Fort de France entre les 3 et 12 juin 2024 grâce au concours du tribunal judiciaire et de la cour d'appel, au bénéfice de 15 juges consulaires de la zone Antilles- Guyane et de deux juges réunionnais.

► 818 juges consulaires ont suivi la formation initiale en 2024.

En **formation continue**, plusieurs évolutions et améliorations sont à souligner pour répondre aux besoins des juges et s'adapter à leurs attentes variées dans le contexte de l'engagement d'une démarche de certification Qualiopi ayant notamment systématisé le recensement puis l'analyse des besoins des apprenants avant chaque session :



Session de formation continue dans le grand amphithéâtre du site de Paris.

- le module d'évaluation financière a été entièrement refondu pour s'articuler autour d'un cas pratique « fil rouge » permettant d'aborder en une journée des notions complexes en matière d'évaluation du préjudice économique et de valorisation des actifs d'une entreprise.

- l'atelier de rédaction du jugement rénové en 2023 a donné lieu à l'organisation d'une formation de formateurs très interactive, avant d'être déployé de façon importante à Paris et en région.

- la formation des présidents des tribunaux de commerce devenue obligatoire propose désormais un premier module de 2 jours « initiation », suivie d'un second module facultatif d'une journée autour du retour d'expérience des présidents souhaitant partager et analyser leurs premiers mois d'exercice.

- Le catalogue 2024 proposant 71 formations différentes portant tant sur le contentieux général que les contentieux spécialisés et le droit des entreprises en difficulté, s'est enrichi de 11 nouvelles thématiques, telles que « La conciliation : règles et techniques d'entretien - Perfectionnement 2 », « Les pratiques de l'amiable devant les juridictions commerciales », « Le juge consulaire et l'expertise », « Baux et loyers commerciaux », « Les frais des procédures de prévention et de traitement des entreprises en difficulté », « Le nouveau statut de l'entrepreneur individuel et les procédures collectives », ou encore de nouveaux stages en étude d'administrateur ou mandataire judiciaire ou au sein du Comité interministériel de restructuration industrielle ».

- une session hors catalogue spécifiquement dédiée aux futurs présidents, juges et greffiers des tribunaux des activités économiques a été organisée afin de les préparer aux nouveaux enjeux de l'expérimentation.

► **1 778 juges consulaires ont participé à une session de formation continue proposée par le DFPS en 2024.**

■ POUR LA FORMATION INITIALE DES MAGISTRATS EXERÇANT À TITRE TEMPORAIRE (MTT)

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de la loi organique du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire qui a renforcé l'attractivité des fonctions de MTT en facilitant les conditions d'accès et en étendant les compétences dévolues aux MTT (avec notamment la possibilité d'exercer certaines attributions au parquet). Cette réforme a également modifié les conditions de nomination des MTT : ces derniers sont désormais nommés sur l'un des quatre blocs de compétence spécifiques : le « siège civil », le « siège pénal », le « siège civil et pénal » et le « parquet ».

Cette réforme a conduit l'ENM à repenser la formation initiale des MTT :

► Renforcement de la dimension pratique de la formation avec la création d'une immersion de deux jours en juridiction en amont de la formation théorique préparatoire, afin de favoriser, sans enjeu d'évaluation, l'intégration dans l'institution judiciaire et soutenir les apprentissages à venir par une observation des principales situations professionnelles/juridictionnelles.

► Le séquençage de la formation théorique préparatoire a été totalement repensée avec la création de quatre parcours de formation différenciés selon les fonctions de nomination, avec un haut niveau de qualité afin de préparer les MTT, aux profils et aux parcours divers, à l'exercice des fonctions juridictionnelles. La formation théorique préparatoire rénovée est désormais structurée autour de plusieurs blocs de cinq jours : cinq jours de socle commun pour tous les MTT (transition professionnelle, statut, déontologie, fonctionnement des juridictions, ressources documentaires et outils méthodologiques, préparation de l'arrivée en juridiction) et cinq à dix jours d'enseignements techniques spécifiques (siège civil, siège pénal, parquet). La formation s'est voulue plus pratique avec la mise en place de mises en situation diverses (tenue d'audience, réquisitions, ateliers de rédaction).

La possibilité pour les MTT d'être nommés au parquet a conduit à la création ex nihilo d'enseignements portant sur ces nouvelles fonctions.

► Définition de séquençages différenciés pour les stages probatoires en miroir des fonctions de nomination des MTT, déclinés dans la circulaire de l'ENM relative à la formation initiale des magistrats exerçant à titre temporaire rédigée par le DFPS et publiée le 23 octobre 2024.

► Développement d'une plateforme pédagogique spécialement dédiée aux MTT, dont l'accès a été ouvert avant l'arrivée en formation des stagiaires, afin de leur permettre de se préparer et de soutenir les apprentissages, au moyen de supports pédagogiques variés (parcours e-learning, vidéos, témoignages, carte mentale, fascicules...).

► **122 stagiaires au total ont suivi, dans le cadre de deux promotions, leur formation théorique de 10 jours en janvier 2024 (11^e promotion) ou de 10 à 15 jours en septembre 2024 (12^e promotion), contre 63 stagiaires au total sur l'année 2023.**

Au 31 décembre 2024, 37 bilans de stage avec avis de la Directrice de l'ENM sur l'aptitude des candidats ont été transmis à la DSJ pour saisine du Conseil supérieur de la magistrature, sur les 47 stagiaires de la promotion de janvier 2024 (11^e promotion) n'ayant pas mis fin à leur parcours ou sollicité un report de stage. 28 bilans de stage concernant des candidats de promotions précédentes ont également été communiqués à la DSJ au cours de l'année 2024.

■ POUR LA FORMATION DES ATTACHÉS DE JUSTICE (1539 ATJ EN FONCTION AU 26 DÉCEMBRE 2024)

3 journées d'accueil organisées au profit des attachés de justice ayant pris leurs fonctions depuis moins de 6 mois, ont permis d'accueillir **534 participants** sur le site parisien de l'École avec pour objectifs de marquer leur entrée dans la communauté judiciaire, d'appréhender leur statut et leurs droits et de développer leur pratique professionnelle. Entre le 1er janvier 2024 et le 26 décembre 2024, **1 830 attachés de justice** se sont connectés au moins une fois à la plateforme pédagogique dédiée qui a pour objet de les aider à situer leur place dans l'institution judiciaire, à développer leurs compétences techniques dans l'exercice de leurs fonctions et à intégrer les outils et méthodes professionnels dans leur pratique à l'aide de nombreuses ressources dans des formats variés (fascicules, cartes mentales, vidéos, fiches techniques).

En mai 2024, le DFPS a déployé un nouvel outil numérique innovant, développé par l'ENM, à l'issue de travaux organisés depuis le printemps 2023 avec des membres de la communauté judiciaire (juristes assistants, magistrats, greffier et directeur de greffe) et de l'ENM. L'application des attachés de justice (AdAJ) a été conçue comme un outil d'apprentissage à distance autonome (micro Learning) à l'attention

des attachés de justice. AdAJ a pour objectif de faciliter l'intégration des attachés de justice dans l'institution judiciaire et de créer une communauté de pairs. **949 comptes AdAJ** ont été créés depuis son déploiement.

Un atelier dédié à la méthodologie de rédaction du jugement civil a été conçu en 2023 et testé le 1er mars 2024 à Paris. Destiné à de petits groupes d'attachés de justice affectés en chambres civiles, affaires familiales ou contentieux de la protection, il a été élaboré avec l'appui d'une conseillère pédagogique et de deux magistrats civilistes expérimentés. Pour assurer son déploiement, des formateurs magistrats ont été recrutés et formés par l'ENM. En 2024, quatre sessions ont été organisées, formant 80 attachés de justice issus de sept cours d'appel. Par ailleurs, les attachés de justice ont pu accéder à certaines sessions nationales dédiées aux magistrats, sous conditions (adéquation avec leurs fonctions, places disponibles et accord hiérarchique), avec une limite d'une formation par an. Au total, 307 attachés de justice ont bénéficié de ces formations nationales, tandis que la formation continue déconcentrée a permis d'en former 281 au niveau local.

► **930 attachés de justice ont suivi au moins une formation de l'ENM en 2024 ; le nombre de participants présents cumulés est de 1 432.**



Ouverture d'une session de formation pour la 11^e promotion des magistrats à titre temporaire.

■ POUR LA FORMATION DES AVOCATS HONORAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS JURIDICTIONNELLES EN QUALITÉ D'ASSESEURS DES COURS CRIMINELLES DÉPARTEMENTALES

Une session de formation d'une durée de 2 jours a été organisée en 2024 pour former les 16 avocats honoraires désignés par le Conseil supérieur de la magistrature pour exercer des fonctions juridictionnelles en qualité d'assesseur dans l'une des 20 cours criminelles départementales expérimentales instituées à la suite de la loi Confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 et l'arrêté du 25 mai 2022. Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires de développer leur nouvelle posture professionnelle, de situer la CCD, d'enrichir leurs savoirs relatifs au jugement des infractions sexuelles et d'expérimenter le délibéré. La formation présentielle est complétée par la mise à disposition d'une plateforme pédagogique dédiée, sur laquelle sont mis en ligne de nombreux dossiers documentaires utiles à l'exercice des fonctions.

Depuis le début de l'expérimentation (1er janvier 2023), quatre sessions de formation ont été organisées (3 en 2023, et la dernière les 12 et 13 novembre 2024), ayant permis de former environ 90 AHFJ, tous dotés d'une très grande expérience professionnelle.

Favoriser une formation de proximité par la déconcentration de l'offre de formation

A ses publics de professionnels qui ne sont pas magistrats de carrière et aux collaborateurs de justice qu'elle forme, l'ENM propose outre les sessions de type « conférence », des modules de formation intégralement écrits en interne. Chaque module comporte un séquençage pédagogique détaillé, un diaporama d'animation, et des activités proposées aux participants. Ces différents modules, plus de 30 au total, sont élaborés, actualisés et révisés régulièrement par l'équipe pédagogique du DFPS.

Mettant en œuvre une pédagogie active et professionnalisante, et conçus pour des petits groupes, ces modules sont animés par des **formateurs recrutés et formés par le DFPS (180 au total)**. A chaque collectif de formateurs (75 formateurs magistrat/juge consulaire pour la formation des juges consulaires, 32 conciliateurs-formateurs pour la formation des conciliateurs, 42 magistrats pour la formation des conseillers prud'hommes, 13 délégués du procureur-formateur pour la formation des délégués du procureur, 18 formateurs magistrats pour la formation des attachés de justice), le DFPS propose des formations régulières, leur permettant d'appréhender puis d'approfondir leurs compétences de formateurs. Indispensable pour garantir la qualité des formations, cet accompagnement pédagogique s'est poursuivi tout au long de l'année 2024, dans le cadre de formations de formateurs.

La formation de proximité mise en œuvre par le DFPS : chiffres et illustrations

En formation initiale, les juges consulaires ont suivi **177 sessions** réparties sur **17 sites**, autour de **8 modules** conçus et animés par des formateurs formés par l'ENM. Le cycle de formation de la promotion 2023/2024 s'est achevé en juillet, permettant à **365 juges** de valider leur formation. En novembre, une nouvelle promotion, issue des élections d'octobre 2024, a débuté son cursus, intégrant également **41 assesseurs agricoles des tribunaux des activités économiques (TAE)**, qui ont suivi les deux premiers modules fondamentaux.

En formation continue, neuf modules thématiques ont été proposés aux juges consulaires, couvrant notamment la rédaction de jugement, la procédure civile, la conciliation, ou encore la détection des cessations de paiements. En régions, **115 sessions** ont été organisées, dont 81 stages en chambre commerciale des cours d'appel et une nouvelle formation dédiée aux référés commerciaux et aux ordonnances sur requête. Le développement du distanciel a également permis de former **887 juges consulaires** à travers **14 formations en ligne**, abordant des thématiques essentielles telles que la réforme du droit du cautionnement, la conciliation ou les pratiques de l'amiable en juridiction commerciale. Deux sessions spécifiques sur l'utilisation du pack Lexis360 ont également été mises en place. En tout, l'ENM a proposé **200 sessions de formation continue aux juges consulaires** en 2024, un chiffre porté à **261** en intégrant l'offre de la Sous-direction de la formation continue.

Les assesseurs agricoles des TAE, nouvellement intégrés dans le cadre de la loi du 20 novembre 2023, ont bénéficié d'une formation adaptée combinant des modules fondamentaux avec les juges consulaires et deux journées d'initiation au droit des entreprises en difficulté. À la fin de l'année, **33 assesseurs** avaient suivi cette formation, soit **80 % des inscrits**.

L'offre de formation des conciliateurs de justice a continué de se structurer en deux cycles, regroupant huit modules animés par **32 conciliateurs-formateurs**. Une campagne de recrutement a permis d'ajouter cinq nouveaux formateurs pour garantir une couverture sur l'ensemble du territoire. En 2024, **194 sessions** ont été organisées, avec une légère hausse du nombre de conciliateurs formés (**1 470 participants distincts**). L'accent a été mis sur le développement de la formation en région, avec **22 sessions d'initiation** et **160 sessions de formation continue**, couvrant des thématiques variées comme les baux d'habitation (**653 conciliateurs formés**),

la consommation ou la propriété. En parallèle, dix sessions nationales ont été organisées, dont un colloque réunissant **113 conciliateurs** sur l'évolution de leur statut, ainsi qu'un nouveau cycle de formation sur la communication dans la fonction de conciliateur (**84 participants**). Au total, **1 505 conciliateurs** ont suivi au moins une formation, représentant **55,69 %** du corps.

Concernant les conseillers prud'hommes, la formation de la promotion 8 s'est poursuivie avec **58 nouveaux ateliers** organisés en région et à Paris, dont **32 sessions de rattrapage**, formant **1 153 conseillers (4 364 au total pour la promotion)**. Deux promotions complémentaires (promotion 9 et promotion 10) ont également été prises en charge, avec **31 ateliers** organisés pour la promotion 9, touchant **469 conseillers prud'hommes** sur neuf sites, dont deux en Outre-mer. En tout, **1 622 conseillers prud'hommes** ont été formés en présentiel en 2024. Par ailleurs, la formation à distance a permis à **1 106 conseillers** de compléter leur parcours, portant à **4 423** le nombre total de conseillers ayant suivi cette formation pour la promotion 8. Afin d'améliorer l'expérience d'apprentissage, l'ENM a enrichi ses outils pédagogiques avec une nouvelle timeline permettant aux conseillers de mieux situer leur progression, ainsi qu'un module interactif sur la jurisprudence de la Cour de cassation. Le contenu des ateliers en présentiel a été allégé, avec une bascule de certaines séquences en distanciel pour optimiser la formation.

Les délégués du procureur, qui ne sont soumis à aucune obligation de formation, ont pu bénéficier d'un programme adapté élaboré par l'ENM en partenariat avec l'Association nationale des délégués du procureur et les parquets généraux. Grâce à l'implication des **15 formateurs régionaux**, **212 délégués** ont été formés en 2024, dont **161** via des sessions spécifiques et **69** via le catalogue de formation continue des magistrats. Parmi les formations proposées, les modules « Les fondamentaux de la fonction de délégué du procureur » et « La composition pénale » ont accueilli respectivement **67 et 66 participants**, tandis que des sessions sur la communication et le contentieux de la sécurité routière ont complété l'offre.

Enfin, pour les attachés de justice, un atelier dédié à la méthodologie de rédaction du jugement civil a été déployé à Paris et Marseille. Quatre sessions ont été organisées en 2024, formant **80 attachés de justice** issus de sept cours d'appel. Le déploiement de cette formation se poursuivra en 2025.

■ LES ASSESSEURS DES PÔLES SOCIAUX, L'EXEMPLE D'UNE FORMATION ENTIÈREMENT EN DISTANCIEL

La formation initiale préalable des assesseurs des pôles sociaux, équivalant à 1 journée de formation, est entièrement organisée en auto-formation à distance. Elle permet à tout nouvel assesseur d'appréhender l'organisation judiciaire, le statut et la déontologie de l'assesseur, les principes applicables à la procédure devant les juridictions sociales, et les grands principes de la protection sociale.

Cette e-formation est proposée aux **2 230 assesseurs** inscrits en formation initiale depuis 2019. En 2024, **223 APS** ont été inscrits en FIO. Au 31 décembre 2024, **124 de ces assesseurs soit 55,6 % des inscrits** sur l'année en cours ont validé leur formation initiale.

Au final, tous publics et tous formats confondus, l'activité de formation du DFPS s'est portée à un niveau très élevé en 2024 avec 697 sessions de formation organisées sur l'année, ayant permis près de 12 000² participations à une action de formation.

(2) 11 976 présents dont 6 608 personnes physiques différentes présentes au moins mois une fois.

INDICATEURS

► **Objectif 1** : assurer la formation initiale et continue des juges consulaires.

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible
5-1-1 Taux de formation des juges consulaires (présence dans l'année à au moins une action de formation de l'ENM)	ND	62%	63,75%**	79,88%	83,65%	70%
5-1-2 Nombre de juges consulaires ayant participé à au moins une session de formation continue à l'ENM au cours de l'année (Dont participants à la FC des magistrats)	ND	1 562 (86)	1 711 (121)	1 813 (89)	2007 (229)	-
5-1-3 Nombre de juges consulaires ayant participé à au moins une session de formation initiale à l'ENM	487	518***	442	879	818	-

Chiffres incluant la formation continue DFPS + SDFC. En italique, les chiffres de la SDFC seule.

** Taux n'incluant que la présence en formation continue

***Correspondant à un seul cycle de formation initiale du fait du décalage du calendrier de l'élection, contre 2 cycles se chevauchant en 2018, 2019 et 2023.

► **Objectif 2** : assurer la formation initiale des conseillers prud'homme (5 jours de formation obligatoire dont 3 jours en e-formation et 2 jours en présentiel).

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible
5-2-1 Taux de présence en e-formation (taux de validation)	91%	93%	92,61%	81%	83%	100%
5-2-2 Taux de présence en présentiel	75,5%	71%	50,20%	77%	63%	100%
Nombre de conseillers prud'hommes présents en formation	204	1 016	280	4 713	1 443	-
5-2-3 Taux de satisfaction						
- Formation en e-learning	90,8%	92,7%	91,7%	93%	96%	-
- Formation en présentiel	80%	89%	87,5%	88%	83%	-

► **Objectif 3** : assurer la formation initiale et continue des magistrats exerçant à titre temporaire.

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible
5-3-1 Nombre de MTT présents en formation	0	78	76	63	122	-
Nombre de personnes composant le corps	-	83	78	66	130	-
5-3-2 Taux de participation des MTT à la formation de l'ENM	-	94%	97,43%	95,50%	93,8 %	-

► **Objectif 4** : assurer la formation initiale des assesseurs des pôles sociaux des tribunaux judiciaires et de la cour d'appel d'Amiens spécialement désignés.

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible
5-4-1 Taux de validation (sur l'année de référence)	73,6 %	70 %	72,6 %	72,3 %	55,6 %	50% (pas de délai de formation prévu*)
5-4-2 Taux de satisfaction	-**	72,74%	90 %	92%	95 %	-

* Jusqu'à la loi de programmation justice du 20 novembre 2023.

** Donnée indisponible

► **Objectif 5** : assurer la formation des délégués du procureur.

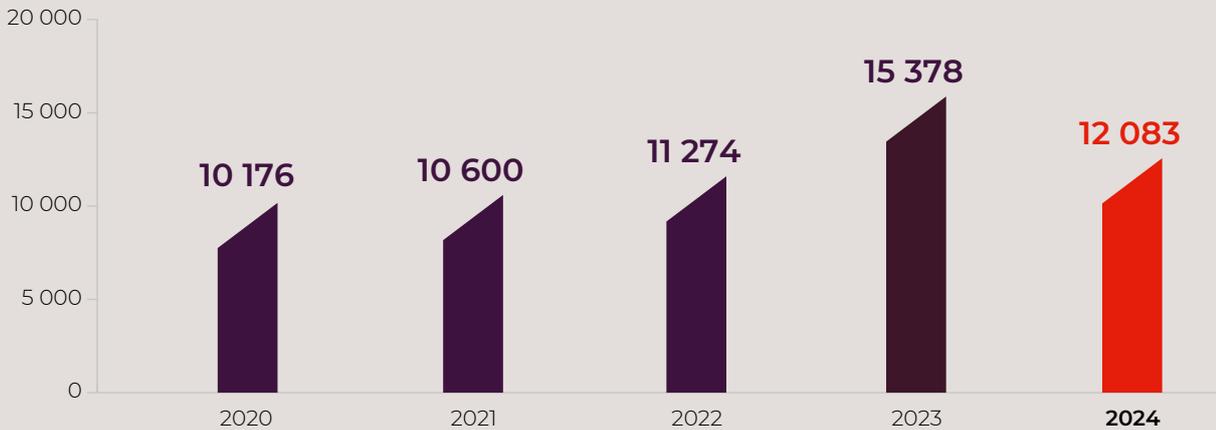
Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible
5-5-1 Nombre de délégués du procureur présents en formation à l'ENM	95	87	175	211	212	-
Nombre de personnes composant le corps	900 estimation	815 estimation	950 estimation	950 estimation	950 estimation	-
5-5-2 Taux de participation des délégués du procureur à la formation de l'ENM	10,5%	10,7%	18,42 %	22,21%	22,31 %	10% sachant que les DPR n'ont pas d'obligation de formation et que le renouvellement du corps est de 10% par an

► **Objectif 6** : concourir à la formation des conciliateurs de justice.

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible
5-6-1 Nombre de conciliateurs présents en formation	526	1 267	1 537	1 456	1 505	-
Nombre de personnes composant le corps	2 248	2 618	2 658	2 709	2 702	-
5-5-2 Taux de participation des conciliateurs à la formation de l'ENM	23,40%	48%	57,82%	53,74%	55,69 %	50% du corps sachant que le non-respect de l'obligation de formation n'est pas sanctionné

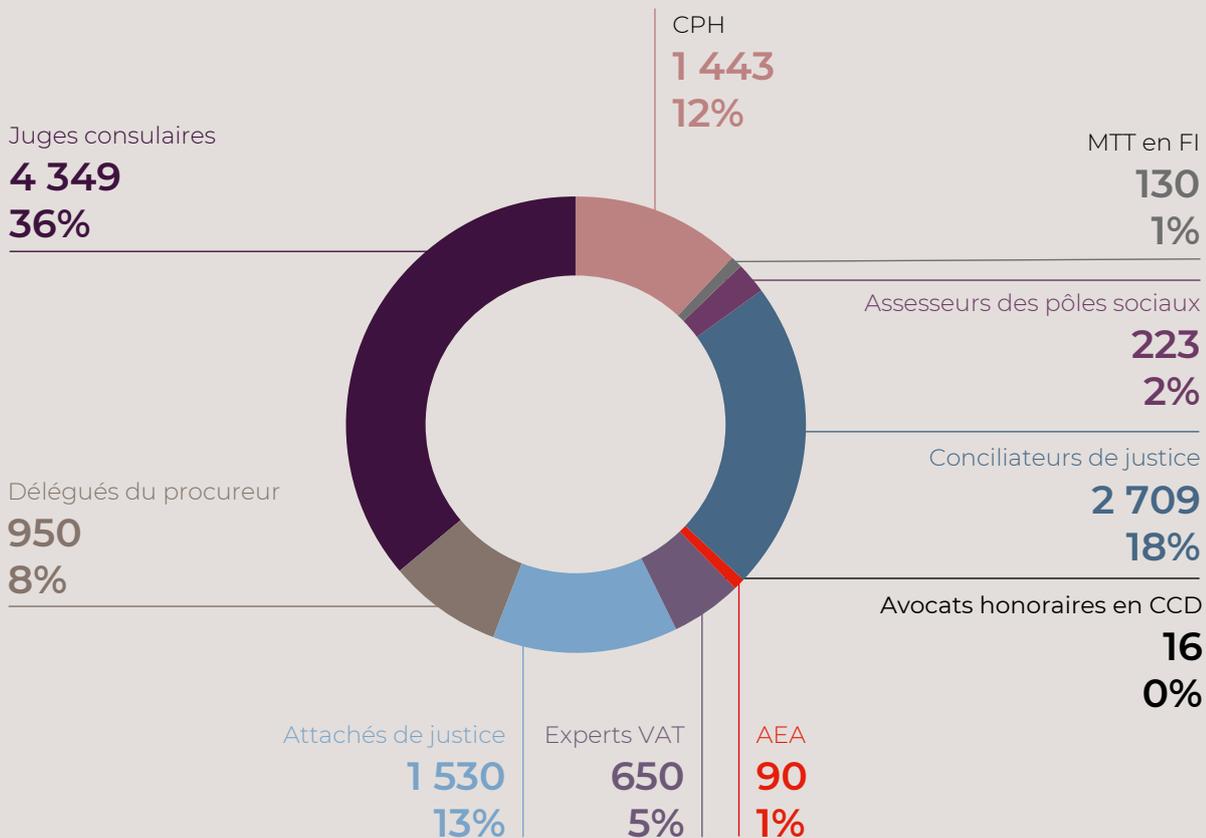
ANNEXES

► **Annexe 1** : Évolution des publics cibles* du DFPS depuis 2020.



* Nombre de personnes susceptibles de participer aux formations.

► **Annexe 2** : Répartition des publics cibles du DFPS en 2024.



► **Annexe 3** : Activité générale.**Publics cibles DFPS - sessions (en présentiel et en distanciel - hors e-learning)**

	2017	2018*	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de sessions	317	517 dont 345 hors CPH	470 dont 395 hors CPH	258	402 dont 326 hors CPH	608	757	697
Nombre d'inscriptions	8 406	15 147 dont 8 344 hors CPH	12 505 dont 10 136 hors CPH	3 297 dont 3 027 hors CPH	10 554 dont 9 124 hors CPH	12 309 (hors e-learning CPH et APS)	17 624 (hors e-learning CPH et APS)	14 922 (hors e-learning CPH et APS)
Nombre d'inscriptions validées (présents)	6 681	12 577 dont 6 579 hors CPH	10 387 dont 8 337 hors CPH	2 587 dont 2 383 hors CPH	9 215 dont 8 169 hors CPH	12 068 (dont 2 074 e-learning CPH et APS)	14 480 (hors e-learning CPH et APS)	11 976 (dont 2 074 e-learning CPH et APS)

* Les variations constatées entre 2017 et 2018 doivent tenir compte de la prise en charge de nouveaux publics-cibles, notamment les 8 099 conseillers prud'hommes de la 1^{re} promotion ayant démarré leur formation initiale le 1^{er} février 2018.

► **Annexe 4** : Publics extérieurs ayant participé aux formations du DFPS en 2023.**Publics extérieurs reçus en 2024 (nombre de personnes physiques dont les inscriptions ont été honorées)**

	2022	2023	2024
Magistrats	166	276	235
Greffiers des tribunaux de commerce	25	38	46
Avocats	4	10	5
Experts (hors public experts VAT)	Non renseigné	1	/
AJMJ	/	/	3
Total	195	325	289

► **Annexe 5** : Les indicateurs de la formation des juges consulaires.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 23/24
Nombre de sessions réalisées*	204	239	247	197	174	304	364 (390 avec SDFC)	380 (441 avec SDFC)	+4,40 %
Nombre de juges formés au moins 1 fois**	1 877	2 032	2 554	ND	2 080	2 153	2 692 (avec SDFC)	2 856 (avec SDFC)	+6,1%
Taux de juges formés	58,65%	63,5%	76%	ND	62%	63,75%	79,88%	84,57%	+5,87%

* Nombre de sessions FI-FC + FOFO.

** Formés en FI - FC (sessions DFPS + SDFC).

► **Annexe 6** : Les indicateurs de la formation initiale des juges consulaires.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 23/24
Nombre de sessions	130	139	118	112	64	133	207	177	-14,5%*
Jours de formation réalisés	3 905	3 917	3 745	2 029	3 516	2 759	3 931	3 264	-16,97%**
Juges formés au moins une fois	916	917	891	487	518	442	879	818	-6,94%**
Taux d'assiduité	82,5%	85%	89%	81%	98%	83%	88,99%	85%	-3,99%

*Comparaison avec 2022 non significative car si jusqu'en 2019 2 cycles de formation se chevauchent ; en 2021 et 2022, un seul cycle a eu lieu en raison du décalage de l'élection des juges (Pour mémoire : en 2020 : nombreuses annulations de formations). En 2023, un cycle complet pour les juges élus en 2022 et le début du cycle des juges élus en 2023.

► **Annexe 7** : Les indicateurs de la formation continue des juges consulaires.*

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 23/24
Nombre de sessions	74	100	129	85	108	171	157 (183)	264	+ 4,4% **
Jours de formation réalisés	2 447	2 404	3 630	1 336	3 475	3 614	3 969	4 600	+ 15,90%
Inscrits	2 227	2 434	3 734	1 717	3 586	3 907	4 622	4 766	+ 3,12 %
Présents	1 656	1 760	2 863	1 186	2 802	2 922	3 489	3 650	+ 4,61 %

* Chiffres incluant la FC dans les sessions DFPS et SDFC.

**Diminution du nombre de sessions mais sessions en distanciel ayant concerné un nombre élevé d'apprenants (1 094).

► **Annexe 8** : Les indicateurs des formations continues en région des juges consulaires.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 23/24
Nombre de sessions TOTAL	74	100	129	85	108	171	157 (uniquement DFPS)	203	+29,30 %
Nombre de sessions régionales	29	49	65	9	42	94	78	115*	+ 47,44%*
Taux de sessions organisées en régions	39%	49%	50%	10%	39%	55%	49,68%	56,65%	+ 14 %

*La diminution concerne les stages en cours d'appel uniquement.

► **Annexe 9** : Les indicateurs de la formation des conseillers prud'hommes.

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 23/24
Nombre de CPH suivis en formation initiale	1 451	1 560	1 123	4 713	1 443	-69 %
Nombre de CPH ayant achevé les 3 jours d'e-formation au cours de l'année	440	1 364	1 040	3 803	1 106	-70,9%
Taux de satisfaction e-formation	91%	93%	91,67%	93%	96%	
Nombre d'ateliers organisés au cours de l'année	13	74	24	142	89	-37,3%
Nombre de CPH ayant suivi les ateliers au cours de l'année	204	1 016	280	3 211	1 622	-49,4%
Taux de participation aux ateliers	75,5%	71%	50,20%	77%	63%	
Taux de satisfaction atelier	80%	89%	87,5%	88%	83%	

► **Annexe 10** : Les indicateurs de la formation des assesseurs des pôles sociaux des tribunaux judiciaires.

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 23/24
Nombre d'assesseurs inscrits en formation initiale	658	1011	1522	2007	2230	+11,1%
Nombre d'assesseurs inscrits en formation initiale sur l'année de référence	429	353	511	485	223	-54%
Nombre d'assesseurs ayant validé leur FI au cours de l'année de référence*	316	247	371	351	124	-64,7%
Taux de validation (sur l'année de référence)	73,6 %	70 %	72,6 %	72,3 %	55,6 %	

* Jusqu'alors, les chiffres faisaient état du cumul des validations de FIO depuis 2019. Désormais, le calcul fait apparaître le nombre d'APS ayant validé leur FI au cours de l'année recensée.

► **Annexe 11** : Les indicateurs de la formation des délégués du procureur.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 23/24
Nombre de sessions ouvertes	21	25	28	34	28	28	36	39	+ 8,3%
Dont sessions dédiées DPR	7	7	7	7	7	8	14*	14*	+ 0%
Personnes physiques présentes	119	155	149	95	87	175	248	212	-14,51%
Nombre de places offertes	71	88	98	35	49	123	177	161	-9%
Taux de participation sessions DFPS							84,29%	84,10%	-0,22%
Taux de satisfaction							97%	95%	-2%

* Comprenant les formations de formateurs.

► **Annexe 12** : Les indicateurs de la formation des conciliateurs de justice.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 23/24
Nombre de sessions ouvertes	97	107	149	57	151	229	217	209	- 3,6%
Dont sessions dédiées conciliateurs	88	96	136	42	140	220	207*	194*	-6,2%
Nombre d'inscriptions honorées	1 480	1 629	2 352	675	1 739	2 955	2992	2 921	-2,3%
Dont sessions dédiées conciliateurs DFPS	1 455	1 547	2 293	622	1 684	2 906	2941	2 791	-5,1%
Taux de participation sessions DFPS							80,22%	82%	+ 2,2%
Personnes physiques différentes présentes	1 003	1 016	1 263	526	1 269	1 537	1 456	1 505	+3,36%
Dont sessions DFPS	994	946	1 204	475	1 244	1 489	1 440	1 470	+2,1%
Taux de satisfaction							96%	98%	+ 2%

* Dont les formations de formateurs.

► **Annexe 13** : Les indicateurs de la formation des attachés de justice.

	2022	2023	2024
Nombre d'attachés de justice convoqués aux journées d'accueil	194	426	614
Nombre d'attachés de justice présents	113	295	534
Taux de participation	58,24%	69 %	78.52%
Nombre d'attachés de justice inscrits à l'atelier de rédaction du jugement civil			85
Nombre de participants à l'atelier de rédaction du jugement civil			80
Taux de participation			94.12 %
Taux de satisfaction global (journées d'accueil et atelier de rédaction)			87.80 %
Nombre de connexions à la plateforme pédagogique des juristes assistants*	407	847	1830
Nombre de comptes AdAJ créés			949
Nombre d'attachés de justice ayant participé à une session de formation de la FC (FCN et FCD)	Non renseigné	177	524

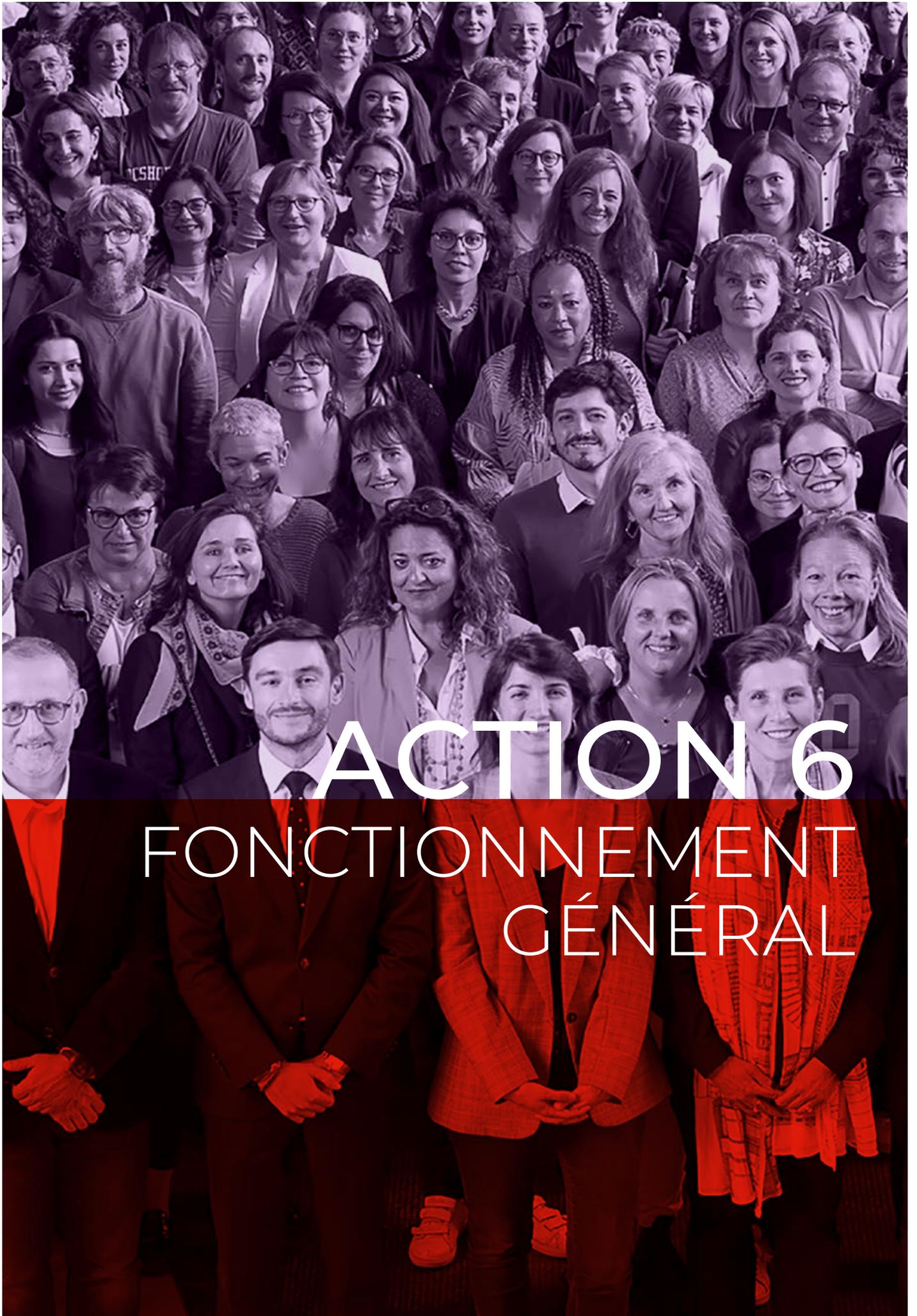
* Depuis l'ouverture de la plateforme pédagogique le 31 octobre 2022.

► **Annexe 14** : Les indicateurs de la formation des experts judiciaires chargés de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme.

	2023	2024
Nombre d'experts formés	35	/
Taux de satisfaction	96%	/

► **Annexe 15** : Les indicateurs de la formation des avocats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles en qualité d'assesseurs dans les cours criminelles départementales.

	2023	2024
Nombre de sessions (2 jours par session)	3	1
Nombre d'avocats	74	16
Taux de satisfaction	93	100
Nombre d'avocats honoraires s'étant connectés à la plateforme pédagogique (depuis le déploiement)	48	68



ACTION 6

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Missions

La directrice de l'école est assistée par un secrétaire général, conformément à l'article 3 du décret du 4 mai 1972.

Le secrétaire général contribue à la mise en œuvre de la stratégie de modernité et d'efficacité de l'école, assure des missions de conseil et soutien, en mobilisant les services supports qui lui sont rattachés : le service financier et agence comptable, le service des ressources humaines, le service informatique et d'audiovisuel, le service technique et logistique, le contrôle de gestion.

Au total, l'action soutien représente près de 75 personnels permanents.

Le secrétaire général, appuyé par une adjointe, assure ce pilotage transversal tant sur le site de Bordeaux que celui de Paris.

Actions menées en 2024

■ SOUTENIR LES DÉPARTEMENTS MÉTIERS FACE À L'AUGMENTATION DU PUBLIC FORMÉ

L'année 2024 est marquée par une augmentation significative du public formé.

La nécessité de croître les capacités de prise de charge, tant en termes d'encadrement, qu'en capacité d'accueil bâtiminaire, a particulièrement mobilisé les services du secrétariat général.

C'est un temps clé, impactant le dialogue budgétaire de l'école et son service technique, qui a abouti à la mise en service le 02 avril 2024 d'un site parisien supplémentaire, Arborial. Ce projet a permis d'avoir un lieu entièrement dédié aux salles de formation dont certaines modulables, complétant ainsi le site parisien historique et limitant les locations de salle pour accueillir les sessions de formation continue. En mai 2024, c'est à Bordeaux qu'un site supplémentaire, Archipel, est devenu opérationnel pour faire face à l'augmentation des promotions d'auditeurs de justice.

■ S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DU MONDE PROFESSIONNEL ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le secrétariat général coanime la politique d'innovation et d'efficacité de l'école. C'est ainsi que 2024 a vu la mise en œuvre de salles connectées entre les amphithéâtres.

2024 a également été le temps de penser et arrêter les prérequis aux fins d'une refonte de l'espace « offre de formation en ligne » : plus moderne, plus ergonomique, induisant de l'intelligence artificielle pour orienter les professionnels vers les formations continues les plus adaptées, le rapport de l'assistant à maîtrise d'ouvrage rendu en 2024 permettra de lancer ce projet d'envergure en 2025.

■ AFFIRMER LA DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

Au travers de multiples actions, le secrétariat général affirme sa mobilisation s'agissant de la qualité de vie et des conditions de travail. En juin 2024, pour la quatrième année consécutive, une série d'ateliers et de conférences est organisée, portant pour cette édition sur le thème « anticiper le travail de demain ».

L'école poursuit son action volontariste d'inclusion, notamment en faveur des personnes porteuses d'un handicap, et a participé activement au forum métier handicap en 2024 s'étant déroulé au centre-ville de Bordeaux.

■ SOUTENIR LE RAYONNEMENT ET LA QUALITÉ DES MISSIONS DE L'ÉCOLE

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national qualité unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés L'école s'est engagée dans cette démarche de certification en 2024. La marque QUALIOPi vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par l'organe concourant au développement des compétences, et permettre une grande lisibilité de l'offre de formation auprès des usagers.

L'audit conduit par l'AFNOR (association française de normalisation) s'est déroulé les 26 et 27 septembre 2024 et a impliqué l'ensemble des services métiers de la formation continue mais également les services supports : le service informatique pour sa maîtrise des outils numériques, le service logistique pour la gestion des salles ou encore le service des ressources humaines sur le volet d'intégration du handicap ont été mis à contribution. L'obtention du label QUALIOPi sera ainsi confirmée tout début 2025.

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Missions

Le service des ressources humaines (SRH) a pour mission de proposer les moyens humains adaptés aux besoins des services et de veiller à l'épanouissement professionnel des personnes. Il assure également la gestion administrative et financière de l'ensemble des personnels et élèves magistrats.

L'activité du SRH est directement impactée par les évolutions que connaissent les services, qu'elles soient externes (législatives, conjoncturelles, sociales) ou internes (orientations stratégiques de l'établissement, mobilité, développement des compétences). Le SRH est composé de 18 agents (5 A ; 7 B ; 6C). L'activité du service est pilotée par le chef de service et ses adjoints autour de deux sections :

■ LA SECTION GESTION ADMINISTRATIVE ET PAYE (12 AGENTS)

Scindée en deux pôles distincts (pôle élève et pôle personnel) la section gestion administrative et paye assure la gestion administrative et financière ainsi que le suivi des dossiers administratifs des élèves et des personnels. Les gestionnaires travaillent en lien avec l'ensemble des services de l'ENM. Elles assurent également le suivi des congés maladie, des arrêts de travail et l'instruction de toute demande auprès des instances médicales, l'évolution de la carrière et des situations administratives.

■ LA SECTION GESTION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES (GPRH) ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (5 AGENTS)

Cette section assure 5 missions principales :

- ▶ L'élaboration de plans d'action en matière de GPRH avec notamment l'organisation des campagnes de recrutement et de mobilité.
- ▶ La formation continue des personnels permettant d'approfondir ou de développer les compétences ou encore de s'inscrire dans une volonté d'évolution des parcours professionnels.
- ▶ Le suivi et l'accompagnement des personnels et des élèves en situation de handicap et les dispositifs sociaux.

- ▶ La coordination de la démarche de prévention au sein de l'établissement avec la chargée santé sécurité environnement et qualité de vie au travail (SSEQVT) qui assiste et conseille la direction dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques, en lien avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

- ▶ L'amélioration des conditions de travail. Assurée par la chargée SSEQVT, cette mission a pour objectif d'identifier, dans une approche globale, les axes d'amélioration de la QVT, définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à réduire les risques psychosociaux.

Actions menées en 2024

■ ORGANISATION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs et l'organisation du service des ressources humaines ont évolué. Le service a, par ailleurs, connu un renouvellement très important (chef de service, adjoints, gestionnaires). Ce renouvellement intervient dans un contexte de croissance des effectifs et des missions de l'ENM.

L'organisation actuelle du service n'est pas définitive et des évolutions doivent être envisagées pour accompagner son évolution :

- ▶ Simplification, harmonisation des règles de gestion, notamment en matière de recrutement et de rémunération ;
- ▶ Doter le service d'outils performants et communiquant entre eux, l'outil de paie qu'utilise l'école est en fin de vie, il faut saisir cette opportunité pour repenser l'ensemble des systèmes d'information RH doivent concourir à une gestion efficace du quotidien des personnels de l'établissement : carrières, contrats, paie, temps de travail, compétences, formations, etc.
- ▶ Meilleure définition et répartition des missions au sein des équipes.

La priorité est la stabilisation des effectifs et le maintien des compétences indispensables au fonctionnement du service. Le pôle gestion des personnels, longtemps en sous-effectif, est désormais mieux doté et organisé. Un travail de fond doit être mené sur l'activité de rémunération des vacances.

■ DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DU HANDICAP

La politique d'accompagnement du handicap pilotée par la section GPRH continue, année après année, à porter haut les valeurs d'inclusivité portées par l'ENM. De nombreux agents et élèves sont accompagnés par le service afin de permettre une reconnaissance du handicap et leur apporter des solutions pour leur permettre la poursuite de leurs activités malgré ces difficultés. L'organisation du Duoday, initié en 2021, s'est poursuivie. Un forum dédié au handicap a été organisé par le service RH en lien avec le cabinet de l'ENM, le barreau et la Ville de Bordeaux. La question des moyens humains consacrés à cette mission doit être interrogée. Dans un contexte d'augmentation des besoins et de diversification des demandes, la pérennité de la démarche est conditionnée aux moyens disponibles et le périmètre de l'action du service. Le soutien de notre ministère est indispensable, notamment par la mise à disposition de services de médecine de prévention.

■ ACCOMPAGNEMENT DES MANAGERS

La croissance des effectifs des services, la multiplicité des missions qui leur sont confiées rendent les enjeux managériaux de plus en plus essentiels, mais requiert également un changement de positionnement des encadrants. Afin d'accompagner au mieux les managers dans l'exercice de ces missions et dans la mise en œuvre de leurs responsabilités hiérarchiques, mais aussi dans le but de prévenir les situations conflictuelles et/ou managériales difficiles, le service RH a déployé un cursus de formation spécifique à destination des encadrants de l'ENM. L'objectif étant de les accompagner sur la thématique du management et de créer de la cohésion entre pairs. Cette démarche a concerné 44 agents assumant des responsabilités hiérarchiques : magistrats, chefs de service, leurs adjoints et les chefs de pôles qui ont participé à 13 sessions de formation sur des thèmes transversaux, mais aussi sur des thématiques plus techniques comme la conduite d'entretiens professionnels, la gestion des conflits, etc. La démarche sera poursuivie par la mise en œuvre d'ateliers de codéveloppement managérial en 2025. Les managers doivent devenir les porte-paroles de la politique RH de l'établissement. Celle-ci est encore mal identifiée et ils devront être mieux associés à sa définition.

■ ACTIVITÉ DE LA CELLULE « VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES » DEPUIS SA CRÉATION (FÉVRIER 2024)

La déclinaison du plan de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, telle que préconisée dans le rapport du groupe de travail remis au comité de direction de l'ENM à la fin de l'année 2023, a été rendue effective dès le début de l'année 2024 grâce au pilotage opérationnel conjoint des sous-directeurs des études et des stages. Ce rapport comprend 20 mesures structurées en deux axes : un plan de formation et de sensibilisation pour l'ensemble de la communauté ENM, d'une part, et le renforcement du dispositif d'écoute et de signalement par la création d'une cellule dédiée, d'autre part.

Cette cellule est ainsi composée : une personnalité extérieure à l'ENM en la personne d'Audrey Darsonville, professeure agrégée à l'Université Paris Nanterre et présidente du groupe de travail ayant mené à la création du dispositif, une référente VSS et chargée de mission SST/QVCT, un représentant du personnel, un représentant du corps enseignant et un personnel de santé psychologue.

Des séances de formations pour permettre aux membres de la cellule d'appréhender pleinement leurs missions. Les formations étaient axées essentiellement sur la posture d'écoute et de recueil de la parole, le cadre règlementaire des VSS et les sanctions prévues en règle générale et en fonction des différents statuts des personnels et apprenants de l'ENM.

La cellule se réunit régulièrement depuis sa création pour recueillir la parole des victimes ou des témoins, traiter des saisines, formaliser des préconisations. En parallèle la cellule travaille son cadre et se prépare à rédiger son bilan d'activité pour l'année de 2024 à destination des instances de gouvernance de l'ENM.

La cellule réalise également des actions de communication de son fonctionnement auprès de la communauté ENM, à destination des élèves par promotions :

- ▶ 2 présentations : auprès de la promotion 2023 en février 2024 et auprès de la promotion 2024 en décembre 2024

- ▶ 1 présentation auprès des personnels de l'ENM lors de l'AG de décembre 2024

Un point d'information et de présentation est également intégrée dans le parcours d'intégration de tous les nouveaux arrivants de l'ENM depuis 2024

L'École franchit ainsi une nouvelle étape dans l'accompagnement, l'écoute et la lutte contre toute forme de violences sexuelles et sexistes. Cette constitution est le fruit de l'une des propositions phares du rapport du groupe de travail dédié à la lutte contre les VSS au profit des apprenants, des intervenants et des agents, lancé en février 2023 par la directrice de l'ENM Nathalie Roret et présidé par la professeure de droit Audrey Darsonville.

Permettant une orientation vers une ou plusieurs structures adaptées, ainsi que l'accompagnement des victimes, la cellule d'écoute et de signalement constituera désormais la première étape de saisine d'une situation de VSS pour les agents, apprenants, intervenants et partenaires de l'École, comme victime ou témoin. Elle a pour vocation de garantir une écoute bienveillante et adaptée aux besoins de la personne qui la saisit et un retour sur les suites données et les décisions prises. La cellule dispose par ailleurs d'un devoir de préconisations à l'égard de la direction de l'ENM en matière disciplinaire et d'une capacité de signalement, par le déclenchement de l'article 40 du code de procédure pénale, couplé à une information de la direction, si les faits sont susceptibles de revêtir une qualification délictuelle ou criminelle. Elle rendra régulièrement compte de son action à l'ensemble de la communauté ENM.

■ ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le service des ressources humaines a produit et publié pour la deuxième année consécutive un « index égalité professionnelle femmes-hommes ». À travers plusieurs indicateurs relatifs aux

rémunérations ou à la promotion des agents, en fonction de leur genre, cet index calcule les écarts globaux de rémunération entre femmes et hommes, d'une part pour les fonctionnaires, et d'autre part pour les contractuels. L'ENM améliore son score ! Il était de 89/100 l'année dernière (données 2022) et il est désormais de 94/100 (données 2023). Il place l'école parmi les établissements les plus égalitaires de l'État : seulement 16% des établissements atteignent ou dépassent ce score.

■ LA LAÏCITÉ

À l'occasion de la journée de la laïcité du 9 décembre, l'École a organisé à un moment d'échange et de réflexion lors d'un « Café Laïcité ». L'occasion de présenter les différentes actions réalisées par l'école pour promouvoir la politique de laïcité et de présenter les deux référents laïcité de l'École, Guillaume Puygrenier et Gloria Agbo. Un point d'information était également consacré au plan d'action prévu pour l'année 2025.

« Notre première mission est de promouvoir la politique de laïcité et de proposer toute action qui peut concourir et sensibiliser les agents de l'ENM sur ce sujet. La deuxième mission est l'accompagnement et le conseil des agents : nous devons être en capacité de répondre aux sollicitations des managers de l'établissement et des membres du comité de direction sur des sujets qui peuvent se poser au sein de leur service, afin de leur apporter une réponse conforme à l'application du principe de laïcité entre un agent et des usagers du service public. »



Cycle de formation continue approfondi consacré à la justice environnementale (CAJE), site « Arborial ».



Le site « Archipel » de l'ENM Bordeaux ouvert en mai 2024.

■ L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

En 2024, 2 journées d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants dans la communauté ENM pour environ une soixantaine nouveaux arrivants (33 en avril 2024 et 38 en octobre 2024), il s'agit avant tout pour les nouveaux de découvrir les projets de l'École dans un contexte moins formel et convivial. Les objectifs de cette journée c'est aussi informer sur les points clés comme la sécurité, la sûreté, la découverte des services, les dispositifs et les personnes ressources.

Amélioration du parcours d'intégration. Présentation des enjeux par l'équipe de directions, jeux pour apprendre à mieux se connaître et découvrir les services de l'établissement. Sécurité, sûreté, développement durable.

SERVICE FINANCIER ET L'AGENCE COMPTABLE

Missions

Le service financier et l'agence comptable ont pour mission de gérer l'ensemble des aspects budgétaires, financiers et comptables de la vie de l'École et d'assurer l'intégralité de la chaîne des dépenses et recettes.

Ces deux services sont regroupés sous la direction de l'agent comptable (DGFIP), en application de l'article 188 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Il est assisté d'un adjoint sur l'ensemble des missions (DGFIP).

Le service financier se compose des 3 pôles suivants :

- ▶ **Pôle Conventions, budget et recettes** : gestion de l'ensemble des conventions et des projets internationaux (dépenses et recettes). Etablissement et transmission aux services et à la direction des états de suivi budgétaire et restitutions diverses. Traitement des recettes et mandatement des dépenses de personnel. Ce pôle est composé de 3 ETP (une cheffe de pôle de cat B, une gestionnaire de cat B et une gestionnaire de cat. C) ;
- ▶ **Pôle Frais de déplacements et missions** : gestion de l'ensemble des déplacements des personnels de l'ENM, des auditeurs de justice et des intervenants extérieurs, relations avec l'agence de voyage titulaire du marché public. Le pôle est composé de 4 ETP (une cheffe de pôle de cat B, un gestionnaire de cat B et deux gestionnaires de cat. C). Dans le cadre de l'augmentation de l'activité de l'établissement un recrutement a été effectué en 2024 ;
- ▶ **Pôle Marchés publics** : préparation et suivi de la commande publique et conception des dossiers de marchés publics et contrats. Organisation des procédures de mise en concurrence et sélection des candidats, traitement des questions juridiques. Gestion de tous les engagements juridiques de l'établissement. Le pôle est composé de 4 ETP (une cheffe de pôle de cat B, une gestionnaire de cat B et deux gestionnaires de cat C).

L'agence comptable s'assure, par ses contrôles, du respect des principes et règles de la comptabilité générale et effectue les paiements. Elle suit également les immobilisations figurant au bilan de l'établissement et prépare le compte financier annuel.

Elle est composée fin 2024 de 3 ETP (un chef de pôle de cat B et deux gestionnaires de cat B). Dans le cadre de l'augmentation de l'activité de l'établissement un recrutement a été finalisé au 1er janvier 2024 ;

L'agence comptable comprend également un service facturier, avec l'application à l'ENM du décret GBCP.

Il reçoit directement les factures des fournisseurs, effectue le rapprochement avec l'engagement juridique et le service fait, constitue les dossiers de liquidation.

Le service facturier est composé de 3 ETP (Une cheffe de pôle de cat B et deux gestionnaires de cat C).

La mission de maîtrise des risques financiers et comptables est assurée par l'encadrement du service financier et comptable, en collaboration avec le Secrétariat Général qui se charge également de sa diffusion auprès de l'ensemble des services de l'École.

Actions menées en 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la totalité des fournisseurs de l'état et des établissements publics sont tenus de transmettre leurs factures sous format électronique via la plateforme de dématérialisation Chorus-pro, achevant ainsi la totale dématérialisation du circuit de la dépense. Dans l'absolu cette procédure permet une réelle amélioration de la fiabilité des dépenses publiques.

Le service financier et l'agence comptable, situés en « bout de chaîne » de la dépense et de la recette, ont été fortement impactés par l'augmentation de l'activité de l'établissement avec l'arrivée de promotions d'auditeurs de justice beaucoup plus importantes et la gestion de nouveaux sites. Cela a pu être réalisé dans de bonnes conditions, avec la création de 2 nouveaux emplois de catégorie B en gestion (un gestionnaire au pôle Frais de déplacements et un gestionnaire à l'agence comptable).

■ L'AGENCE COMPTABLE ET LE SFACT

Fin 2024 le service facturier est à effectif complet de 3 ETP. Le délai global de paiement est redevenu très inférieur aux 30 jours réglementaires et le suivi des services faits et les relances fournisseurs ont été optimisés, ramenant les écritures comptables en attente de dénouement (services faits) à un niveau très satisfaisant. L'agence comptable est également à fin 2024 à effectif complet (3 ETP) et peut ainsi optimiser ses missions comptables de visa (en dépit d'une forte augmentation en volume des indemnités de stages et frais de missions) et assurer également un suivi du recouvrement plus performant. Un nouvel outil de contrôle de paie à posteriori a été développé par le contrôleur de gestion et permettra un meilleur suivi de la paie à façon et du contrôle interne.

■ LE SERVICE FINANCIER

Le pôle « Frais de déplacements » a en 2024 poursuivi l'amélioration et la simplification de ses procédures, avec l'automatisation des commandes et des états de frais pour de nouveaux publics.

Cette modification profonde du mode de fonctionnement a permis de faire face à l'accroissement des demandes avec des promotions d'auditeurs très importantes et des demandes de billets en grand nombre à gérer sur des périodes très concentrées (départs en stages).

Le portail KDS NEO, interface avec le voyageur titulaire du marché public et le logiciel GFD (Gestion des Frais de Déplacement) devraient à terme permettre à tous les missionnés de l'ENM de bénéficier d'un traitement plus rapide et plus moderne. Le frein est actuellement technique, avec l'accès très complexe d'intervenants externes dans le réseau informatique du Ministère de la justice. Si cette difficulté technique ne peut être levée, les procédures de gestion devront être revues.

La validation de chaque demande est prise en charge par le pôle frais de déplacements, qui a été doté en 2024 d'un gestionnaire supplémentaire, ainsi que du repyramidage d'un poste en cat B, pour faire face à cet accroissement des missions.

En 2024, le pôle « Marchés publics » a fait face à une forte activité, avec la mise en place de la gestion des nouveaux bâtiments et les contrats et marchés nécessaires à leur fonctionnement.

Le pôle a également pris en gestion en 2024 la saisie de tous les engagements juridiques (marchés et hors marchés), avec le transfert d'un ETP du pôle Conventions.

Enfin, un emploi vacant de catégorie B a également pu être pourvu, permettant ainsi au pôle de faire face à cette activité en augmentation.

Parallèlement, un nouvel outil « Fiches navettes », interface entre les services prescripteurs et le service financier a été mis en place permettant des échanges plus fluides et un logiciel d'aide à la rédaction des procédures (associé à une veille juridique réglementaire) a été installé (3P).

Le pôle Conventions a bénéficié du repyramidage d'un poste de gestionnaire en catégorie B. Ce pôle a assuré le suivi administratif consécutif à l'augmentation des projets portés par le département international. Le pôle conventions est également en charge de la gestion de toutes les conventions nationales, de l'émission de tous les titres de recette, ainsi que de la régularisation budgétaire de la paye à façon. Il est également moteur dans le contrôle interne budgétaire de l'établissement avec la construction de toutes les requêtes permettant chaque mois à la direction et aux chefs de services de piloter leur budget, de suivre ponctuellement leurs dépenses (en AE et CP) et participe à la mise en place des divers tableaux de bord.

Enfin, les pratiques budgétaires bénéficient toujours d'un suivi plus affiné avec un dialogue budgétaire constant, particulièrement en 2024 où des pistes d'économie devaient être dégagées.

Indicateurs/Chiffres clés

▶ Nombre de demandes de paiement réglées

en 2024 : 11 429 pour 11 784 421 €

(Fonctionnement courant et investissement hors factures transport et indemnités de stages)

▶ Indemnités de stages : 9 365 pour 11 589 685 €

▶ Factures voyageur : 1 653 442 €

▶ Nombre d'états de frais de missions : 6 928 pour 1 120 700 €

▶ Marchés en cours d'exécution au cours de l'année 2023 : 209

- Nombre de procédures initiées en 2024 : 62
- Dont Marchés formalisés : 64
- Dont Procédures adaptées : 34
- Dont contrats : 111

▶ Détail des recettes : nombre de titres de recettes : 264

- Dont titres sur conventions de prestations (international) : 160
- Dont titres relatifs aux frais d'inscription des autres professions : 14

LE SERVICE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

Missions

Le service technique et logistique a pour missions de définir et mettre en œuvre la politique d'exploitation, de maintenance et d'entretien des bâtiments, organiser, piloter et coordonner le soutien logistique dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, au profit des 2 sites bordelais (Bonie et Archipel) et du site parisien (quai aux Fleurs).

Composé de 7 ETP à Bordeaux (1A - 1B - 5C), le recrutement d'un agent de catégorie B est en cours pour le site parisien.

■ À BORDEAUX

Le service est composé de 7 agents postés à Bordeaux. Il est organisé comme suit :

Soutien technique - logistique - achats qui assure l'organisation, le management et le fonctionnement du service (chef de service + adjoint - 1 contractuel A et 1 fonctionnaire B).

Ce binôme est chargé de la gestion globale du service. Il coordonne l'activité opérationnelle et budgétaire du service, également la conduite des projets d'infrastructure avec au besoin le pilotage de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il est l'interface directe de la direction et des services métiers de l'École.

▶ Pôle technique et logistique (à Bordeaux, 4 agents de l'École)

Ce pôle assure :

- l'identification, la programmation et le suivi de réalisation des travaux d'entretien sur les bâtiments des 2 sites ;
- l'approvisionnement des personnels et usagers de l'École en mobilier et fournitures de bureau (hors informatique et audiovisuel) ;
- le suivi du parc automobile ;
- le pilotage des prestataires, titulaires de marchés de maintenance ou de prestations avec lesquels des contrats sont conclus ;
- la gestion du courrier entrant et sortant, déposé et récupéré à l'accueil par les services ;
- la réception des livraisons, le conditionnement et l'expédition de matériels.

▶ Reprographie et chauffeur (1 agent)

Ce pôle assure :

- les travaux de reprographie, numérisation, océrisation, façonnage et duplication de fichiers numériques ;
- la mission de chauffeur (direction, SG, DIRCAB, et intervenants extérieurs).

▶ Accueil - courrier - sécurité (2 agents d'une société pour l'accueil, 1 d'un autre prestataire pour le gardiennage)

Ce pôle assure :

- une surveillance vidéo de la zone d'accès à l'École, et contrôle l'entrée principale du site (consignes VIGIPIRATE) ;
- le renseignement et l'orientation des visiteurs et correspondants téléphoniques ;
- le tri et l'affranchissement du courrier.

■ À PARIS

► Pôle technique

Le STL a disposé d'un agent pendant 8 mois en 2024. Un nouveau recrutement est en cours.

Les missions logistiques et partiellement achats sont assurées par les agents du SGA, et 2 agents de prestataires externes pour le gardiennage et l'accueil.

Lorsqu'il est présent, l'agent du STL assure les travaux importants et le suivi de la maintenance.

En son absence, le suivi de la maintenance est assuré par le SGA ; seuls les travaux d'infrastructure plus conséquents sont pilotés par le STL depuis Bordeaux.

L'objectif est de réviser cette répartition des missions en 2025, en confiant la gestion de l'ensemble des travaux et prestation de maintenance de l'infrastructure à l'adjoint technique recruté.

Actions menées en 2024

■ GESTION DU PARC VÉHICULES

En 2024, quatre véhicules de CRF ont été remplacés, et sept nouveaux véhicules ont été déployés pour doter les nouveaux CRF.

Pour 2025, quatre véhicules ont été commandés pour respecter les préconisations de remplacement au kilométrage.

■ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

À Bordeaux, les actions pour la maîtrise des consommations d'énergie se sont poursuivies, avec des opérations de relamping de plusieurs espaces de l'École (Bordeaux et Paris), remplacement d'équipements de chauffage-climatisation et un effort sur l'ajustement des programmations.



Journée des nouveaux arrivants à l'ENM Bordeaux, septembre 2024.

De nombreuses actions préconisées par les audits énergétiques de Bordeaux et Paris pourront être réalisées lors de la mise en place des financements.

■ MOBILIER

En 2024, un achat conséquent de mobilier a été réalisé pour équiper les nouveaux sites, Archipel à Bordeaux (en complément du mobilier transféré depuis les bâtiments modulaires) et Arborial à Paris. En complément, un renouvellement de mobilier a été réalisé a minima, simplement pour permettre de densifier l'occupation des bureaux.

■ TRAVAUX À BORDEAUX

La construction du bâtiment Archipel s'est achevée en début d'année. Il a été réceptionné en avril, entièrement équipé en suivant et mis en service fin mai. Le suivi en garantie de parfait achèvement (GPA) de ce bâtiment est réalisé de façon très régulière.

Les 33 modules installés entre 2020 et 2022 ont été évacués après la mise en service du bâtiment Archipel.

Les grosses opérations d'investissement prévues en 2023 et différées en 2024 sont à nouveau reportées, en l'absence de financement. Les opérations préalables se sont poursuivies et la validation de l'avant-projet définitif (APD) a été demandée. Le remplacement des systèmes de rafraîchissement de la tour Rogers se poursuit. Initié avec le système du 4^e étage avant l'été, il se poursuit avec le remplacement du groupe d'eau glacée desservant les 4 niveaux inférieurs. La remise à niveau de réseau de distribution (chauffage et rafraîchissement) de la tour Rogers est sur le point d'être achevée. Les travaux d'accessibilité ont été finalisés. La sonorisation du système PPMS a été renforcée pour supprimer les zones où l'audibilité était jugée insuffisante. La rénovation de quelques locaux a également été réalisée.

■ TRAVAUX À PARIS

L'aménagement du plateau du bâtiment Arborial a été réalisé au premier trimestre, et son équipement s'est achevé fin mars pour un début d'utilisation en avril.

Le remplacement du système de sécurité incendie est en cours (marché notifié), les travaux seront réalisés au 2^e trimestre 2025 pour une mise en service avant l'été. Les principaux travaux concernant l'accessibilité ont été finalisés, et la dérogation demandée pour quelques points a été accordée. La climatisation du local serveur a été sécurisée avec l'installation d'un groupe de secours. Le système de climatisation au R22 d'une salle de cours a été démantelé, et remplacé par un ensemble de ventilateurs en plafond.

LE SERVICE INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL

Missions

Le service informatique et audiovisuel (SIAV) a pour mission de mettre en œuvre la politique du système d'information telle que définie par la directrice de l'ENM dans le domaine du traitement informatisé ou numérique de l'information.

En particulier le service informatique et audiovisuel se doit de maintenir en condition opérationnelle l'ensemble des applications et d'optimiser les processus en cours.

Il a également pour mission l'administration des serveurs et de l'infrastructure réseaux, la création de contenus audiovisuels, et la fourniture de matériels informatiques et les prestations de support associé au personnel et aux apprenants de l'École. Il est composé de 4 cellules.

■ LA CELLULE MANAGEMENT ET PROJET

Elle est chargée de la **gestion humaine, opérationnelle, et budgétaire** du service.

Elle assure également la **gestion de projet** : Lorsque de nouveaux projets informatiques sont lancés, elle réalise la gestion du projet et l'**assistance à maîtrise d'ouvrage**.

La cellule est en interface directe avec les services pédagogiques de l'École, puisqu'elle assure l'assistance aux activités de plus en plus utilisatrices des technologies de l'information dans leur fonctionnement.

■ LA CELLULE INFRASTRUCTURE ET RÉSEAUX

Elle est chargée d'**assister et assurer le support** en présentiel ou à distance des **divers utilisateurs informatiques de l'établissement** (personnels et auditeurs) et de les accompagner dans l'adoption de bonnes pratiques. Elle doit aussi leur assurer l'accès à l'information et aux applications, leur garantir la sécurité des échanges, la fiabilité des services (services, réseaux, ...). Enfin, elle doit s'assurer de la conformité des traitements numériques.

■ LA CELLULE AUDIOVISUELLE

Elle est chargée d'**assurer le support audiovisuel** de l'établissement.

Cela se concrétise au quotidien par assurer les tournages et montages audiovisuels en support des services de la pédagogie, de l'e-formation et de la communication.

Enfin, la cellule assure également les **réalisations en direct depuis la régie et l'assistance présentielle dans le cadre de diffusion en « multiplex »**.

■ LA CELLULE ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENT

Elle est chargée de **développer et fiabiliser les outils du système d'information** (bases de données, systèmes spécialisés...). Elle réalise notamment le développement d'applicatifs spécifiques à l'École et de toutes les interfaces entre applicatifs et effectue le maintien en condition opérationnel des applicatifs pédagogiques de l'ENM. Actuellement plus d'une dizaine d'applications ont été créés ou sont maintenus par cette cellule.

De plus certaines formations informatiques (bureautique, ...) sont assurées par cette cellule en partenariat avec d'autres agents du service informatique.

Conjointement, tous les agents du service ont pour mission **d'améliorer et de développer un système d'information global** au sein de l'école, cohérent avec son **schéma directeur informatique**, ainsi que de développer et de généraliser l'utilisation des dernières avancées en matière de technologies de l'information dans les activités de formation, de recherche et d'innovation.

■ COMPOSITION DU SERVICE

- ▶ Le chef de service et son adjoint, qui assurent le management et les projets – 2 ETP (2A) – 1 fonctionnaire, 1 contractuel.
- ▶ La cellule infrastructure et réseaux - 11 ETP entre Bordeaux et Paris (1A / 8B / 2C) – 4 fonctionnaires, 7 contractuels.
- ▶ La cellule audiovisuelle - 4 ETP entre Bordeaux et Paris (2B / 2C) – 1 fonctionnaire, 3 contractuels.
- ▶ La cellule études et développement – 3 ETP (3A) – 2 fonctionnaires, 1 contractuel

Actions menées en 2024

Mise en œuvre informatique et audiovisuelle du site ARCHIPEL : des nouveaux locaux ont vu le jour en 2024 sur Bordeaux, afin de permettre de dispenser les cours à une promotion d'auditeurs de justice record (459 nouveaux élèves), ne pouvant être accueillie dans les locaux historiques de l'École. Le SIAV a activement contribué à la mise en place de l'infrastructure réseau et audiovisuelle (régie et salles de cours) de ce nouveau site. Les actions ont porté aussi bien au niveau des plans de conception avant travaux, du suivi des travaux, du recettage final des installations, la mise en route, etc... en lien avec les prestataires internes et externes. Une cellule informatique a été mise en place sur ce nouveau site afin de répondre aux besoins de dépannages ou assistance technique.

Mise en œuvre informatique et audiovisuelle du site ARBORIAL à Paris : des nouveaux locaux ont été loués (grand plateau de plus de 400 m²) fin 2023, afin de s'affranchir d'une problématique de gestion de salles extérieures pour nos apprenants au titre de la formation continue et des formations professionnelles spécialisées. L'objectif étant de lancer la 1^{ère} session de formation le 1^{er} avril 2024, le SIAV a activement contribué à la mise en place de l'infrastructure réseau et audiovisuelle de ce nouveau site dans des délais fortement contraints. Les actions ont porté aussi bien au niveau des plans de conception des salles, du suivi des travaux, du recettage final des installations, la mise en route, etc... en lien avec les prestataires internes et externes.

Migration des plateformes Sharepoint : afin de garantir une continuité dans la maintenance et garantir la sécurité des plateformes, une migration technique a été réalisée sur nos environnements de GED et du site d'Offre de Formation en Ligne (OFL).

Rénovation des régies audiovisuelles sur le site Bonie : afin de permettre une interconnexion avec la nouvelle régie du site ARCHIPEL et afin de moderniser et améliorer la régie du site Bonie.

AMOA refonte OFL : une étude a été menée en collaboration avec le cabinet ARSIA MONS ainsi que l'ensemble des directions métier. Cette étude avait pour but d'accompagner l'école pour préciser les exigences du projet relatives à l'ergonomie/UX, l'évolution vers un catalogue digital et le portfolio de suivi des compétences et des formations, du site d'Offre de Formation en Ligne de l'ENM. Les résultats de cette étude vont être proposés début 2025.

Mise en œuvre d'un outil d'optimisation de la répartition des sessions de formation dans les ressources (salles) de l'ENM : Un tableau de bord a été créé pour faciliter l'analyse, permettant de visualiser la répartition globale et les affectations détaillées, tout en mettant en évidence les périodes de forte utilisation des salles et les sessions non encore affectées.

Accompagnement du service financier sur l'exploitation de l'outil GFD : le SIAV a accompagné le service financier dans le paramétrage (création d'exports automatiques de fichiers) afin d'alimenter l'application GFD et faciliter les intégrations de nouvelles personnes.

Mise en œuvre et production nouvelle fiche navette : nouvel outil web permettant de visualiser les fiches navettes et les partager au sein d'un même service, avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités (tchat, recherche multicritères, paramétrage...).

Modernisation et renforcement de l'infrastructure réseau et sécurité externe : durant l'année 2024, le SIAV a remplacé des équipements relatifs à la sécurité (pare feu) et a pu procéder à la refonte du stockage (solution DATACORE).

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Missions

La mission pôle Accompagnement Managérial et Développement Professionnel propose, pour l'ensemble des publics de l'ENM, une prestation de coaching, de codéveloppement et de supervision propre à chacun des publics, à savoir les magistrats en formation initiale, les magistrats en formation continue et les personnels d'encadrement de l'école. Le pôle s'appuie sur l'intervention de coachs magistrat et de coachs cadres de la fonction publique, spécialistes des techniques d'accompagnement individuel et collectif.

La cheffe du pôle, qui en coordonne l'activité, est assistée par une gestionnaire de formation pour la gestion administrative du dispositif.

Actions menées en 2024

L'année 2024 a été marquée par :

- ▶ D'importants coachings auprès des auditeurs de justice,
- ▶ De très nombreuses séances de codéveloppement de DCS dans les cours d'appel à la demande des CRF
- ▶ Des séances de supervision et d'échange de pratiques professionnelles en juridiction avec des groupes de magistrats en exercice
- ▶ De séances de codéveloppement de magistrats à l'issue de formations continues
- ▶ De nouveaux coachings individuels auprès des personnels de l'école
- ▶ La participation des coachs à des ateliers d'approche par compétence (stagiaires du concours complémentaire, auditeurs de justice, candidat à l'intégration directe)
- ▶ Des groupes de réflexion de coachs favorisant l'analyse du processus de coaching et la recherche fondamentale

Chiffres clés

- 19** coachs, dont
- **5** magistrats
 - **2** psychologues libéraux
 - **12** cadres de la fonction publique

376 séances de coaching

24 séances de codéveloppement

13 cours d'appel avec formation et codéveloppement de DCS

QUI SOMMES-NOUS



9 février. De g. à d. : Haffide Boulakras, directeur adjoint de l'ENM, Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation, Nathalie Roret, directrice de l'ENM, Rémy Heitz, procureur général près la Cour de cassation, Samuel Lainé, directeur adjoint de l'ENM.

Par ses missions, l'École nationale de la magistrature joue un rôle de trait d'union entre savoir-faire et savoir-être, entre les magistrats et les acteurs de la justice et du droit, entre la pratique de la justice et la compréhension de la société.

Créée en 1958, l'ENM est l'unique école de formation des magistrats de l'ordre judiciaire (juges et procureurs). Elle assure le recrutement et la formation initiale des élèves magistrats. Elle forme les magistrats français au titre de la formation continue et des magistrats d'États étrangers. Par ailleurs, l'École assure la formation d'autres publics qui exercent des fonctions juridictionnelles ou qui concourent à l'activité judiciaire.

Nos cinq grandes missions

- L'organisation des concours pour recruter les futurs magistrats, la formation initiale et la formation continue des magistrats de l'ordre judiciaire français.
- La formation de personnes n'appartenant pas au corps judiciaire et amenées à exercer des fonctions juridictionnelles dans l'ordre judiciaire ou à concourir étroitement à l'activité judiciaire.
- La formation initiale et la formation continue des magistrats et futurs magistrats d'États étrangers.

- La coopération européenne et internationale, notamment par la diffusion des connaissances juridiques et judiciaires et par le développement de systèmes judiciaires étrangers.
- La recherche, notamment dans le domaine des pratiques judiciaires comparées.

Notre gouvernance

La directrice de l'ENM a été nommée le 21 septembre 2020 et reconduite dans ses fonctions le 4 octobre 2023 par décret du Président de la République pris sur le rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Nathalie Roret, avocate, est la première femme et non-magistrate à diriger l'École.

La gouvernance est assurée de manière collégiale par un comité de direction composé de magistrats détachés et de professionnels non issus du monde judiciaire.

La directrice organise les missions de l'École dans le cadre du mandat qui lui est confié par le conseil d'administration de l'établissement, dont le président et le vice-président sont respectivement le premier président de la Cour de cassation, Christophe Soulard, et le procureur général près ladite Cour, Rémy Heitz.

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE	6
MISSIONS ET ORGANISATION.....	8
HISTORIQUE	8
ACTIVITÉS	9
ORGANISATION GÉNÉRALE.....	10
ORGANISATION AU SENS DE LA LOLF	11
RÉPARTITION DES MOYENS	12
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024	13
L'ENM AU CŒUR DE LA CITÉ	14
Une prestation de serment hors norme	14
L'ENM ouvre ses portes aux citoyens	14
LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES VOIES D'ACCES À LA MAGISTRATURE	15
DES ENJEUX ORGANISATIONNELS FORTS	16
Deux nouveaux sites inaugurés	16
Accompagner pour avancer ensemble	16
UNE AMÉLIORATION DE LA FORMATION CONTINUE DES MAGISTRATS	18
Innover au cœur de la formation judiciaire	18
Certifier nos formations.....	18
Se saisir des enjeux structurants pour la Justice	19
L'ENM HORS LES MURS	21
Renforcer les liens avec les juridictions françaises : expertise et proximité	22
Promouvoir les bonnes pratiques judiciaires à l'international : expertise et coopération	23
L'ACTIVITÉ DU CABINET DE LA DIRECTRICE.....	24
LE CABINET DE LA DIRECTRICE.....	25
Missions.....	25
Principales actions menées en 2024.....	26
LE SERVICE DE LA COMMUNICATION	27
Missions.....	27
Actions menées en 2024.....	27
LE SERVICE D'APPUI À LA PÉDAGOGIE.....	30
Mission.....	30
Actions menées en 2024.....	30
L'innovation numérique-pédagogique est le fil directeur du SAP	31
INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS	33
Le service d'appui à la pédagogie	33

ACTION 1

ASSURER LE RECRUTEMENT ET LA VALIDATION DES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES MAGISTRATS34

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES	35
Le recrutement.....	35
La validation des compétences	35
ACTIONS MENÉES EN 2024.....	35
La mise en œuvre de la réforme des voies d'accès à la magistrature issue de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023	36
Poursuivre l'augmentation des recrutements dans le cadre des concours.....	37
Organiser le processus d'aptitude et de classement pour les nouvelles promotions d'auditeurs de justice.....	37
INDICATEURS.....	38
CHIFFRES CLÉS.....	39
Recrutements.....	39
Validation des compétences.....	40

ACTION 2

ASSURER LA FORMATION INITIALE DES AUDITEURS DE JUSTICE 42

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA SOUS-DIRECTION DES STAGES ET DU DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA DOCUMENTATION	43
Missions de la sous-direction des études.....	43
Missions de la sous-direction des stages.....	43
Missions du département de la recherche et de la documentation.....	44
ACTIONS MENÉES EN 2024.....	45
Le défi du nombre augmenté tout en préservant l'excellence de la formation	45
Développement couronné de succès de nos parcours « Égalité des chances »	46
La place de la Recherche dans et hors de l'ENM.....	46
INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS	47

ACTION 3

ASSURER LA FORMATION CONTINUE DES MAGISTRATS FRANÇAIS 48

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE.....	49
Élaborer chaque année un plan de formation continue nationale	49
Gérer les inscriptions et mettre en œuvre les formations	49
Coordonner les actes de la formation déconcentrée et délocalisée	50
ACTIONS MENÉES EN 2024.....	50
Les nouveaux cycles et parcours	51
.....	51
La réforme de la formation des nouveaux chefs de cour et de juridiction	51
De nouvelles actions de formation	52
Intelligence collective, communication, éthique partagée : vers une communauté judiciaire aux liens resserrés	53
Une formation continue ouverte sur les partenariats.....	53
Renforcer les compétences linguistiques des magistrats.....	53
ANNEXES.....	54
Annexe 1 - Actions de formation continue nationale.....	54
Annexe 2 - Actions de formation continue déconcentrée.....	56

ACTION 4 ASSURER LA FORMATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS ET DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.....58

MISSIONS DU DÉPARTEMENT INTERNATIONAL.....	59
ACTIONS MENÉES EN 2023.....	60
Promouvoir les standards internationaux en matière de formation judiciaire.....	61
Contribuer à l'émergence d'une communauté internationale partageant des valeurs fondamentales en particulier au sein de l'UE	64
Enrichir la recherche ainsi que les formations dispensées par l'ENM	65
INDICATEURS.....	67

ACTION 5 ASSURER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES JUGES NON PROFESSIONNELS ET DES COLLABORATEURS DE JUSTICE68

MISSIONS DU DÉPARTEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SPÉCIALISÉES.....	69
ACTIONS MENÉES EN 2024.....	71
Enrichir et adapter l'offre de formation pour être au plus près des besoins des publics	71
La formation de proximité mise en œuvre par le DFPS : chiffres et illustrations	74
INDICATEURS.....	76
ANNEXES.....	78

ACTION 6 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL83

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.....	84
Missions	84
Actions menées en 2024	84
LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	85
Missions.....	85
Actions menées en 2024	85
SERVICE FINANCIER ET L'AGENCE COMPTABLE.....	88
Missions.....	88
Actions menées en 2024	89
Indicateurs/Chiffres clés	90
LE SERVICE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	90
Missions.....	90
Actions menées en 2024.....	91
LE SERVICE INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL.....	92
Missions.....	92
Actions menées en 2024	93
LA MISSION ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	94
Missions.....	94
Actions menées en 2024	94
Chiffres clés.....	94

QUI SOMMES-NOUS.....95

ÉCOLE
NATIONALE
DE LA
MAGISTRATURE

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024**



10 rue des Frères Bonie
33080 Bordeaux cedex
T. 05 56 00 10 10

8 rue Chanoinesse
75004 Paris
T. 01 44 41 88 20

enm.justice.fr   